



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

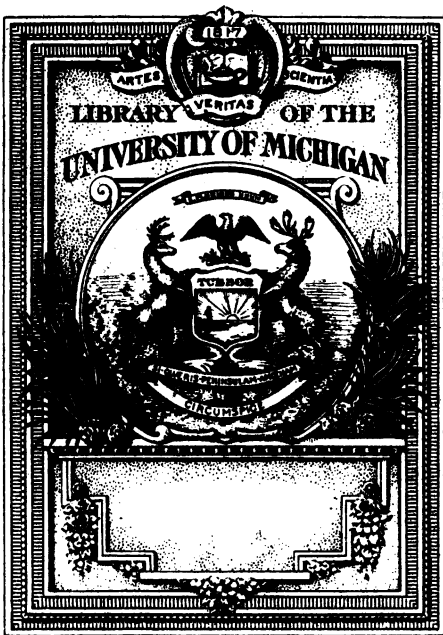
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

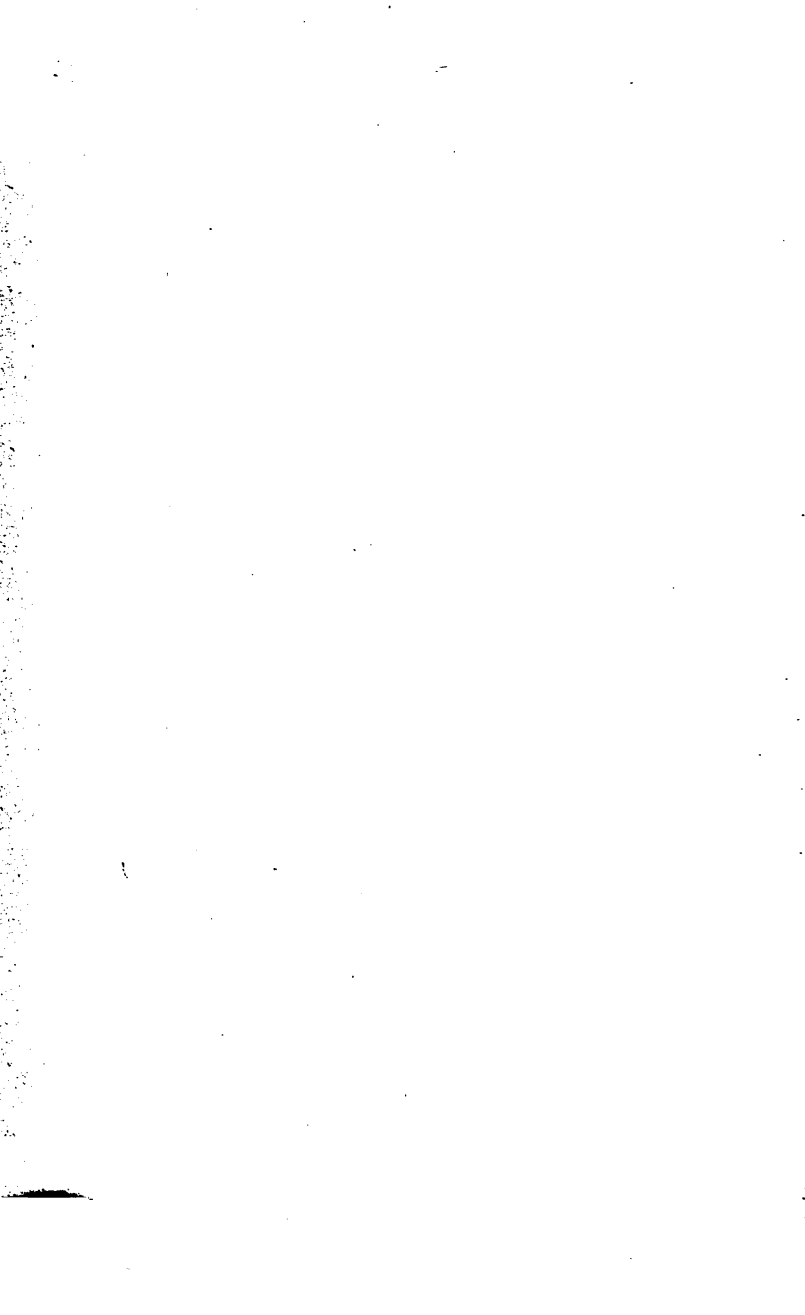
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library



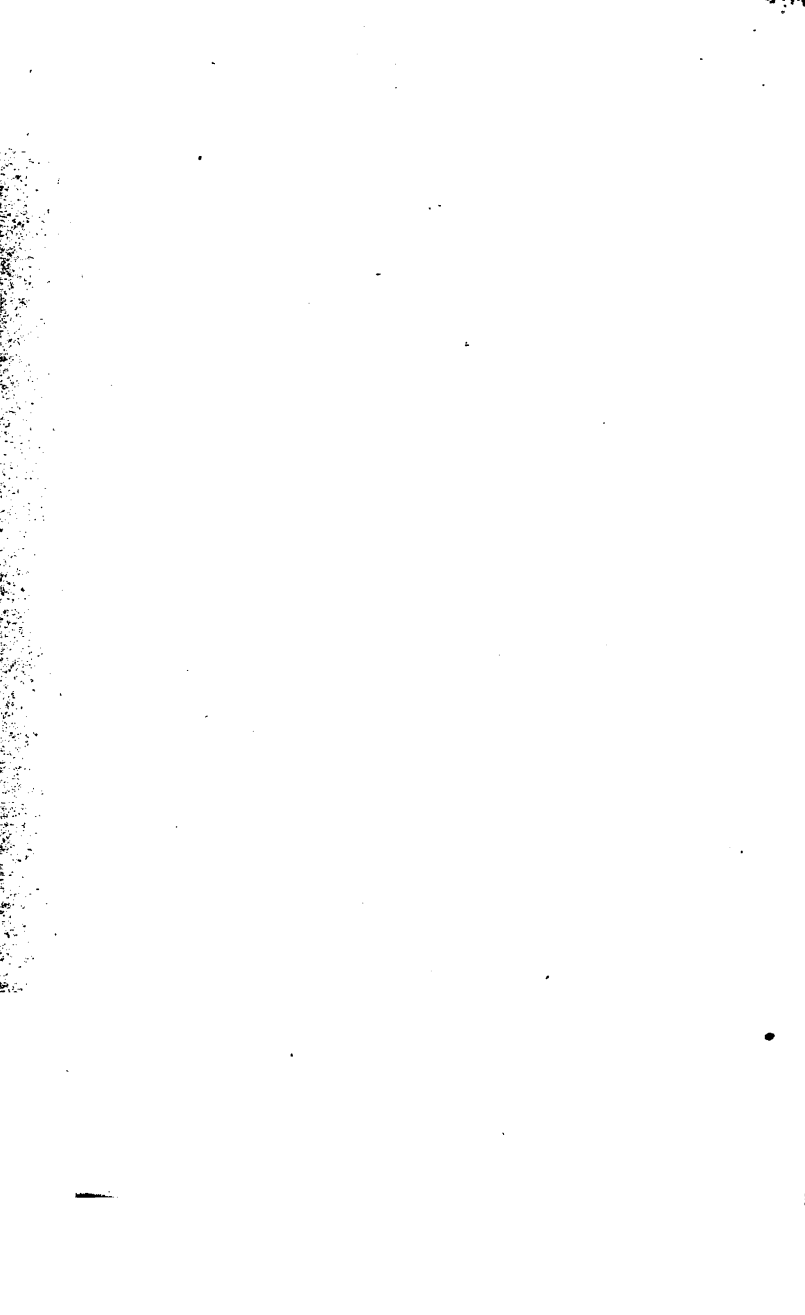


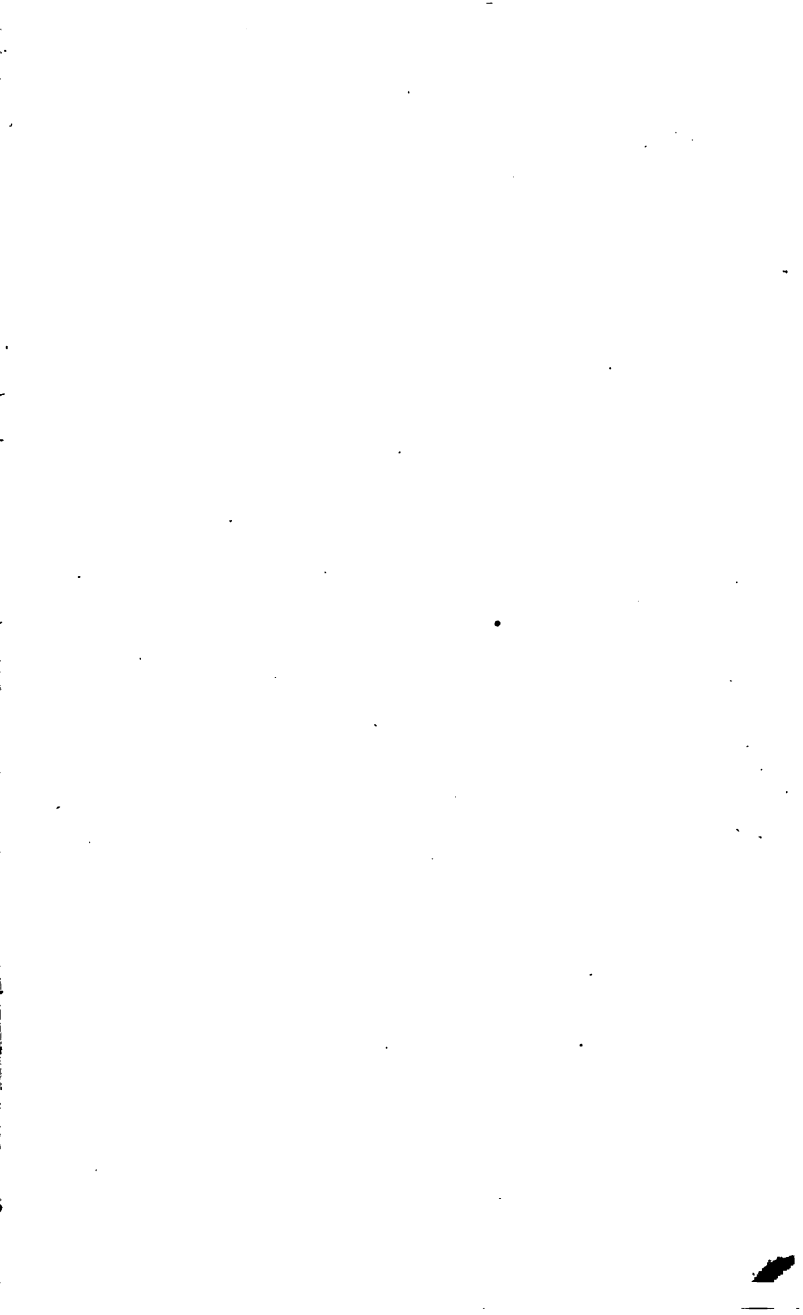
BX

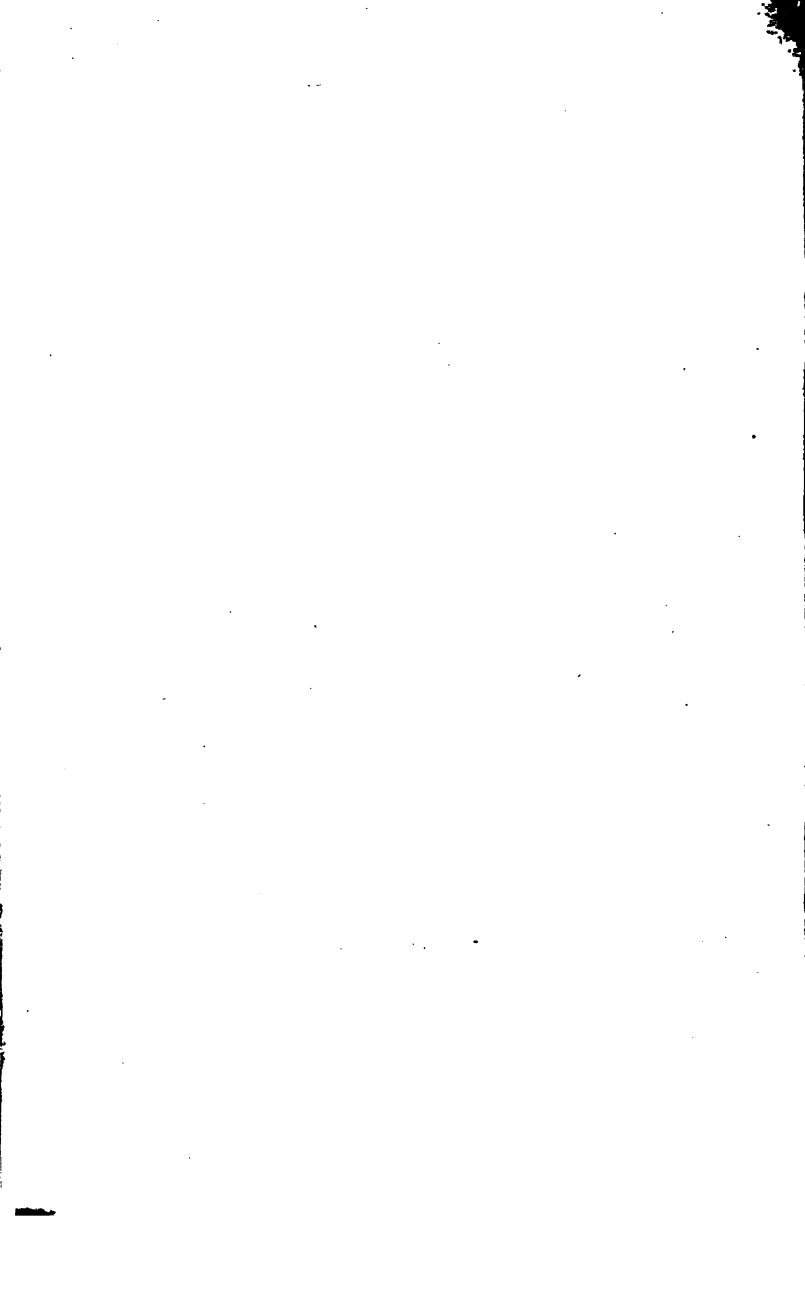
4917

A34

1846







LETTRES
DE JEAN HUS

ÉCRITES

DURANT SON EXIL ET DANS SA PRISON

AVEC UNE PRÉFACE DE MARTIN LUTHÈR

TRADUITES DU LATIN EN FRANÇAIS

et suivies

D'UNE NOTICE SUR LES OEUVRES DE J. HUS

PAR

ÉMILE DE BONNECHOSE

AUTEUR DES RÉFORMATEURS AVANT LA RÉFORME, ETC.

Si j'étais véritablement serviteur de Dieu, et
seul, non pas persécuté, mais accablé.

SICCOLETTI.

(2^e ÉDITION.)

PARIS

L. - R. DELAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE TRONCHET, 2.

1846



LETTRES

DE JEAN HUS.

OUVRAGES DE L'AUTEUR

A la même Librairie :

HISTOIRE SACRÉE, ou Précis historique de l'Ancien et du Nouveau-Testament, avec une carte de la Terre-Sainte. 1 fort vol. in-12.....	fr. c. 3 50
HISTOIRE DE FRANCE, depuis l'origine jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe I^{er}. 7^e édition. 2 vol. in-12.....	5 »
LES RÉFORMATEURS AVANT LA RÉFORME, XV^e siècle.— Jean Hus et le concile de Constance. 2 vol. in-8... 	10 »
CHRISTOPHE SAUVAL, ou la Société en France sous la Restauration, roman historique. 2 vol. in-8.....	10 »
LA MORT DE BAILLY, poème couronné par l'Académie Française. Broch. in-8.....	1 »
LES DEUX CHEMINS DANS LES LETTRES, dialogue en vers. Broch. in-8.....	1 »

Tous les exemplaires non revêtus de la signature de l'auteur seront réputés contrefaits.

LETTRES
DE JEAN HUS

ÉCRITES

DURANT SON EXIL ET DANS SA PRISON

AVEC UNE PRÉFACE DE MARTIN LUTHER

TRADUITES DU LATIN EN FRANÇAIS

ET SUIVIES

D'UNE NOTICE SUR LES ŒUVRES DE J. HUS

PAR

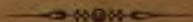
ÉMILE DE BONNECHOSE

AUTEUR DES RÉFORMATEURS AVANT LA RÉFORME, ETC.

Si j'étais véritablement catholique de cœur, il
serait, non pas possible, mais probable.

SAINT-CYRIL.

(2^e ÉDITION.)



PARIS

L. - R. DELAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE TRONCHET, 2.

1846



Exch.
U. S. M. Law Library
9-2-1932

INTRODUCTION.

1-11-33 0476

Vers la fin du XIV^e siècle naquit, en Bohême, un homme dont le nom est inséparable d'une des révolutions les plus sanglantes de l'Europe moderne. J'ai raconté son histoire dans un précédent ouvrage (1); j'ai rappelé les grands événements de cette époque mémorable; j'ai montré, sur l'orageux théâtre du monde, ce chrétien dont la mort, plus encore que la vie, agita si profondément son pays et l'Allemagne. Mon but, dans ce nouveau travail, est de compléter le premier, d'achever le portrait de l'illustre réformateur de la Bohême en le faisant aussi connaître dans la vie intime, dans les épanchements des relations privées. L'homme tout entier se révèle dans sa

(1) *Les Réformateurs avant la réforme*, XV^e siècle. — Jean Hus et le concile de Constance, 2 vol.

correspondance, et je publie tout ce que les amis de Hus nous ont conservé de la sienne.

Ces lettres, qui paraissent aujourd'hui traduites pour la première fois dans notre langue, ne furent point écrites pour le grand jour de la publicité; Hus les adressa la plupart à ses disciples et à ses amis pour être lues loin des regards ennemis et à l'ombre du toit domestique. Elles fournissent des documents précieux à l'histoire et sont des témoignages irrécusables de l'esprit et du caractère de leur auteur; elles ne sont remarquables ni par l'étendue de la pensée, ni par la nouveauté de la doctrine, ni par l'éclat du style, mais il s'en exhale à chaque page comme un parfum de vertu, d'innocente candeur et d'angélique piété : ce qu'on y voit surtout, c'est la pensée chrétienne de la chute, de l'épreuve et de la régénération en Jésus-Christ; c'est la conviction que toutes les choses de ce monde passent et ne sont que l'ombre des choses éternelles; que l'homme n'est rien sans Dieu, qu'il n'y a que ténèbres ou fausses clartés partout où le flambeau divin ne pénètre pas, et enfin, au-dessus de toutes ces pensées, celle-ci qui les résume : LA FOI, C'EST LA VIE. Nous y voyons une âme supérieure à la séduction comme à la terreur, une raison ferme et droite qui perce à travers toutes les subtilités (1), qui ne s'inspire que de la Bible et de la conscience, qui s'arrête et s'attache à ce qui lui semble la vérité comme au plus grand bien de l'homme,

(1) Voyez surtout la lettre XL de la deuxième série.

comme à ce trésor qui n'a rien à craindre *ni de la rouille ou des voleurs* (1).

Jean Hus était de ces esprits plus contemplatifs que pratiques, qui, après avoir admis une idée comme vraie, ne connaissent, pour la produire, ni termes moyens, ni tempéraments, et ne s'embarrassent des conséquences pas plus pour les autres que pour eux-mêmes. L'inflexibilité du caractère égalait en lui la droiture du sens moral, et l'on peut dire qu'à tous égards, par le cœur comme par l'intelligence, Hus fut du nombre de ceux qui apparurent dans le monde comme prédestinés au martyre. Cependant il n'y courut point en sectaire frénétique ou en aveugle enthousiaste ; il était aussi loin de cet orgueil qui s'enivre de ses propres conceptions que de ce fanatisme sombre qui fait que l'homme abrège volontairement sa vie par d'inutiles témérités à force de se représenter la mort comme désirable. Avant d'entrer dans une voie d'opposition vis-à-vis de ses supérieurs, Jean Hus hésite, interroge et consulte. Frappé à Prague des censures ecclésiastiques, il ne sait s'il doit obéir et se taire ou continuer d'enseigner la parole. « Je brûle, dit-il, d'un zèle ardent pour l'Évangile, et mon âme est triste, car je ne sais que résoudre (2). » Plus tard, à Constance, condamné et prêt à mourir, il écrit : « Je vous exhorte, au nom du Seigneur, à détester toute erreur que vous pourriez reconnaître dans mes ou-

(1) Mat. VI, 20.

(2) Première série, lettre III.

« vrages, mais en respectant cette vérité que j'ai toujours eue en vue : priez pour moi (1). » Il se peint tout entier dans une lettre qu'il adresse à la même époque au prêtre Martin, son disciple, lettre admirable, modèle de prudence et de toutes les vertus chrétiennes. « Attache ton âme à la lecture de la Bible et surtout du Nouveau-Testament ; ne crains pas de mourir si tu veux vivre avec Christ, car il a dit lui-même : *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme*. S'ils te recherchent à cause de ton adhésion à mes doctrines, réponds : Je crois que mon maître a été un bon chrétien, et, en ce qui touche ce qu'il a écrit et enseigné, je n'ai ni tout lu, ni tout compris (2). » Hus n'est ni un homme superstitieux, ni un visionnaire ; il a eu des visions, cependant ; il a reçu des avertissements en songe, et il a vu les faits accomplis (3) : mais il refuse d'ajouter foi à ses rêves, il n'ose s'assurer en lui-même et révoque en doute le témoignage de ses sens plutôt que de méconnaître l'autorité d'un seul précepte de son Dieu ; il rappelle cette parole : « *Ne vous confiez pas aux songes,* » et, après avoir rapporté les siens à ses amis, il ajoute : « J'écris ceci, non que je m'estime un prophète ou que je m'exalte moi-même, mais afin de me dire que j'ai eu des tentations de corps et d'esprit et une grande crainte de transgresser les com-

(1) Deuxième série, lettre XLVIII.

(2) Lettre XXXVIII.

(3) Lettre XXXIII.

« mandements du Seigneur (1). » Ce qui domine en lui, c'est la résignation, la soumission la plus absolue à la volonté divine et l'ardent désir de la connaître. « Priez, dit-il, instamment le Seigneur de m'accorder son esprit, afin que je demeure dans la vérité, et qu'il me délivre de tout mal ; si ma mort doit contribuer à sa glorification, priez pour qu'elle vienne promptement et pour qu'il me donne de supporter tous mes maux avec constance. Mais s'il vaut mieux, dans l'intérêt de mon salut, que je retourne parmi vous, nous demanderons à Dieu que je revienne sans tache de ce concile, c'est-à-dire que je ne tranche rien de la vérité de l'Évangile de Christ, afin que nous puissions reconnaître plus sûrement sa lumière et laisser à nos frères un bel exemple à suivre. »

Le sacrifice qu'il fait de sa vie est d'autant plus exemplaire qu'il lui a coûté davantage, sa mort est d'autant plus sublime qu'il en a senti d'avance toutes les angoisses ; c'est en Dieu qu'il s'assure contre elles. « Suppliez le Seigneur pour qu'il m'accorde l'assistance de son esprit, afin que je puisse confesser son nom jusqu'à la mort... J'aurai besoin de son divin secours, bien que je sois certain qu'il ne permettra pas que je sois éprouvé au delà de mes forces (2). »

Jusqu'au dernier moment, sa confiance en Dieu ne

(1) *Idem.*

(2) Deuxième série, lettre XI.

l'abandonne pas. « Notre Sauveur, dit-il, a rappelé
« Lazare à la vie le quatrième jour; il pourrait aussi
« aisément m'arracher à la prison et à la mort, moi,
« infortuné, si c'était pour sa gloire, pour l'avantage
« des fidèles et pour mon bien propre (1). » Et pour-
tant, dans les fers, dans l'attente du supplice, il se
préoccupe des autres plus que de lui-même; son âme
douce, compatissante et pieuse, rayonne sur tout ce
qui l'entoure; il instruit ses gardiens, il les exhorte; il
songe avec attendrissement à ses disciples, aux fidèles
de son église, à ses amis; la vue de ses bienfaiteurs
lui arrache des larmes; il leur écrit: « Généreux sei-
« gneurs, fidèles défenseurs de la vérité et mes con-
« solateurs, vous que Dieu m'a envoyés comme mes
« anges, je ne puis pleinement exprimer combien je
« suis reconnaissant pour tant de constance et pour
« toutes les charitables bontés que vous avez eues
« pour moi, faible pécheur, mais serviteur en espé-
« rance de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2). »

Sa pauvreté est grande; il regrette de ne pouvoir
s'acquitter envers ses amis qui l'ont aidé de leur ar-
gent; il leur lègue tout ce qu'il possède, et c'est peu.
Pour le surplus de sa dette, il fait appel à ceux qui
sont riches avec une confiance toute chrétienne, et il
les conjure de l'acquitter envers ceux qui sont pau-
vres; en échange des biens terrestres dont ils l'ont
aidé, il leur promet des biens spirituels et impérissa-

(1) Deuxième série, lettre XLIII.

(2) Lettre XVIII.

bles (1). Il donne dans chacune de ses paroles, dans chaque mot qui tombe de sa plume, des signes de cette vertu si bien définie par l'apôtre, de cette charité douce, patiente, bienfaisante, et à laquelle rien n'est indifférent, parce que, en toutes choses, elle trouve à s'exercer utilement et à remplir un devoir. Il sent redoubler, aux approches de la mort, son zèle ardent pour le salut de ses frères, de ses chers disciples, et il confond dans la même sollicitude tous ceux qui ont entendu sa parole : il ne fait aucune acception de personnes dans ses dernières exhortations. Prêt à paraître devant le Roi du ciel, les rangs de la terre disparaissent à ses yeux, les distances s'effacent, et, pour lui, l'âme de l'obscur artisan est aussi précieuse que celle du monarque. La sienne conservée, au milieu des plus cruelles douleurs, un calme inaltérable, et se prête quelquefois encore aux épanchements d'une gaieté douce et tranquille. En butte à tant d'outrages, il ne profère ni menace, ni murmure ; il pardonne à ses ennemis, il adore et bénit la main du Dieu qui l'éprouve, et il voit dans ses rigueurs les marques de son amour (2). Peu avant sa mort, il écrit à ses amis : « Lorsque nous nous retrouverons dans l'heureuse « éternité, vous saurez avec quelle clémence le Sei-
« gneur daigne m'assister dans mes épreuves (3). » Tel Jean Hus nous apparaît dans les lettres si édifiantes dont nous donnons ici la traduction, et on ne peut

(1) Deuxième série, lettre XXV.

(2) Lettre XXX.

(3) Lettre XXXVI.

les lire sans répéter avec Luther : « Si celui-là n'est
« point un généreux et intrépide martyr et confesseur
« de Christ, certes il sera difficile qu'aucun homme
« soit sauvé (1). »

Nous avons pénétré de divers côtés dans cet esprit vraiment chrétien ; nous avons montré sous toutes ses faces cette âme si candide et si forte ; il reste à assigner à Jean Hus sa place parmi les hommes qui ont agité le monde et à rechercher l'œuvre qui lui est personnelle , ce qu'il a laissé de durable après lui. Il faut pour cela se rendre compte d'un préjugé encore dominant à cette époque. Depuis des siècles, de fausses notions sur l'autorité du sens individuel, du jugement et de la conscience, s'étaient répandues et enracinées dans la chrétienté : on niait que l'homme soutenu de la grâce divine pût trouver en soi quelque secours ; on croyait faire un acte méritoire de vertu chrétienne en ne cherchant aucune direction dans le sens intérieur, en foulant aux pieds la raison ; on adoptait une opinion , non parce qu'en soi-même on l'avait reconnue conforme à l'Écriture ou à la vérité , mais parce qu'on la jugeait d'accord avec les décisions d'un grand docteur, d'un pape ou d'un concile , et parce qu'on la retrouvait dans Augustin , Origène ou Jérôme : la tradition était seule entendue ; on oubliait que les premiers chrétiens , sortis du milieu des Gentils ou des Juifs, écoutaient

(1) Préface de Luther, p. 12.

avant tout leur conscience, en face des autels du paganisme ou du temple encore debout de Jérusalem, et prenaient pour guide ce moniteur secret et inflexible. Des hommes éloquents, de grands esprits avaient, il est vrai, consulté leur sens individuel plutôt que la tradition : Abeilard et Béranger, en France, avaient fait preuve d'indépendance et de hardiesse en proclamant leurs doctrines ; mais ils se troublèrent lorsqu'il fallut les défendre, leur front s'inclina et leur voix s'éteignit sous les menaces des papes et des conciles : en Italie, Arnaud de Bresse avait osé rompre ouvertement avec le pouvoir pontifical, mais la révolution dont il donna le signal fut plutôt civile que religieuse : en diverses contrées des sectaires nombreux, des populations entières s'étaient affranchis du joug ; mais ils s'appuyèrent de cette force irrésistible que donnent la sympathie des masses et l'association avec tout un peuple, pour penser, pour croire et pour souffrir ; l'Angleterre enfin avait vu un puissant esprit, Wycliffe, nourri des Écritures, produire au jour un corps de doctrines d'où sortit plus tard le code de la réforme (1) ; mais Wycliffe échappa vivant au jugement solennel d'un concile œcuménique (2), et plusieurs doutent s'il fût sorti vainqueur de cette épreuve redoutable. Il était réservé à la petite ville de Constance de donner un spectacle que le monde n'avait pas vu depuis des siècles : là, un hom-

(1) Voyez *les Réformateurs avant la réforme*, Introd. histor., section V.

(2) Wycliffe était mort depuis trente-cinq ans lorsque le concile de Constance condamna sa mémoire et ses œuvres.

me seul, affaibli par une longue prison et par les maladies, isolé de quelques amis dispersés et tremblants, résista, fort de l'Évangile et de sa conscience, à tout ce que l'autorité extérieure peut mettre en œuvre pour intimider et maîtriser les âmes ; il ne fléchit pas sous l'effort de toutes les puissances spirituelles conjurées avec les temporelles ; Jean Hus enfin, par son exemple plus encore que par ses doctrines, rouvrit au monde chrétien une voie longtemps fermée ; et, s'il est permis de comparer le sacré au profane, il fit dans la sphère de la religion et de la morale ce que plus tard fit Colomb dans le monde extérieur et physique ; il découvrit un empire nouveau, ou, pour mieux dire, il retrouva un domaine oublié depuis des siècles, celui de la conscience en matière de foi : l'examen était un champ interdit à tous ; Hus y revint, au milieu de sinistres clameurs, et le rouvrit aux éclats de la foudre et de la tempête. Il succomba, mais il importait de prouver que la conscience du chrétien est plus forte que tous les pouvoirs de la terre ; il fallait pour cela un de ces dévouements sublimes que la mort seule couronne ; Jean Hus devait périr et sa mort fit sa victoire.

C'est par la force du caractère qu'il agit sur le monde, comme la plupart de ceux dont le passage y a laissé la plus durable empreinte ; il fut grand surtout par le cœur, et quoiqu'il ait été par les qualités de l'esprit un des hommes les plus distingués de son temps, sa grandeur fut plutôt morale qu'intellectuelle. Il n'a établi aucun système nouveau, il n'a

attaché son nom à aucun symbole religieux , et sa gloire en est plus pure : n'étant point l'auteur de ses doctrines, il n'eut aucun intérêt personnel dans leur triomphe, et l'amour de la vérité ne se confondit pas dans son cœur avec l'amour-propre. Il n'a pas conquis pour le culte la liberté extérieure, il a fait plus, et par sa foi, par son courage en présence du tribunal le plus élevé dans l'opinion des hommes, par l'immense retentissement de ses vertus, de sa condamnation et de son supplice, il fit comprendre à une partie de l'Europe le droit sacré de cette liberté intérieure qui, saintement employée, fait le chrétien sur le trône comme dans les fers ; Jean Hus, en un mot, contribua fortement à rappeler le christianisme à son caractère, qui est celui de la religion du cœur, à son esprit, qui est un esprit de vie, de progrès et de liberté. Si la religion est autre chose, si elle est le monopole d'un collège de prêtres ou d'une secte, elle devient aussitôt exclusive, intolérante et oppressive : l'histoire de l'antiquité comme celle des temps modernes nous enseigne que les hommes qui s'érigent en interprètes infallibles de la Divinité font leurs dieux à leur image ; le Créateur du monde ne sera bientôt plus dans leur bouche un père compatissant qui donne sur la terre, à tous ses enfants, un droit égal à s'approcher de lui par l'adoration et la prière, et qui présente sa parole à tous les esprits comme son soleil à tous les regards ; ce sera un maître jaloux toujours prêt à punir et à frapper au gré de ses interprètes, à la voix de ceux qui se

disent les représentants de sa puissance ; la religion ne sera plus ce lien céleste et intérieur qui attire l'âme à son Dieu par l'amour ; elle sera le jong qui maîtrise extérieurement par la contrainte, fléau terrible aux âmes qu'il abaisse en les comprimant, et plus destructeur, s'il est possible, des esprits que des corps. C'est pour cela que les chrétiens généreux qui, dans toutes les églises, ont opposé aux oppresseurs de la conscience une résistance héroïque, se sont fait un titre impérissable à l'admiration et à la reconnaissance de quiconque adore en esprit et en vérité ; parmi ceux-là, aucun ne fut plus grand que Jean Hus , car nul n'a fait davantage pour rendre à la conscience, dans le cœur de l'homme, le trône qu'elle n'aurait jamais dû abdiquer.



AVIS.

Les lettres de Jean Hus ont été recueillies par le notaire, son ami, Pierre Maldoniewitz, et ce fut le grand réformateur du XVI^e siècle, Martin Luther, qui le premier les publia, en rendant témoignage aux doctrines, à la foi et au grand caractère de leur auteur. Luther traduisit d'abord en latin quatre lettres écrites par Hus en bohémien, et les publia en 1536 avec celles que les seigneurs de Bohême et de Moravie adressèrent au concile de Constance. Il fit cette publication à Wittemberg, à l'occasion de la convocation d'un concile général par le pape Paul III (1). Il écrivit en tête de ces lettres une préface dont nous extrairons ici le passage suivant : « Mon but, en publiant ces lettres, dit Luther, si Dieu permet que le concile indiqué se rassemble, est d'avertir ceux qui sont capables de l'être qu'ils se gardent de suivre l'exemple du concile de Constance, dans lequel la vérité a été exposée à de si longues et de si violentes attaques ; néanmoins elle triomphe maintenant, et, levant sa tête victorieuse, elle montre cette coupable assemblée sous son vrai jour... Certes, Dieu a suffisamment fait voir dans ce concile comment il résiste aux superbes et confond les orgueilleux par leurs propres pensées, sans avoir égard à la dignité extérieure (2). »

(1) Ce concile, convoqué d'abord à Mantoue pour l'année 1537, puis à Vicence, ne s'ouvrit qu'en 1542 dans la ville de Trente.

(2) Les diverses éditions de cette préface, que nous donnerons à la fin de ce volume (note A), offrent de nombreuses variantes ;

L'année suivante, Luther publia une édition complète des lettres de Jean Hus, et la fit précéder de la préface que nous donnons ci-après et où il rappelle avec une grande force d'expression les principaux titres de Hus à l'estime et à l'admiration de la postérité : cette préface renferme en outre quelques détails intéressants et curieux. Luther y raconte lui-même le saisissement qu'il éprouva dans sa jeunesse à la première lecture qu'il fit par hasard des écrits de ce chrétien qu'on lui avait enseigné à maudire comme un exécrationné hérétique. On attribue à Luther la rédaction des sommaires qui sont en tête de la plupart des lettres de Jean Hus dans le recueil de ses œuvres (1), et nous les avons soigneusement conservés.

Les lettres de Jean Hus sont partagées en deux séries dont chacune coïncide avec une époque différente de sa vie : la première est celle de son interdiction et de son exil de Prague dans les années 1410 et 1411 ; la seconde comprend le temps écoulé depuis son départ pour le concile jusqu'à sa mort.

nous avons suivi de préférence la première édition, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Frédéric Monod, l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris.

(1) *Hist. et Monum. Johan. Hus*, t. I^{er}, Nüremberg, 1715.

PRÉFACE

DU DOCTEUR MARTIN LUTHER

AUX LETTRES

DE JEAN HUS,

PUBLIÉES PAR LUI EN L'ANNÉE 1537,

AFIN DE RENDRE PLUS PRUDENTS ET D'INSTRUIRE, PAR LES JUGEMENTS TYRANNIQUES DU CONCILE DE CONSTANCE, TOUS LES THÉOLOGIENS QUI, A L'AVENIR, SERAIENT APPELÉS A SIÉGER DANS UN CONCILE DE L'ÉGLISE ROMAINE.

Si quelqu'un lit ces lettres ou les entend lire, si en même temps il possède une intelligence saine, et s'il a égard, devant Dieu, à sa propre conscience, je ne doute point qu'il n'avoue hautement que Jean Hus fut doué des dons précieux et excellents de l'Esprit-Saint. Voyez, en effet, comme il s'est attaché à la doctrine du Christ dans ses écrits et dans ses paroles, avec quel courage il a com-

battu contre les douleurs de la mort, avec quelle patience et quelle humilité il a tout souffert, avec quelle grandeur d'âme enfin il a affronté une mort cruelle pour la défense de la vérité; et il a fait toutes ces choses seul, dans l'imposante assemblée des hommes les plus éminents et les plus puissants, semblable à un agneau au milieu des loups et des lions. Si un tel homme doit être regardé comme hérétique, nul sous le soleil ne pourra aisément être tenu pour vrai chrétien. A quels fruits donc reconnaitrons-nous la vérité, si celle-ci ne se voit pas dans les fruits que Jean Hus a produits et dont il était orné?

Le plus grand crime de Jean Hus est d'avoir déclaré qu'un pape impie n'était pas la tête de l'Eglise universelle : il a bien reconnu en lui le chef d'une église particulière, mais non de toute l'Eglise : de même qu'un ministre de la Parole dont la vie est criminelle est toujours ministre selon l'apparence extérieure, mais n'est point pour cela membre des saints dans son église : Jean Hus a nié semblablement qu'un pontife impie et scélérat fût un bon pontife, quoiqu'il fût assis sur le trône de l'Eglise : c'est comme si nous disions que Judas, traître et voleur, n'était point un hon-

nête homme, quoiqu'il eût été appelé aux fonctions de l'apostolat. On voulait donc contraindre Jean Hus à avouer qu'un pape criminel doit être tenu pour saint, qu'il est infaillible, que ses paroles et ses actes sont également saints, et doivent être reçus et respectés comme autant d'articles de foi. Tous ces hommes si sages du concile de Constance eussent prêté une oreille favorable à de semblables discours, eux qui en détrônant trois pontifes coupables n'ont reconnu à personne le droit de les condamner au feu ! Mais lorsque Jean Hus a dit les mêmes choses, ils l'ont traîné au supplice!!!

La porte a été ouverte (encore une fois) (1) à de semblables événements par les indulgences que le pontife romain a répandues à profusion dans le monde entier, et par le jubilé qu'il a institué à Rome pour construire la basilique de Saint-Pierre; car le pape, parmi ses autres inventions, a dit et confirmé par ses bulles que les âmes de ceux qui, après avoir entrepris le pèlerinage à Rome, mourraient en chemin, prendraient aussitôt leur vol vers le ciel, ordonnant assez péremptoirement aux anges, en sa qualité de Dieu terrestre et de vicaire

(1) Nous ajoutons ces trois mots omis par Luther, et nécessaires pour que sa pensée soit comprise.

de Dieu, d'emporter au ciel, sur des chars rapides, comme on l'a dit, les âmes des défunts. Teitzel, porteur des indulgences de l'évêque de Mayence, à de même enseigné que les âmes s'élanceraient du purgatoire au ciel aussitôt que le tintement de l'argent versé dans le trésor se ferait entendre ; mais, bientôt confondu, il ferma sa bouche effrontée.

C'est à de semblables impiétés, qui révolteraient une brute, que s'est opposé Jean Hus, prédicateur de la parole de Dieu dans la chapelle de Bethléem à Prague. Il a nié qu'une telle puissance fût donnée au pontife romain, et il a hautement déclaré qu'il pouvait se tromper en cela comme en beaucoup d'autres choses. Ayant donc pris une liberté si grande que d'enseigner que le pape peut errer (hérésie réputée alors beaucoup plus épouvantable que de renier Jésus-Christ), il fut contraint par la violence à confirmer ce qu'il avait soutenu en disant qu'un *pape impie* n'est pas un *pape pieux*. Tous s'agitèrent alors comme autant de sangliers ; leur poil se hérissa, ils crispèrent leur front, ils aiguisèrent leurs dents, et enfin, se précipitant sur lui, ils le livrèrent cruellement et méchamment aux flammes.

Un des premiers articles qu'il fallait admettre

à cette époque était que le pontife romain est infail-
lible ; telle était l'opinion des jurisconsultes de la
cour romaine. Il ne paraissait pas présumable que
l'erreur pût tomber de si haut ; mais à force de
présumer on présume trop.

L'égarement prodigieux de ces hommes sur un
point si grave et les outrages si manifestes aux-
quels Jean Hus fut en butte de leur part le rempli-
rent d'un grand courage. Une conscience pure de
tout crime devant Dieu comme devant le monde
donne à l'homme une grande consolation dans ses
maux, et, s'il souffre pour le nom et la gloire de
Dieu, l'Esprit-Saint, consolateur des affligés, vient
à lui aussitôt et lui prête un secours contre le
monde et contre les démons, ainsi que le Christ l'a
promis (Matt., X) disant : Ce n'est pas vous qui
parlez, mais c'est l'esprit de votre Père qui parle
en vous ; et (Luc, XXI) je mettrai en vos bouches
une force et une sagesse à laquelle vos adversaires
ne résisteront pas.

J'ai appris de quelques hommes dignes de foi
que l'empereur Maximilien disait, en parlant de
Jean Hus : « Ils ont fait injure à cet excellent
homme. » Érasme de Rotterdam, dans ses pre-
miers livres que je possède, a écrit que Jean Hus

avait été brûlé, mais non convaincu. Et l'opinion des hommes pieux en ces temps a été qu'on lui avait fait outrage et violence.

Je rapporterai ici ce que m'a dit le docteur Staupitz d'un entretien qu'il eut avec son prédécesseur, André Prolès, homme de naissance et de mérite, touchant la rose du docteur Jean Zacharie. Ce Zacharie était représenté dans les cloîtres, portant une rose à son chapeau, comme une distinction pour lui-même et un affront pour Jean Hus. Prolès voyant cette image dit : « Je ne voudrais pas porter cette rose. » Staupitz lui ayant demandé pour quel motif, Prolès répondit : « Lorsque dans le concile de Constance on soutenait contre Jean Hus que le pape ne pouvait être repris de personne, le docteur Zacharie alléguait le passage d'Ézéchiel (chap. XXXIV) : *C'est moi qui suis au-dessus des pasteurs, et non le peuple* (1). » Jean Hus niait qu'on y trouvât ces derniers mots, et Zacharie offrit de prouver le contraire par la Bible même que

(1) On ne voit point en lisant ce récit quelle force les adversaires de Hus pouvaient en tirer : il n'y est question que de l'Éternel, qui annonce qu'il vient lui-même à la place des mauvais pasteurs. L'argument de Zacharie ne peut avoir du poids que pour ceux qui voient véritablement Dieu dans le pape, et qui s'imaginent que tout ce qui est dit de l'Éternel dans l'Écriture est applicable au pape.

Jean Hus avait apportée de Bohême avec lui ; car Zacharie, comme beaucoup d'autres, avait souvent visité Hus, dans le but de le convaincre, et il était tombé par hasard sur ce passage. La Bible fut donc apportée au milieu de l'assemblée, et elle donna raison à Zacharie. Jean Hus soutint néanmoins que cette Bible n'était pas correcte, et que les autres versions ne confirmaient pas celle-ci ; mais, accablé par les clameurs de ses adversaires, il perdit sa cause, et Zacharie reçut une rose du concile en perpétuelle mémoire de ce fait. Et pourtant, dit Prolès, il est certain que ces mots ne se trouvent dans aucune Bible correcte, soit manuscrite, soit imprimée, et qu'elles témoignent toutes contre Zacharie. Ainsi parla Prolès au docteur Staupitz.

Ce verset se lit dans toutes les Bibles allemandes, latines, grecques ou hébraïques, comme il fut cité par Jean Hus ; mais à Constance on ne voulut pas l'admettre autrement que l'avait cité Zacharie, qui ne mérita ni de recevoir la rose, ni de la porter.

Les adversaires des opinions de Jean Hus témoignent eux-mêmes de sa science. Il y a trente ans, j'en ai entendu plusieurs, habiles théologiens, qui disaient : « Jean Hus fut un très-grand docteur, et il surpassait en érudition et en science tous ceux

du concile. » Ses écrits, et entre autres son *Traité de l'Église* et ses *Sermons*, confirment cet éloge.

Lorsque j'étais étudiant en théologie à Erfurt, ma main tomba un jour dans la bibliothèque du monastère sur un livre des sermons de Jean Hus. Ayant lu sur ce livre les mots : *Sermons de Jean Hus*, je fus aussitôt enflammé du désir de connaître quelles hérésies il avait répandues, en parcourant ce livre échappé au feu et conservé dans une bibliothèque publique. Je fus saisi de stupeur dans ma lecture, et rempli d'un étonnement difficile à décrire en recherchant pour quelle cause on avait brûlé un si grand homme, un docteur si grave et si habile à expliquer et à commenter les Écritures. Mais le nom de Hus était alors en exécration : je crus, si j'en parlais avec éloge, que le ciel tomberait sur moi et que le soleil voilerait sa lumière. Ayant donc fermé le livre, je m'éloignai le cœur triste, et je me disais en moi-même, pour me consoler « : Peut-être a-t-il écrit ces choses avant d'être tombé dans l'hérésie. » J'ignorais encore ce qui s'était passé dans le concile de Constance.

Tout ce que je dirais encore ne pourrait qu'ajouter infiniment aux louanges de Jean Hus. Ses adversaires lui rendent un témoignage éclatant et

peu réfléchi ; car si leurs yeux aveuglés pouvaient s'ouvrir à la lumière, ils rougiraient au souvenir des choses qu'ils certifient eux-mêmes. L'auteur d'un recueil des actes des conciles, écrit en allemand et enrichi de beaucoup de particularités remarquables, met le plus grand soin à rendre odieuse la cause de Jean Hus, et il écrit cependant qu'en se voyant dépouillé des dignités de son ordre Hus sourit avec une fermeté intrépide. D'après ce même auteur, Hus, conduit au bûcher, répétait toujours : « Jésus, Fils de Dieu, ayez pitié de moi ! » A la vue du poteau fatal où il fut enchaîné pour être brûlé, tombant à genoux il s'écria : « Jésus, Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour nous, ayez pitié de nous ! » Voyant un paysan qui apportait du bois, il sourit encore avec douceur et prononça ces paroles de saint Jérôme : « O simplicité sainte (1) ! » Un prêtre s'étant approché, et lui demandant s'il voulait se confesser, Hus répondit qu'il y consentait ; et le prêtre ayant insisté sur l'obligation d'abjurer, Jean Hus refusa, disant qu'il ne se reconnaissait coupable d'aucun péché mortel.

(1) Luther ici confond : la parole touchante qu'il rappelle est attribuée à tort à Jean Hus ; elle fut dite par Jérôme de Prague. (Voyez *les Réformateurs avant la réforme*, t. II, liv. III, chap. 12.

L'homme qui, dans l'agonie de la mort, invoque d'un cœur si ferme Jésus, le Fils de Dieu qui a souffert pour nous, l'homme qui, pour une telle cause, abandonne son corps au feu avec une si grande foi et une si grande constance, s'il ne se montre pas, à ces traits, un généreux et intrépide martyr et confesseur de Christ, certes, je le répète, il sera difficile qu'aucun homme soit sauvé. Jésus-Christ lui-même a dit : « Celui qui me reconnaîtra devant les hommes, je le reconnaîtrai aussi devant mon Père. » Que dirai-je de plus ? Le pontife romain élève beaucoup d'hommes au rang des saints, dont il serait difficile de dire s'ils sont avec les élus ou avec les démons, et il précipite dans les enfers celui-ci, lorsqu'il résulte de l'examen de sa vie que sa place est dans les cieus (1).

J'ai de nouveau rappelé ces choses afin qu'elles soient un avertissement salutaire à ceux de nos théologiens qui se rendront peut-être au prochain concile ; car s'ils ressemblent aux hommes qui se sont réunis dans le concile de Constance, il leur adviendra ce qui est advenu à leurs prédécesseurs, les actes qu'ils voudront cacher et ensevelir dans

(1) Luther ajoute : « Sunt igitur in numero sanctorum tuorum diaboli, et tu vicissim in ipsorum, mi pontifex Romane. »

l'oubli seront produits au jour et partout publiés. Les docteurs de Constance étaient convaincus que personne n'oserait jamais les accuser par la parole ou par la plume, et beaucoup moins encore honorer Jean Hus comme un saint et les condamner eux-mêmes, bravant ainsi les plus cruelles menaces. L'événement au contraire a vérifié, soit par moi, soit par d'autres, les prédictions de Jean Hus. Forts de leur autorité, nos théologiens ne pressentent aucun péril. Que leur pouvoir soit donc égal à celui qu'ils avaient au temps de Jean Hus, j'y consens; il n'est pas moins certain que celui qui était alors en face de leur tribunal siège maintenant en un lieu où il faut que ses juges se retirent devant lui.



LETTRES DE JEAN HUS.



ATTESTATION

DE PIERRE MALDONIËWITZ, DIT LE NOTAIRE.

Ces pages sont toutes fidèlement copiées sur les lettres de Jean Hus, écrites de sa propre main ; elles répondent mot pour mot aux originaux (1).



PREMIÈRE SÉRIE.

LETTRES ÉCRITES AU TEMPS DE L'INTERDICTION DE JEAN HUS ET DE SON EXIL DE PRAGUE EN 1411. QUELQUES-UNES DE CES LETTRES PEUVENT AVOIR ÉTÉ ÉCRITES EN L'ANNÉE 1410.



Les lettres de cette série contiennent la plupart d'admirables exhortations adressées par Jean Hus aux fidèles de

(1) Cette attestation du fidèle Maldoniewitz se trouve après les lettres de Jean Hus dans l'ancien recueil de ses œuvres. *Johann. Hus. Hist. et Monum.*, t. I, p. 95.

son église. On n'y trouve ni la grande diversité d'incidents, ni l'intérêt si dramatique des lettres de la série suivante, mais on voit dans celles-ci tout ce que l'âme de Hus renfermait d'intrépidité, de piété chrétienne, d'amour pour ses frères et de vraie grandeur. Celui qui les écrivait avait déjà le pressentiment du martyr, et l'on comprend en les lisant qu'il ne reculera pas lorsque son heure sera venue (1).

(1) Pour les détails historiques sur cette époque de la vie de Jean Hus voyez *les Réformateurs avant la réforme*, t. 1^{er}, l: 1.

LETTRE I^{re}.

AU COLLÈGE DES CARDINAUX (1).

Dans cette lettre, Jean Hus se plaint d'avoir été faussement dénoncé et demande humblement à être dispensé de l'obligation de comparaitre en personne. Jean Hus, dans le même but, fit à Jean XXIII un appel (2) qui a été recueilli dans son histoire avec le témoignage de l'Académie de Prague.

J'écris avec l'humble soumission et le respect qui convient à vos ordres. Révérends Pères en Christ, vous qui êtes revêtus d'un caractère apostolique, qui brillez comme de grandes lumières pour éclairer les nations, et qui êtes élevés en puissance afin d'effacer les péchés du monde, d'arracher les âmes aux pièges de Satan, et de venir en aide à ceux qui souffrent au nom de Christ (3), j'ai

(1) De toutes les lettres qui nous ont été conservées de Jean Hus, celle-ci est la seule adressée à ses supérieurs ecclésiastiques, aux dignitaires de l'Eglise : elle est précieuse en ce qu'elle montre le respect avec lequel il leur parlait, son ardent désir de les convaincre de la pureté de ses doctrines, et la crainte d'une rupture, sans aucun mélange de faiblesse.

(2) Le texte porte : *Scriptis epistolam*, mais cette prétendue lettre est l'acte d'appel dressé à Prague, devant notaire, le 23 juin 1410 (*Hist. et Monum. Joan. Hus.*, t. I^{er}, p. 112—116).

(3) Jean Hus reconnaissait aux actes des bons prêtres l'efficacité que l'Eglise romaine attribue indistinctement aux actes de tous les prêtres. (V. *les Réformateurs avant la réforme*, t. I^{er}, liv. 1.)

recours humblement à vos paternités, incapable que je suis de supporter le fardeau qui pèse sur moi. Les maux dont je suis accablé datent du temps où l'on se retira de l'obéissance de Grégoire XII. Je conseillais alors avec succès l'adhésion au collège des cardinaux pour l'union de notre sainte mère l'Église, dans mes prédications devant les barons, les princes, le clergé et le peuple. Il s'ensuivit que le révérend Père en Christ Sbynko, archevêque de Prague, adversaire du sacré collège, fit afficher un mandement aux portes des églises, par lequel il défendait à tous les maîtres de l'Université de Prague qui avaient adhéré au sacré collège, et en particulier à moi, d'exercer aucun acte du ministère sacerdotal, sous prétexte que les maîtres de l'Université avaient retiré leur obéissance à notre Saint-Père Grégoire XII et au Saint-Siège. Mais il faut juger des faits sur leurs résultats, et il arriva que l'archevêque fut contraint, par les décrets du concile de Pise, à approuver la conduite des maîtres : telle fut l'origine première de l'accusation portée contre moi et de toutes mes peines.

Le sacré collège des cardinaux ayant promis beaucoup de grâces à ses adhérents, j'ai gardé le souvenir de ses promesses et j'y ai cru comme il

faut croire aux promesses de ceux qui sont les colonnes de l'Eglise. J'implore donc Vos Révérences et je les conjure à genoux de jeter un regard de bonté sur mon infortune, afin d'être dispensé du devoir de comparaître en personne (1) et des autres obligations pénibles qui en seraient les suites. Je suis innocent de ces choses dont mes adversaires m'accusent; j'en prends à témoin Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je suis prêt à paraître en présence de l'Université de Prague, de tous les prélats, de tout le peuple qui est venu m'écouter, et à rendre devant eux, de vive voix et par écrit, raison pleine et entière de la foi que je garde en mon cœur, et à la confesser même *au péril du feu* (2). Vos Révérences pourront s'assurer de cette confession par des actes publics et par le témoignage de l'Université de Prague.

(1) *Devant le pape.*

(2) • *Etiam igne ad audientiam posito.* •

LETTRE II.

A ZAWYSSIUS, SON CALOMNIATEUR.

Salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il m'est revenu que vous m'accusiez d'hérésie : s'il est ainsi, mandez-le-moi, et vous saurez alors, avec la grâce de Dieu, quelle est la foi que je confesse, que je défends, que je ne dissimule pas dans l'ombre, mais que je professe comme il convient à un vrai chrétien. Et plût à Dieu que vos propres yeux s'ouvrissent sur la manière dont, depuis environ trente ans, vous tondez vos brebis dans Praschaititz. Où résidez-vous? comment travaillez-vous? comment paisez-vous votre troupeau? Vous avez oublié cette parole du Seigneur : Malheur aux bergers qui ont soin d'eux-mêmes et qui ne paissent point leurs brebis! Dites-moi, de grâce, êtes-vous rempli de cet Evangile du Christ, qui a dit : *Le bon pasteur va devant ses brebis, et ses brebis le suivent, car elles connaissent sa voix?* Le temps viendra où vous rendrez compte de vos brebis et de vos nombreux bénéfices, dont il est dit dans vos propres ordonnances que celui qui peut vivre

d'un seul n'en saurait retenir un autre sans pécher mortellement.

Méditez ces choses et n'accusez pas votre prochain d'hérésie. Si vous le savez hérétique, vous devez l'avertir, selon le précepte de l'apôtre, une première et une seconde fois; s'il refuse de vous écouter, évitez-le, et lors même que vous seriez choisi pour le condamner, encore vous faudrait-il démontrer *par les Ecritures* que c'est avec justice que vous le condamnez et que vous livrez ses livres aux flammes.

Je vous écris ces choses en vous avertissant fraternellement, selon le précepte du Christ, qui nous dit : *Si ton frère vient à pécher, avertis-le en secret*. Recevez donc mes paroles, mon frère, et dites si vous avez parlé ainsi de moi. Prouvez que je suis un hérétique, et je me corrigerai avec humilité, et vous recevrez une récompense pour avoir rappelé un homme de l'erreur. J'espère cependant de la grâce du Dieu tout-puissant que ma foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ est aussi grande que la vôtre, et que je ne suis pas moins bien préparé à mourir humblement pour elle.

LETTRE III.

A MAITRE MARTIN ET A MAITRE NICOLAS DE MYLICZYN.

Il les consulte au sujet de l'interdiction qui lui était faite de la chaire (1).

Que la paix soit avec vous, cette paix qui n'en donne point avec la chair, avec le monde, avec le démon. Le Sauveur a dit : Vous aurez des tribulations dans le monde ; mais si vous persévérez dans le bien, qui pourra vous nuire ? Je brûle d'un zèle ardent pour l'Évangile, et mon âme est triste, car je ne sais que résoudre.

J'ai médité cette parole évangélique du Sauveur (Jean, X) : Le bon berger donne sa vie pour ses brebis ; mais le mercenaire, celui qui n'est pas le berger, celui à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup ; il éloigne ses brebis, il fuit : le loup les ravit aussitôt et les disperse.

J'ai aussi médité cette autre parole (Matth. X) : *Lorsqu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre.* Entre ces deux préceptes si différents, lequel suivre, auquel obéir ? Je ne sais.

(1) Il demande aussi à ses amis s'il doit quitter son Église, et il est probable qu'il écrivit cette lettre avant d'avoir quitté Prague.

J'ai médité la lettre de saint Augustin à un illustre évêque qui le consultait sur un cas semblable. Augustin termine ainsi sa réponse : « Quiconque, dit-il, prend la fuite sans que par elle son Eglise soit privée du ministère évangélique dont elle a besoin, celui-là fait ce que le Seigneur a prescrit ; mais celui qui en fuyant dérobé au troupeau de Jésus-Christ toute sa nourriture spirituelle est un mercenaire qui, voyant venir le loup, prend la fuite, parce qu'il n'a aucun soin de ses brebis. C'est parce que tu m'as consulté, frère bien-aimé, que je t'écris les choses qui me paraissent être selon la vérité et la charité ; mais je ne t'invite pas à suivre mon avis si tu en trouves un meilleur. Quoi de mieux dans un tel péril que d'adresser des prières à notre Dieu, afin qu'il ait pitié de nous, à l'exemple de quelques saints hommes qui ont obtenu de ne point abandonner l'Eglise de Dieu, et qui ont persévéré dans leurs bonnes résolutions sous la dent même de leurs ennemis. »

Voilà ce que dit saint Augustin.

Apprenez-moi donc si vous acquiescez à ses paroles ; car, quoique l'aliment nécessaire de la parole de Dieu ne manque point à mes brebis, ma conscience me reproche mon absence comme un scandale.

Je crains, d'autre part, que ma présence, durant le temps de mon interdiction, ne soit un motif pour ravir cette nourriture à mon troupeau, pour le priver de la sainte communion et des autres biens qui importent au salut. C'est pourquoi prions humblement le Dieu tout-puissant qu'il daigne nous révéler ce que je dois faire dans la circonstance présente, afin que je demeure dans la voie droite. L'avis que le bienheureux Augustin exprime dans sa lettre est sage : il établit, en effet, que dans les circonstances où l'on peut ne s'inquiéter que pour soi-même la fuite est permise, et il cite l'exemple de saint Athanase ; mais si tout le troupeau est exposé, il faut s'en remettre au sort afin de faire ce qui est le plus utile à l'Eglise.

LETTRE IV.

AU RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PRAGUE.

Vénérable Recteur, j'ai reçu une grande consolation de votre lettre, dans laquelle vous écrivez, entre autres choses : *Le juste ne sera point con-*

tristé, quelque chose qui lui arrive; d'où vous inférez que les tribulations temporelles et l'éloignement où je suis de mes amis ne doivent ni me briser, ni m'attrister, ni m'abattre, mais doivent au contraire me fortifier et me réjouir. J'accepte avec reconnaissance cette consolation. Je m'attache aux paroles de l'Écriture, et je me dis que, si je suis juste, aucun mal, quel qu'il soit, ne pourra me contrister jusqu'à me détourner du chemin de la vérité. Si je vis et veux vivre saintement en Christ, il est nécessaire que je souffre la persécution au nom de Christ; car s'il a fallu que le Christ souffrît afin d'entrer dans la gloire, il faut aussi que nous portions notre croix, malheureux que nous sommes, et que nous l'imitions dans sa Passion.

Je proteste donc, vénérable Recteur, que je n'ai jamais été accablé par la persécution : je ne le suis que par mes péchés et par l'égarement du peuple chrétien. Que sont en effet pour moi les richesses du siècle? Quelle affliction peut me causer leur perte? Qu'est-ce pour moi que la perte de la faveur du monde, qui détourne de la voie de Christ? Qu'est-ce que l'infamie qui, humblement soufferte, éprouve, purifie, illumine les enfants de Dieu, de manière qu'ils brillent et rayonnent comme le soleil dans

le royaume de leur Père? Qu'est-ce enfin que la mort, si l'on m'arrache cette misérable vie? Celui qui la perd ici-bas triomphe de la mort même et trouve la vie véritable.

Mais les hommes, aveuglés par le luxe, la vaine gloire, l'ambition, ne comprennent pas ces choses; d'autres sont détournés de la vérité par la crainte, et languissent dépourvus de patience, de charité, de toute vertu, dans une étrange perplexité. D'une part ils sont pressés par la connaissance de la vérité, d'autre part par la crainte de perdre leur réputation, d'exposer leur corps misérable à la mort. Pour moi, j'y exposerai le mien (je l'espère avec le secours de Notre-Seigneur Jésus) si sa miséricorde me vient en aide; car je ne désire point vivre dans ce siècle corrompu, à moins que je ne puisse conduire à la repentance et moi-même et les autres, selon la volonté de Dieu. Voilà ce que je souhaite ardemment pour vous, et je vous exhorte, ainsi que tous ceux qui vous sont unis, à vous tenir prêts à combattre, car voici déjà les préludes de l'Antechrist, et le combat est proche, et il faut que la pauvre oie (1) agite ses ailes contre les ailes de

(1) Jean Hus fait ici allusion à son nom, qui en bohémien signifie *oie*.

Behemot et contre cette queue de l'Antechrist, qui enfante toujours l'abomination.

Le prophète nous l'a montré lorsqu'il a dit : *Celui qui enseigne le mensonge est la queue de l'Antechrist, et un grave vieillard en est la tête.* Le Seigneur les confondra l'un et l'autre; il confondra le pape et ses prédicateurs, ses officiers et ses docteurs, qui, sous un faux nom de sainteté, enfantent l'abomination. Quelle abomination plus grande que celle de la prostituée qui s'abandonne publiquement à tout venant? Et pourtant elle est plus grande encore l'abomination de celui qui, assis en haut lieu, s'offre comme s'il était Dieu aux adorations de tous (1), trafique des choses spirituelles et vend tout ce qu'il ne possède pas. Malheur donc à moi, si je ne prêche contre une semblable abomination! Malheur à moi, si je ne pleure, si je n'écris! Verrez-vous un seul homme pour qui de telles choses ne soient une calamité? Déjà le grand aigle prend son vol et nous crie : *Malheur! malheur aux habitants de la terre!*

(1) • Adhuc major est abominatio bestię quę parata est a quocumque veniente adorari. •

LETTRE V.

A JEAN BARBAT.

Hus le console et se justifie en exposant pourquoi il a préféré obéir à Dieu, qui lui ordonnait de prêcher, qu'au pape, à l'archevêque et à tous ceux qui le lui défendaient.

Salut au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

J'ai appris, mes bien-aimés (1), votre douloureuse épreuve. Regardez-la comme un bien, car c'est pour produire au jour votre fermeté, votre constance, que vous êtes tombés dans diverses tentations.

Moi aussi, très-chers amis, j'ai été tenté, et je me réjouis enfin de ce que je suis appelé hérétique à cause de l'Évangile, et excommunié comme un méchant et comme un rebelle. Pour me raffermir dans la douce paix de mon esprit, j'ai rappelé en moi-même la vie et les paroles de Christ et celles des apôtres (Act. IV). J'ai rappelé de quelle manière Anne, grand-prêtre, et Caïphe, et Jean, et Alexandre, et toute la race des prêtres, en s'adressant aux apôtres, leur défendirent de parler

(1) Quoique cette lettre soit particulièrement adressée à Jean Barbat, Hus l'avait destinée à être lue de plusieurs.

et d'enseigner au nom de Jésus. *Mais Pierre et Jean répondant* leur dirent : « Jugez vous-mêmes s'il est juste, en présence du Seigneur, que nous vous écoutions plutôt que Dieu. Pouvons-nous ne pas parler de ce que nous avons ouï et de ce que nous avons vu ? » Et ces mêmes prêtres leur ayant encore une fois défendu de prêcher, ils dirent (Act. V) : « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

Il est vrai que les païens, les Juifs, les hérétiques se fondent tous sur ce précepte de l'obéissance qui est due à Dieu. Hélas ! il aveugle ceux qui ne sont pas chrétiens, mais non les apôtres ni les vrais disciples de Christ.

Saint Jérôme a dit : « Si le maître ou l'évêque prescrit des choses qui ne sont point contraires à la foi ou aux Écritures, le serviteur est tenu d'obéir. Mais s'il commande ce qui leur est contraire, il faut obéir plutôt au maître de l'esprit qu'à celui du corps. » Et plus loin il ajoute : « Si l'empereur vous ordonne ce qui est bien, faites la volonté de l'empereur ; s'il vous prescrit le mal, répondez : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Saint Augustin dit de même dans son *Sermon sur les paroles du Seigneur* : « Si ma présence ter-

restre vous commande ce que vous ne devez pas faire, méprisez cette puissance, et craignez une puissance plus haute. Considérez les degrés divers des pouvoirs humains. Obéirez-vous au procureur si le proconsul vous donne un ordre contraire ? Et si le proconsul vous ordonne une chose et l'empereur une autre, tenterez-vous de désobéir à celui-ci pour obéir à celui-là ? Si l'empereur vous ordonne ce que Dieu défend, méprisez l'empereur et obéissez à Dieu. Nous devons donc résister à la puissance du diable ou des hommes, lorsqu'ils nous nous suggèrent quelque chose contre Dieu, et en cela nous ne résistons pas, mais nous obtempérons à l'ordre de Dieu même. » Voilà ce que dit saint Augustin.

Grégoire dit aussi dans son dernier *Traité sur la morale* : « Sachez qu'il ne faut jamais faire le mal par obéissance. » Saint Bernard écrit dans une de ses lettres : « Faire le mal d'après l'ordre de qui que ce soit, ce n'est pas obéir, mais désobéir. » Et saint Isidore soutient que si celui qui a l'autorité fait et ordonne de faire une chose qui ne soit pas selon le Seigneur, ou viole la loi écrite et commande de la violer, c'est à lui qu'il faut appliquer cette parole de saint Paul : « Si un ange

même descendait du ciel et vous prêchait un évangile différent de celui que nous vous prêchons, qu'il soit anathème ! » Et plus loin : « Celui qui vous défend de faire ce qui vous est commandé par le Seigneur, que celui-là soit en exécration à tous ceux qui aiment le Seigneur.... Il doit être regardé comme un faux témoin et comme un sacrilège. »

Il semble, d'après ces paroles, que ces noms soient applicables à ceux qui interdisent la prédication de la parole divine, et qu'ils soient excommuniés selon cette parole du prophète : « Maudits soient ceux qui résistent à tes commandements ! » Jérôme est ici d'accord avec moi lorsqu'il écrit à Rustique, évêque de Narbonne : « Qu'aucun évêque ne s'abandonne à l'envie et à la colère par une infernale jalousie si les prêtres exhortent le peuple, s'ils prêchent dans les églises et bénissent la multitude, » Je dirai donc à ceux qui interdisent ces choses que celui qui défend aux prêtres de faire ce que Dieu leur commande se proclame supérieur à Jésus-Christ.

Bède, en parlant du Sauveur, rappelle ce passage : « Vous trouverez une ânesse attachée et son poulain avec elle ; déliez-les et amenez-les-moi, et si l'on vous dit quelque chose, vous répondrez :

Le Seigneur en a besoin. » Jésus-Christ, dit-il, enseigne mystiquement aux docteurs, par ces paroles, que, s'ils rencontrent quelque obstacle, si quelqu'un les empêche de dégager les pécheurs des liens du démon, de les attirer à Dieu en confessant la foi, ils ne doivent pas pour cela renoncer à prêcher sa parole, mais doivent au contraire continuer à l'insinuer dans les âmes; car le Seigneur a besoin de tels ouvriers pour édifier son Église. Et qui pourrait citer tout ce qu'ont dit les saints en nous enseignant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes?

« Nos oppresseurs nous opposent ces mots : « Faites tout ce qu'ils vous disent (Matth. XXIII), » mais ils sont réduits au silence par la défense qui suit : « Ne faites pas ce qu'ils font. » Dieu dit (Deutér. XXIV) : « Faites ce que vous prescriront les prêtres de la race de Lévi, conformément à ce que je leur ai enseigné. » Le Seigneur veut donc que celui qui doit obéir n'obéisse qu'en se conformant à ses propres commandements. Il est dit encore (Pierre, II) : « Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec crainte. » Plus bas l'apôtre ajoute : « Obéissez même aux méchants, non pas toutefois dans les choses où ils se montrent méchants, car ce

serait obéir aux diables. » La volonté de Dieu et l'Écriture nous enseignent donc que l'obéissance aux supérieurs n'est obligatoire que dans les choses licites. M'attachant à cette vérité, j'ai mieux aimé dans mes prédications obéir à Dieu qu'au pape et à l'archevêque, et à tous ceux qui s'opposent à cette parole du Christ : « Allez par toute la terre, etc... » J'ai signé ces paroles afin de vous apprendre à affronter les émissaires du démon (1).

LETTRE VI:

AUX FIDÈLES DE PRAGUE.

Il les félicite de la constance avec laquelle ils écoutent la parole de Dieu.

Jean Hus, serviteur de Jésus-Christ en espérance, à tous ceux qui aiment Dieu, qui confessent sa loi dans l'attente du Sauveur, avec qui ils veulent vivre éternellement !

Qu'avec vous soient la grâce et la paix du Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert comme victime

(1) • Ut sciatis canibus diaboli obviare. •

pour nos péchés, pour nous délivrer de ce monde d'affliction et de l'éternelle damnation, selon la volonté de Dieu le Père, à qui soit la gloire dans tous les siècles !

Ayant appris, mes bien-aimés, votre désir et vos progrès dans la parole de Dieu, je rends grâce au Seigneur de ce qu'il daigne vous éclairer, afin que, reconnaissant les fraudes de l'Antechrist et de ses ministres, vous ne vous laissiez point détourner de la vérité.

J'ai confiance que sa miséricorde achèvera le travail de la régénération commencé en vous-mêmes, et qu'il ne permettra point que vous vous écartiez de la vérité, de laquelle un grand nombre se sont détournés par la crainte du péril, redoutant davantage l'homme, faible pécheur, que le Dieu tout-puissant qui a le pouvoir de tuer et de vivifier, de perdre et de sauver, de conserver ses fidèles au milieu de nombreux et graves périls, et de leur donner, en échange d'une courte souffrance, une vie éternelle d'un bonheur ineffable. C'est pourquoi, mes bien-aimés, ne vous laissez point abattre par la terreur ; ne vous épouvantez point si le Seigneur tente quelques-uns d'entre vous, permettant que les ministres de l'Antechrist exercent sur

vous leur tyrannie. Dieu lui-même a dit à son serviteur (Prov. c. III) : « Ne crains pas lorsque la puissance des impies fondra sur toi, car je serai à ton côté, etc. » Et il a dit par la bouche du prophète David : « Je suis avec lui dans son épreuve, je le délivrerai, je le glorifierai, etc. »

Sachant cela, mes bien-aimés, considérez avec saint Jacques qu'il est heureux pour vous de tomber dans diverses tentations, parce que l'épreuve de votre foi produit en vous la patience, et celle-ci contribue à vous rendre parfaits, intègres et capables de tout bien.

Saint Jacques dit aussi : « Heureux l'homme qui souffre la tentation, car, lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. » Demeurez donc fermes dans la vérité que vous avez connue, et faites tout ce que vous faites comme de véritables enfants de Dieu. Ayez confiance ; car Christ a vaincu, et vous vaincrez aussi. Souvenez-vous de celui qui a souffert beaucoup de persécutions de la part des pécheurs ; ne faiblissez point dans votre bonne résolution, et, déposant ensemble tout le fardeau des péchés, courons au combat, les yeux attachés sur Jésus, qui a établi notre foi, qui, dans un but

glorieux, méprisant l'ignominie, a souffert l'opprobre de la croix et est assis maintenant à la droite de Dieu.

Le Créateur, le roi, le souverain maître du monde, sans y être forcé par sa nature divine, s'est humilié, malgré ses perfections, dans notre humanité; il est venu en aide à nous, pauvres pécheurs, supportant la faim, la soif, le froid, le chaud, l'insomnie, la fatigue; il a souffert en nous instruisant des douleurs et de graves opprobres de la part des prêtres et des scribes, jusque-là qu'ils l'ont appelé démoniaque et blasphémateur, disant que celui-là n'est pas Dieu qu'ils ont excommunié comme un hérétique, qu'ils ont chassé de leur ville et crucifié comme un maudit.

Si donc le Christ a supporté de telles choses de la part des prêtres, lui qui a guéri toutes les langueurs par sa seule parole, sans aucune récompense terrestre; lui qui a chassé les démons, ressuscité les morts et enseigné la loi de Dieu; lui qui n'a fait tort à personne, qui n'a commis aucun péché et qui a tout souffert d'eux, seulement parce qu'il a découvert leur méchanceté; pourquoi nous étonner si aujourd'hui les ministres de l'Antechrist, qui sont plus avarés, plus débauchés, plus cruels,

plus rusés que les pharisiens, persécutent les serviteurs de Dieu, les accablent d'opprobres, les excommunient, les emprisonnent et les tuent ?

Souvenez-vous de ce qu'a dit Notre-Seigneur et notre roi : « Si le monde vous hait, dit-il, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait comme étant de lui, mais parce que vous n'êtes point du monde, et parce que je vous ai choisis hors du monde, le monde vous a haïs. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit; le serviteur n'est pas plus grand que le maître; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre; mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'il n'ont pas connu celui qui m'a envoyé. »

Rappelez-vous aussi la prophétie de notre divin Sauveur, qui nous dit que ses élus souffriront la persécution de la part du monde, c'est-à-dire des méchants, qui n'ont connu ni Dieu le Père, ni Notre-Seigneur Jésus; car, quoiqu'ils confessent de bouche qu'ils reconnaissent Dieu, ils le nient néanmoins par leurs méchantes actions. C'est d'eux que *saint Paul* parlait à *Tite*, en disant que leurs œuvres sont l'avarice, la simonie, la peste, les débâu-

ches, l'abandon et le mépris de la parole de Dieu ; qu'ils mettent les traditions humaines au-dessus de la parole de Dieu, et qu'ils ne font aucune œuvre d'humilité, de charité, de tempérance et d'amour chrétien.

« C'est pourquoi les méchants ne cesseront point de persécuter les saints tant que durera la guerre entre le Christ et l'Antechrist ; car saint Paul nous dit : *« Tous ceux qui veulent vivre saintement en Christ souffriront la persécution, mais les méchants, les séducteurs s'avanceront dans la voie de perdition, toujours aveuglés et aveuglant les autres. »*

Saint Paul nous enseigne par ces paroles que tous les hommes pieux souffriront la persécution pour Christ. Les méchants seront séduits et séduiront les autres, et leur cœur se gonflera de malice pour leur perte. Le Sauveur a parlé d'eux lorsqu'il a dit à ses disciples : *« Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes, et gardez-vous des hommes, car ils s'empareront de vous dans leurs assemblées et dans leurs synagogues ; ils vous fouetteront ; le frère livrera son frère à la mort, le père livrera son fils. Les enfants s'élèveront contre leur père et contre leur mère ; ils les*

mettront à mort. Mes disciples seront haïs de tous à cause de mon nom; mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé, et si vous êtes persécutés dans une ville, fuyez dans une autre.» Cette persécution durera jusqu'au jour du jugement.

Il a dit encore : « En vérité, je vous le déclare, vous n'aurez pas parcouru toutes les villes d'Israël avant que le Fils de l'Homme ne soit venu. Le disciple n'est pas au-dessus de son maître, ni le serviteur au-dessus de son seigneur. C'est assez pour le disciple d'être traité comme le maître, et pour le serviteur de l'être comme son seigneur. S'ils ont appelé le père de famille Belzébut, combien plus appelleront-ils ainsi ses serviteurs? C'est pourquoi ne vous troublez pas.

Le Seigneur parlait de la sorte à ses disciples, afin qu'ils échappassent, s'il était possible, à de tels maux. Il élevait leur intelligence, afin qu'ils fussent prudents et qu'ils reconnussent à leurs œuvres les loups dévorants dont l'avidité veut engloutir le monde.

Il leur a enseigné aussi à quels signes ils connaîtraient les faux prophètes; ceux-ci ne s'accordent avec les vrais prophètes ni dans l'explication des Écritures, ni dans les œuvres. Il y a de faux

Christes qui se disent les premiers disciples de Christ, et qui se montrent, par leurs œuvres, ses plus grands ennemis et ses adversaires. Ils chercheront, par tous les moyens, à étouffer la parole de Dieu, car elle condamne en eux l'insolence, l'orgueil, l'avarice, la simonie et toutes les mauvaises œuvres.

Ils ont fait irruption dans les temples et dans les chapelles pour que la parole de Dieu n'y fût pas prêchée; mais Jésus-Christ ne leur a point permis de mettre à fin cette criminelle entreprise. J'apprends qu'ils méditent de détruire la chapelle de Bethléem, et qu'ils défendent la prédication dans les autres temples où la parole de Dieu est enseignée; mais j'ai confiance que Dieu ne permettra point qu'ils réussissent. Ils ont voulu enlacer l'oie dans le piège des citations et des anathèmes, et déjà ils dressent des embûches à quelques-uns d'entre vous. Mais si l'oie (1), qui est un animal privé, un oiseau domestique, et dont le vol n'est pas fort élevé, a rompu leurs lacs, combien plus d'autres oiseaux qui planent au haut des airs en annonçant la parole de Dieu mépriseront-ils de semblables pièges. Ils ont tendu leurs filets, ils ont

(1) Hus fait encore ici allusion à son nom, qui signifie oie, anser.

montré leurs anathèmes comme un simulacre d'oiseau de proie, pour jeter au loin l'épouvante ; ils ont lancé des traits enflammés, des carquois de l'Antechrist, à l'effet d'interdire la parole de Dieu et son culte. Mais plus ils s'efforçaient de déguiser leur propre nature, et plus ils l'ont rendue visible ; en cherchant à étendre leurs traditions comme des filets, ils les ont rompues ; en voulant gagner la paix du monde, ils l'ont perdue, et en même temps la paix spirituelle ; et en tâchant de nuire aux autres, ils ont nui surtout à eux-mêmes.

Il leur arrive ce qui est arrivé aux prêtres des Juifs, parce qu'ils ont perdu ce qu'ils s'efforçaient de retenir et parce qu'ils sont tombés dans ce qu'ils s'efforçaient de fuir. Ils pensaient pouvoir étouffer et vaincre la vérité, qui est toujours victorieuse, ignorant que le propre et l'essence même de la vérité est que plus on tente de l'obscurcir, plus elle brille, et plus on veut la comprimer, plus elle croît et s'élève. Les pontifes, les prêtres, les scribes et les pharisiens, Hérode et Pilate, et les habitants de Jérusalem ont jadis condamné la vérité ; ils l'ont crucifiée ; ils l'ont ensevelie ; mais elle, sortant du tombeau, les a vaincus tous et a envoyé en son lieu douze prédicateurs de la parole.

Cette même vérité, au lieu d'un oiseau faible et débile, a envoyé à Prague de grands aigles, qui surpassent tous les autres oiseaux par leur vue perçante, et qui, par la grâce de Dieu, planent au haut des airs, et en gagnent d'autres à Jésus-Christ, qui affirmera et fortifiera tous ceux qui lui sont fidèles. Il a dit : « Je serai toujours avec vous, jusqu'à la fin des siècles. » Ainsi donc, si Dieu, le plus puissant, le plus juste des défenseurs, est avec nous, quelle méchanceté prévaudra contre nous? Quelle crainte, quelle mort nous séparera de lui? Que perdrons-nous si, à cause de lui, nous perdons nos amis, les honneurs du monde, notre vie misérable? Nous serons à la fin délivrés de tant de misère; nous recevrons au centuple des richesses plus précieuses, des amis plus chers, une joie plus parfaite, et dont la mort ne nous privera point; car celui qui meurt pour Christ, celui-là triomphe; il est affranchi de toute misère, et il reçoit une joie éternelle, à laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ daigne nous conduire tous!

. Mes frères bien-aimés, et vous mes sœurs chéries, je vous écris cette lettre afin que vous demeuriez fervents dans la vérité, que vous avez reconnue, et que vous ne prêtiez pas moins d'attention

qu'auparavant à la parole de Dieu, à cause des menaces cruelles de ses ennemis; car Dieu est fidèle; il vous fortifiera et vous gardera du mal.

Enfin, je vous en conjure, mes bien-aimés, priez pour ceux qui, avec la grâce de Dieu, annoncent la vérité; priez pour moi aussi, afin que j'écrive et que je prêche davantage encore contre la malice de l'enfer, et afin que Dieu m'accorde dans le combat cet appui qui m'est si nécessaire pour la défense de sa parole.

Vous savez que je n'hésite point à exposer ce corps misérable au péril de la mort pour la vérité de notre Dieu, sachant que rien ne nous fera défaut dans sa parole, et que son Évangile doit être propagé de plus en plus chaque jour. Cependant je désire vivre pour ceux qui souffrent la violence et qui ont besoin de la prédication de la parole, afin que la malice de l'Antechrist soit ainsi découverte et que les bons n'en soient point victimes. Je prêche donc ailleurs, et j'officie pour ceux-ci, sachant bien que la volonté de Dieu sera accomplie en moi, soit que je meure ou que je souffre par l'Antechrist. Mais si je viens à Prague, je suis certain que des pièges m'y seront tendus et que vous y serez persécutés par mes adversaires,

qui ne servent pas Dieu et qui empêchent les autres de le servir. Nous prions pour eux le Seigneur, afin que, s'il se trouve parmi eux quelques élus, ils se convertissent à la vérité.

Que Dieu vous accorde l'intelligence de ces choses que je vous écris; qu'il vous donne la persévérance, et que votre cœur soit digne de tous ces biens, par les mérites de Jésus-Christ, qui a souffert pour nous la mort la plus ignominieuse et la plus cruelle, nous laissant son exemple, afin que nous souffrions de même, selon sa sainte volonté. Amen.

LETTRE VII.

AUX MÊMES.

Même sujet.

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient avec tous les fidèles qui sont à Prague et qui aiment sincèrement Jésus-Christ et son Évangile!

Moi, Jean Hus, serviteur de Dieu, je vous supplie et je vous conjure, mes bien-aimés, de ne pas

abandonner la vérité que Dieu vous a fait connaître dans sa miséricorde. Celui qui a commencé d'agir en nous, qu'il a choisis, continuera, j'ai cette confiance ; il nous donnera dans les tentations la persévérance et la force, et je ne vis moi-même que par sa miséricorde et par sa grâce. Je puis dire avec saint Paul : *« Christ est ma vie, et mourir m'est un gain ; mais si je demeure plus longtemps dans la chair, mon travail ne sera pas sans fruit ; je ne sais donc que choisir. Je suis pressé des deux côtés, car, d'une part, je désire mourir et être avec Jésus-Christ, ce qui m'est beaucoup plus avantageux, et, d'autre part, il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie. »* Voilà ce que saint Paul écrivait de sa prison de Rome aux Philippiens.

Je vous dis aussi, mes bien-aimés, quoique je ne sois pas en prison, que je voudrais cependant mourir pour Christ et être avec lui, et je dis également que je désirerais vous prêcher encore la parole de Dieu pour votre salut. Je ne sais donc ce qui serait le mieux ; car j'ai confiance pour moi en la miséricorde de Dieu, et je crains aussi qu'il ne survienne parmi vous quelque mal qui occasionne des persécutions pour les fidèles et l'éter-

nelle perdition des incrédules. Ceux-ci se réjouissent et désirent ardemment, non-seulement étouffer en moi la parole de Dieu, mais aussi fermer l'asile de Bethléem, où je vous ai prêché l'Évangile de Christ; mais si Dieu ne le permet, leurs efforts seront vains, et s'il les souffre, un tel malheur arrivera, à cause des méchants, comme on a vu renverser de fond en comble Bethléem, où le Seigneur est né, et Jérusalem, où il nous a rachetés.

Pour nous, rendons grâce à Dieu, en nous soumettant à sa divine puissance, qui assiste toujours ceux qui l'aiment et affranchit ceux qui souffrent pour lui, réservant leurs persécuteurs aux tourments éternels.

Je vous en conjure donc, mes frères, ne vous laissez pas abattre; mais priez plutôt notre Sauveur Jésus-Christ, afin qu'il vous donne la constance de persévérer jusqu'à la fin dans la foi, et soyez persuadés qu'il vous accordera la libre prédication de sa parole et qu'il augmentera vos forces pour vous défendre des fureurs de cet Antechrist, contre lequel il a prophétisé dans sa parole.

LETTRE VIII.

A L'ÉGLISE DE PRAGUE.

Maître Jean Hus, serviteur de Dieu, à tous ceux qui, à Prague, sont les élus de Dieu et qui aiment Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa parole, soit la miséricorde et la paix par Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Mes bien-aimés, je vous félicite de ce que vous écoutez assidûment la parole de Dieu, et notre Sauveur miséricordieux vous enverra des conducteurs fermes et fidèles. Dieu donc, par notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, vous donne la miséricorde, la paix, la grâce pour tout bien, afin que ce que vous avez bien commencé en lui vous l'acheviez de même et y persévériez jusqu'à la fin. Reconnaissez donc et attirez à vous la miséricorde de Dieu, qui a envoyé pour nous son Fils en ce monde; qui a permis qu'étant fait homme son Fils fût abaissé, méprisé, condamné de tous, à tel point que lorsque le peuple, averti par les prêtres, avait à choisir entre deux captifs, il délivra, de préférence à Jésus-Christ notre Sauveur, un larron et un homicide, et tourna en dérision le Sei-

gneur, qui avait dit, par la bouche de Jérémie :
« *Prétez tous l'oreille, et voyez mes angoisses.* »
Et encore : « *O vous qui passez, regardez et voyez
s'il est une douleur comparable à ma douleur!* »

Il crie à son père : *Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* Telles étaient ses paroles plaintives tandis qu'il souffrait sur la croix une mort ignominieuse et qu'il était en butte aux blasphèmes des prêtres et des pontifes, qui, l'insultant du pied de la croix, disaient : « Il mettait sa confiance en Dieu, que Dieu le délivre s'il veut. Toi qui peux détruire le Temple, descends maintenant de ta croix ! » Lui s'écriait : « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » Et pourquoi jette-t-il ce cri ? C'est afin que nous reconnaissions et que nous admirions son immense miséricorde, et que, supportant avec lui les outrages des méchants, nous cherchions en lui seul notre refuge ; c'est enfin pour que nous fassions acte de reconnaissance pour sa compassion divine qui nous a rachetés de la damnation éternelle.

Telle a été envers nous la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a recommandé à ses disciples de dire, dans quelque maison où ils mettraient le pied : *La paix soit avec vous!* Et après être ressus-

cité des morts il leur disait encore : *La paix soit avec vous !* Et avant de mourir, s'entretenant avec eux, il leur disait souvent : *Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix.* C'est pourquoi, mes bien-aimés, je lui demande pour vous cette même paix. La paix soit avec vous par le Seigneur, afin que vous viviez honnêtement, sobrement, dans le calme, dans la justice, dans la piété, et que vous vainquiez vos ennemis et ceux de Dieu, le diable, le monde et la chair. La paix soit avec vous par le Seigneur, afin que vous vous aimiez entre vous et que vous aimiez aussi vos ennemis. La paix soit avec vous, afin que vous écoutiez sa parole avec attention et humilité. La paix soit avec vous, afin que vous parliez bien et avec sagesse, et que vous vous gardiez de vos ennemis. La paix soit avec vous, afin que vous appreniez à vous taire avec fruit, car celui qui écoute avec humilité ne dispute méchamment contre personne : celui qui parle avec sagesse triomphe de l'insensé ; celui qui se tait avec fruit agit rarement contre sa conscience.

A cause de toutes ces choses, qu'avec vous soient la paix, la grâce, la miséricorde ! la paix, afin que vous ayez une conscience tranquille ; la grâce, afin que vos péchés vous soient remis ; la miséricorde,

**afin que vous soyez délivrés du feu inextinguible
Que la paix donc soit avec vous tous après cette
misérable vie, au sein de la félicité éternelle, par
Dieu le Père et Notre - Seigneur Jésus - Christ.
Amen.**

LETTRE IX.

AUX AUDITEURS DE LA PAROLE DE DIEU A PRAGUE.

Il les affermit et s'affermît lui-même contre les anathèmes du pape.

**Moi, maître Jean Hus, etc., etc., je vous demande,
mes bien-aimés, de ne pas vous laisser troubler à
cause de mon absence ou des malédictions dont
les ennemis de Dieu m'accablent. J'ai foi dans mon
Sauveur et j'ai confiance que toutes choses arrive-
ront, soit à vous, soit à moi, pour notre bien; seu-
lement gardez-vous du péché et plaignez le sort
de ceux qui, croyant bien faire, s'opposent à Dieu
et à sa parole : comme les Juifs d'autrefois qui ont
crucifié Jésus-Christ et lapidé saint Etienne, et
dont le Christ et saint Etienne disaient : « Ils ne
savent ce qu'ils font. » Ils ne sauraient me nuire**

soit en dressant ma croix avec blasphème, soit en m'accablant, comme un autre Judas, des outrages qu'ils vocifèrent publiquement, soit enfin en lançant des pierres contre la porte du Temple et en la renversant. En faisant ces choses, c'est contre eux-mêmes qu'ils travaillent, et c'est à eux de trembler.

Ils ont imaginé certaines pratiques du culte conformément aux ordonnances humaines, afin de soumettre à leur volonté des hommes simples et de s'en faire suivre ; mais Dieu donnera à ses fidèles la connaissance nécessaire pour discerner ces pratiques, pour reconnaître en elles des traditions purement humaines ; au moyen desquelles leurs inventeurs égarent les esprits faibles, les éloignent de la loi de Dieu et les écrasent en les effrayant par les foudres de l'anathème.

Dieu prescrit de prier pour les hommes que nous croyons dans l'erreur et de les déclarer condamnés de Dieu ; il n'a point ordonné d'ourdir de telles trames dans son temple contre des innocents. Ils amassent des pierres comme les Juifs et dressent la croix à contre-sens, ne sachant ce qu'ils donnent ainsi à entendre. Peut-être, à en juger par leurs lettres, agissent-ils ainsi en mémoire

de l'éternelle damnation de Dathan et d'Abiron, qui tout indignes avaient osé prétendre au sacerdoce.

Ils désignent par ces lettres tous les prêtres qui usurpent indignement les fonctions sacerdotales pour l'amour des richesses, des voluptés, des dignités et des autres satisfactions de la chair. Ils anathématisent et vocifèrent comme d'insensés disciples de Judas, qui sont les simoniaques et les réprouvés de Dieu. Prions Dieu, mes bien-aimés, pour qu'il daigne nous continuer ses bénédictions : aucun anathème alors ne nous atteindra ; mais le souverain pontife Jésus-Christ nous bénira en disant : *Venez les bénis de mon Père ; recevez le royaume des cieux qui était préparé pour vous avant que le monde fût.*

Désirons cette bénédiction, mes bien-aimés, recherchons-la et attendons-la en vivant pieusement et saintement en ce monde, afin de vivre éternellement dans la patrie céleste par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur, béni dans tous les siècles.

LETTRE X.

AUX MÊMES.

Hus, en rappelant aux fidèles tous les bienfaits dont le Seigneur nous a comblés par son premier avènement, élève leurs âmes dans l'attente et dans l'espérance du second avènement et du jugement.

Jean Hus, serviteur de Dieu, à tous les fidèles paix et miséricorde de la part de Dieu, Père de Notre - Seigneur Jésus - Christ. Affermissez vos cœurs, mes bien-aimés, car l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ est proche. Vous savez que Christ est déjà venu une fois; songez-y donc, et fortifiez vos cœurs par la grâce et par l'épreuve de l'affliction. Réfléchissez, mes bien-aimés, que le Fils de Dieu, Dieu éternel lui-même, s'est fait homme et s'est humilié afin de nous secourir : l'immortel médecin est venu afin de guérir nos plaies incurables; le Seigneur tout-puissant est venu, non pour troubler les morts, mais pour vivifier les vivants et pour racheter ses élus de la mort éternelle.

Il est venu le Roi du monde, le Pontife suprême, afin d'accomplir par ses œuvres la loi de Dieu. Il

est venu dans le monde, non pour dominer sur le monde, mais afin de donner sa vie pour la rédemption d'un grand nombre. Il est venu, non comme un usurier pour engloutir les richesses du monde, mais pour racheter de son sang ceux que le péché avait vendus au démon. Il est venu le Tout-Puissant afin de souffrir une mort sanglante et ignominieuse de la part des pharisiens, sous la puissance de Pilate, afin de nous affranchir ainsi de la puissance de Satan. Il est venu, non pour perdre les élus, mais pour les sauver, comme il le dit lui-même : *Je suis venu afin qu'ils aient la vie*, afin qu'ils aient ici la vie par sa grâce, et qu'ils aient plus abondamment encore dans l'éternité cette vie éternelle réservée à tous les élus, à laquelle n'arrivent point les superbes, les luxurieux, les avares, les violents, les ambitieux, les intempérants, les efféminés, tous ceux enfin qui sont opposés à ses paroles, mais les élus seuls qui écoutent sa loi, qui l'accomplissent par leurs œuvres et qui soutiennent les persécutions.

Méditez donc dans votre âme ces bienfaits dont nous a comblés Notre-Seigneur Jésus-Christ par son premier avènement, et affermissiez vos cœurs, mes bien-aimés, par la grâce et par l'affliction ; car

le second avènement de Jésus-Christ est proche, et avec lui la sentence du juge infiniment sage, infiniment juste, infiniment redoutable, auquel n'échapperont ni les sages, ni les savants de ce monde, qu'ils ne fléchiront ni par la faveur, ni par les présents, et avec qui viendront les justes, les prédicateurs de sa parole et tous ceux qui ont été injustement persécutés dans le monde.

Il approche le jugement de ce juge sévère et redoutable dont les méchants n'oseront point soutenir le regard, le jugement de celui à la voix duquel toute iniquité sera dévoilée ; à son commandement les corps des impies seront livrés aux flammes, et leur esprit habitera dans l'éternité avec les démons, après avoir entendu de la bouche de Dieu cette juste et redoutable sentence : *Allez, méchants, dans le feu éternel préparé pour le diable et pour ses ministres.*

Méditez donc, mes bien-aimés, ces deux choses : les bienfaits du Sauveur et sa première venue, sa justice et son jugement à son second avènement, et fortifiez vos cœurs par la grâce et par la croix. Et lorsque vous souffrez, réveillez-vous, relevez vos têtes, c'est-à-dire vos esprits, car votre délivrance est proche, la délivrance de toute misère et

de la damnation éternelle dont nous serons retirés à la voix de ce juge équitable qui a dit : « Venez à moi, les bénis de mon Père, recevez le royaume céleste qui est préparé pour vous. » Amen.

LETTRE XI.

AUX MÊMES.

Jean Hus se justifie par l'exemple du Christ pour avoir quitté Bethléem.

Mes bien-aimés, le jour de la naissance du Fils de Dieu est proche ; purifiez-donc votre demeure et qu'elle soit nette de tout péché ; écoutez attentivement et pieusement, selon votre pouvoir, la parole de Dieu ; n'écoutez point les méchants qui vous défendent de vous réunir à Bethléem. Ils ont cherché à vous séduire à cause de moi, et maintenant ils n'ont plus ce motif. Quant à ceux qui disent que j'ai pris la fuite, je l'ai fait librement, afin d'obéir à la Parole et de suivre l'exemple de celui qui a dit : *Si une ville ne vous écoute pas et ne vous reçoit point, secouez, en sortant, la poussière*

de vos pieds en témoignage contre elle. Et si vous êtes persécutés dans une ville, fuyez dans une autre. Et lorsque les Juifs voulaient le faire mourir avant que son heure fût venue, il s'est souvent dérobé d'entre leurs mains. Saint Jean a écrit en effet : *Comme ils voulaient le prendre, il disparut à leurs yeux et vint, au delà du Jourdain, dans un lieu où était Jean-Baptiste.* Et Jean a dit dans le même chapitre : *Comme ils voulaient le faire mourir, il ne se montra plus en public au milieu des Juifs ; mais il se rendit dans un lieu désert appelé Ephraïm, et il y séjourna avec ses disciples.* Mais les Juifs le cherchaient et se demandaient entre eux : « Comment ne vient-il pas dans un jour de fête ? » Car les pontifes et les pharisiens avaient ordonné à quiconque connaîtrait sa retraite de la leur indiquer, afin qu'il fût suivi.

Il n'est donc pas surprenant que, en suivant un pareil exemple, je me sois retiré, et que les prêtres demandent où je suis.

Sachez-donc, mes bien-aimés, que c'est par l'exemple et l'avertissement de Christ que je me suis éloigné de vous, de peur d'être aux méchants une occasion de condamnation éternelle, et aux bons un sujet de tristesse et de deuil. J'ai fui pour

que des prêtres impies ne défendissent point la prédication de la parole de Dieu, et pour que vous ne fussiez pas privés à cause de moi de la vérité divine, pour laquelle, par la grâce de Dieu, je désire mourir.

Sachez, de plus, mes bien-aimés, qu'il a été nécessaire que le Christ souffrit dans le temps prescrit par son Père. Soyez assurés que, quelque chose que Dieu ait arrêtée pour moi, sa volonté sera faite, et, s'il me juge digne de mourir pour son nom, il m'appellera au martyre; que si, au contraire, ma vie se prolonge pour la prédication de sa parole, cela est aussi dans sa volonté.

Certes, quelques-uns de vos prêtres désirent mon retour à Prague, et ils aimeraient à m'y revoir afin d'être dispensés de chanter les heures et la messe; ce sont ceux que blesse la sainte prédication de l'Évangile à cause de leur avarice, de leur orgueil et de leurs adultères. Mais vous qui aimez la parole de Dieu et qui faites tous vos efforts pour vous unir à lui, vous me verriez volontiers, et dans un esprit de charité, parmi vous, comme un de vos proches. Moi je désire vous voir pour vous annoncer la parole de Dieu; car le soin principal des ministres de l'Église doit être d'annoncer sincère-

ment et avec fruit l'Évangile de Christ, afin que le peuple connaisse la volonté de Dieu, qu'il évite beaucoup de maux et soit amené dans la voie droite à bien vivre. Malheur donc aux prêtres qui négligent la parole de Dieu, qui, lorsqu'ils peuvent et savent l'annoncer, vivent néanmoins languissants dans la mollesse et la fainéantise ! malheur à ceux qui empêchent la parole de Dieu d'être prêchée et d'être écoutée !

Heureux, au contraire, ceux qui l'écoutent, qui la gardent dans leur cœur et qui l'entretiennent en eux par de bonnes œuvres. Le Christ les a bénis en disant : « Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la conservent. » Que Jésus-Christ, béni dans tous les siècles, augmente pour nous tous cette béatitude ! Amen.

LETTRE XII.

AUX MÊMES.

Il célèbre les joies et les bénédictions du jour de la naissance du Seigneur.

Mes très-chers frères, quoique je sois séparé de vous de corps, n'étant peut-être pas digne de vous

prêcher plus longtemps la parole de Dieu, néanmoins l'amour dont je vous embrasse me force à venir à vous afin de vous faire entendre quelques paroles. Voici le jour, mes biens-aimés, dans lequel l'ange du Seigneur a dit aux bergers : « Voici, je vous annonce une grande joie pour tout le peuple. » Et aussitôt la multitude des anges a fait entendre ces paroles : « Gloire à Dieu au haut des cieux, et paix aux hommes de bonne volonté. »

Sachant cela, mes bien-aimés, réjouissez-vous, car aujourd'hui un enfant d'un prix inestimable, un Dieu-homme, est né, afin que gloire fût à Dieu au haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Réjouissez-vous, car en ce jour il nous est né un médiateur afin de réconcilier l'homme avec Dieu, et qu'ainsi la paix se répandit sur la terre. Réjouissez-vous, car il nous est né un médecin pour rendre les pécheurs purs du péché, pour les délivrer de la puissance de Satan, pour les racheter de la condamnation éternelle, pour donner à tous la joie céleste, afin que gloire fût à Dieu au haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Réjouissez-vous, car il nous est né un Roi pour nous remplir de joie, un Pontife pour combler les croyants de la bénédiction.

diction céleste, un Père pour nous adopter comme ses enfants dans l'éternité. Il nous est né un Frère bien-aimé, un Maître de toute science, un Chef véritable, un Juge d'une équité parfaite, afin que gloire soit à Dieu au haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Réjouissez-vous, pécheurs, car il est né le Fils de Dieu, le Pontife qui absout tous ceux qui se repentent, afin que gloire soit à Dieu au haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Réjouissez-vous, car aujourd'hui le pain des anges, c'est-à-dire Dieu, s'est fait le pain des hommes, afin de rassasier de son corps ceux qui ont faim. Réjouissez-vous, car il est né le Rédempteur du monde, le Sauveur des pécheurs. Réjouissez-vous, car un Dieu immortel est né afin que l'homme mortel vive à jamais. Réjouissez-vous, car le Seigneur du monde est couché pauvre dans une étable afin de changer notre pauvreté en richesse. Réjouissez-vous, mes bien-aimés, de ce que les choses qui ont été prédites par les prophètes et par les saints sont accomplies. Réjouissez-vous, car le Père Tout-Puissant et le Fils, abondant en sagesse et en grâce, nous sont donnés afin que gloire soit à Dieu au haut des cieux et paix aux hommes sur la terre.

Réjouissez-vous donc, mes bien-aimés, car l'ange a dit : « Voici, je vous annonce une grande joie. » Et laquelle? C'est qu'un Sauveur est né qui nous délivrera de toutes nos misères et nous affranchira du péché. Le Fils de Dieu nous est donné afin qu'une grande joie soit à nous, que la gloire soit à Dieu au haut des cieux et la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Méritons que cet enfant qui nous est né nous accorde cette bonne volonté, cette paix et cette joie qui est l'héritage de tous les siècles. Amen !

LETTRE XIII.

AUX MÊMES.

Il enseigne aux fidèles de Prague le zèle et le désir de la parole de Dieu, et leur recommande de ne point y renoncer à cause des scandales des mauvais prédicateurs.

Je désire ardemment, mes bien-aimés, que vous soyez affranchis par Jésus-Christ de tous vos péchés, et qu'ayant méprisé les vanités de ce monde vous domptiez la chair, le monde et Satan. Je désire que par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-

Christ vous souffriez patiemment toutes choses en vue du salut, et que vous persévériez jusqu'à la fin dans les afflictions. Voilà, mes bien-aimés, ce que je demande pour vous dans mes prières; car Dieu m'est témoin que j'ai travaillé plus de douze ans parmi vous à la vigne du Seigneur, et ma plus grande consolation dans mon ministère était de reconnaître votre zèle à écouter la parole divine et la sérieuse repentance d'un grand nombre.

C'est pourquoi, mes bien-aimés, je vous conjure, par la Passion de Jésus-Christ, de conserver son Évangile, et de faire qu'il porte son fruit dans toutes vos actions. Ne vous laissez donc point ébranler; ne considérez point ceux qui, ayant mis un pied incertain dans la voie, se sont détournés ailleurs et sont devenus les plus violents ennemis de Dieu et de ses disciples.

Vous savez, mes bien-aimés, que les disciples de Christ, qui s'entretenaient avec lui-même, se sont retirés et n'ont plus voulu le suivre. Cependant le Christ est venu pour détacher les hommes les uns des autres; car il a dit : *Je viens pour séparer le fils du père et la fille de la mère.* Et aussi : *Vous serez livrés et persécutés par les hommes à cause de mon nom.* Et pour que nous ne soyons ni

ébranlés par cet abandon de ses disciples, ni effrayés par la persécution ou par la mort, le Sauveur ajoute : *Il ne tombera pas un cheveu de vos têtes sans la volonté de Dieu.* Et : *Vous posséderez vos âmes par la patience.* Si donc un seul cheveu ne périra point, comment les fidèles périront-ils ? C'est pourquoi, mes bien-aimés, conservez une foi véritable, une espérance certaine ; demeurez fermes dans l'amour de la parole de Dieu ; attachez-vous de votre plus ardent amour en écoutant ceux que le Sauveur vous a envoyés, afin qu'ils prêchent avec constance et sans crainte son Évangile et qu'ils résistent aux loups dévorants et aux faux prophètes dont le Christ a dit aux fidèles : *Beaucoup de faux prophètes viendront, et ils séduiront un grand nombre.* Christ enseigne aux fidèles à s'en garder et à les reconnaître à leurs œuvres, qui sont l'avarice, la simonie, le mépris de la parole de Dieu, la persécution des fidèles, la calomnie, le zèle pour les traditions humaines, etc. Ces hommes, en effet, ont des peaux de brebis ; ils se couvrent au dehors du nom de chrétien, et, comme ils sont à l'intérieur des loups dévorants, ils déchirent et dévorent les brebis de Christ. C'est de celles-ci que le Christ a dit à ses

disciples : « Voici, je vous envoie comme des brebis au milieu des loups ; soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes. » Qu'ils soient prudents, a-t-il dit, afin qu'ils évitent comme les serpents de se faire écraser et de laisser périr en eux la tête de l'Eglise de Christ ; qu'ils soient simples comme les colombes, afin qu'ils souffrent avec patience la cruauté des loups. Et nous, mes bien-aimés, nous les voyons déjà ces loups, avec toute évidence ; mais ne souffrons pas qu'ils nous séduisent et nous détournent du chemin par lequel nous nous efforçons d'arriver aux joies célestes.

Conservez la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la douceur, la justice, la modestie, la tempérance, la sobriété, la patience et les autres vertus, en vous décorant de vos bonnes mœurs et de vos bonnes œuvres. Réjouissez-vous de ce que vous souffrez la persécution, car le Christ a dit : *Heureux ceux qui souffrent, car ils seront consolés. Vous serez heureux lorsque les hommes vous haïront, vous excommunieront et vous rejeteront à cause de la parole de Dieu. Réjouissez-vous alors, car votre récompense sera grande dans les cieux.* Quel est donc celui qui, ayant la foi, l'espérance et

la charité, ne supportera point avec patience le mépris et l'ignominie pour l'amour de son Sauveur, lorsqu'il est assuré de recevoir des biens au centuple dans la vie éternelle ?

Dans l'attente de ces choses, souvenez-vous de cette parole de Christ : « Une affliction viendra telle qu'il n'y en a point eu de semblable depuis le commencement du monde, et qu'il n'y en aura point de telle dans la suite. » Et pourquoi ? L'Apôtre nous l'apprend : « Un temps viendra, dit-il, où les hommes ne recevront pas les mêmes doctrines, mais ils prêteront en foule à leurs docteurs des oreilles avides ; ils se détourneront de la vérité et s'attacheront à des fables. » Vous voyez maintenant de vos yeux s'accomplir la prophétie de saint Paul, qui a dit dans un autre endroit : « Tous ceux qui veulent vivre saintement en Christ souffriront la persécution ; mais les impies et les séducteurs triompheront pour leur ruine. »

Recevez donc, mes bien-aimés, l'exhortation de saint Pierre ; soyez attentifs à ne vous point laisser entraîner avec d'autres par l'erreur des méchants ; ne permettez pas que votre existence soit ébranlée ; mais croissez dans la grâce de Dieu, dans la connaissance de Jésus-Christ, et priez le Seigneur

qu'il daigne accorder d'heureux succès à mes prédications, partout où le besoin s'en fait sentir, dans les villes, dans les bourgs, dans les champs, dans les forêts, partout où je puis être utile, afin que la parole de Dieu ne soit point étouffée en ma bouche. Gardez-vous et consolez-vous les uns les autres sous la protection de Dieu le Père, de son Fils bien-aimé et de l'Esprit-Saint, qui peut vous garantir du mal et vous procurer une joie éternelle. A lui soit louange et gloire dans tous les siècles! Amen.

LETTRE XIV.

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE LUNA.

Jean Hus leur recommande l'union et leur enseigne à souffrir les injures plutôt qu'à les venger.

Maître Jean Hus, serviteur indigne de Dieu, aux fidèles de la ville de Luna. Qu'à vous soit la paix et la protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Mes très-chers frères, quoique je ne puisse vous voir extérieurement de mes yeux, mais seulement de ma vue intérieure, je sais néanmoins votre cha-

rité, votre foi constante en Dieu et en son Évangile. Je sais que le Sauveur vous a unis dans la foi, dans la paix, dans la charité, dans l'attention à sa parole, de telle sorte que je trouve plus parmi vous que dans toutes les autres villes de Bohême cette concorde, cette unité qui réjouissent profondément mon cœur. Je vous en conjure donc, mes bien-aimés, moi, dont les traits vous sont inconnus, mais qui vous suis cependant attaché en Dieu, dans l'intérêt de votre salut, je vous en conjure, aimez-vous les uns les autres ; demeurez-unis, ne souffrez pas qu'on vous divise ; car cette unité précieuse, qui subsiste entre vous par la vraie foi, vous sauvera devant Dieu, et Dieu, par sa miséricorde, vous donnera en retour des forces pour vaincre la chair, le monde et Satan.

Méditez ces choses, mes bien-aimés, et ne souffrez point qu'il s'élève parmi vous ni schismes, ni trahisons, ni jalousies, ni violences. S'il s'y rencontre quelque obstiné semeur de troubles et de discordes, avertissez-le comme un frère. Ne disputez point devant le juge, car ce serait à la ruine de votre âme, de votre corps et de votre fortune. Étudiez-vous à venger plutôt les injures de Dieu que les vôtres. Hélas ! c'est en cela que le

monde entier s'abuse ; tous les hommes vengent plutôt leurs propres injures que celles de Dieu. Et c'est là le large chemin ouvert par l'Antechrist, dangereux surtout pour nous, qui sommes prêtres, et qui voulons que les ordonnances des hommes soient plus rigoureusement observées que les commandements de Dieu. Tel prêtre, tel moine, tel prélat est impunément fornicateur et adultère, et il veut que ses propres ordonnances soient observées sous peine d'anathème. De même ils ne punissent point les laïcs qui pèchent contre Dieu ; mais si un de ceux-ci leur dit : « Mes frères, vous m'avez condamné injustement, » alors ils le punissent par le glaive, parce qu'il s'est élevé contre l'injustice des juges.

J'ai donc confiance que le Seigneur vous affranchira de ces maux, afin que vous gardiez sa parole plutôt que les ordonnances des hommes. Aussi longtemps que vous garderez sa loi personne ne pourra vous nuire. C'est pourquoi, mes bien-aimés, attachez-vous à méditer ces choses, qui sont éternelles et impérissables ; elles sont au nombre de deux, la condamnation et la vie éternelle. La condamnation entraînera avec elle le feu éternel, de grands tourments et un séjour dévorant et sans

fin avec les démons ; mais dans la vie éternelle ce sera une joie parfaite, la lumière, l'absence de toute affliction, de toute souffrance, et l'habitation avec Dieu même et ses anges ; « car le Seigneur, dit saint Paul, a préparé pour ceux qui l'aiment une félicité parfaite, que l'œil de l'homme n'a jamais entrevue, dont ses oreilles n'ont jamais pu parler, et dont son cœur ne sait rien. » Nous serons donc heureux lorsque nous jouirons de cette béatitude, dont le charme sera parfait, et nous verrons qui sera anathématisé et condamné ; là tous les péchés cachés dans le cœur des hommes seront mis à découvert ; là nous obtiendrons une joie, une consolation dont nous ne serons jamais privés ; là, enfin, nous serons heureux si nous souffrons ici quelque chose pour Jésus-Christ ; car de même que l'or est éprouvé par le feu, de même nous serons éprouvés par la croix et par les afflictions, sous la main de celui qui a tiré le monde du néant. Nous serons donc heureux si nous persévérons jusqu'à la fin dans le bien.

Sachons, mes bien-aimés, que le monde se corrompt, que la mort est à nos portes, et que nous ne sommes ici qu'en pèlerinage ; vivez d'abord pieusement et saintement, en renonçant à vos pé-

chés ; aspirez *ensuite* aux biens célestes ; *enfin* aimez Dieu de tout votre cœur et ayez confiance en lui, afin qu'il vous décore de sa gloire, par les mérites de Jésus-Christ, et qu'il vous fasse participer à son règne. Amen.

LETTRE XV.

LE FRÈRE WYCHEWITZE À JEAN HUS ET À SES AMIS.

A vous soit le salut et tout ce qu'il y a de plus doux dans le sein de Jésus-Christ, mes bien-aimés dans le Seigneur, vous que j'aime dans la vérité, et non-seulement moi, mais aussi tous ceux qui ont la connaissance de la vérité qui demeure en vous et qui sera toujours en vos cœurs, avec la grâce de Dieu ! J'ai eu une grande joie lorsque nos frères sont venus rendre un témoignage à votre vraie doctrine et nous ont appris comment vous marchez dans la lumière. J'ai su, mes frères, avec quelle rigueur l'Antechrist vous éprouve, en infligeant aux fidèles des tribulations diverses et inouïes, et je ne m'étonne point si parmi vous, comme déjà presque partout dans le monde, la loi de Christ a

de si violents assauts à soutenir de la part de ses adversaires..... Affermissons-nous donc dans le Seigneur notre Dieu et dans sa bonté infinie; ayons confiance qu'il ne permettra point à ses fidèles de s'écarter de leur but, pourvu que nous l'aimions lui-même, comme nous le devons, de tout notre cœur. Il n'y aurait point de souffrance en vous si l'iniquité n'y régnait pas. Ne soyez donc ébranlés par aucune tribulation, par aucune épreuve subie à cause de Christ, car nous savons avec certitude que ceux que le Seigneur juge dignes d'être ses enfants sont éprouvés par lui dans la douleur; notre Père miséricordieux nous envoie des persécutions dans ce monde misérable, afin de nous recevoir ensuite dans sa grâce. Le grand ouvrier éprouve et purifie l'or avant de le recevoir dans son trésor incorruptible. Le temps de notre séjour ici-bas est court et fugitif; la vie que nous espérons dans l'avenir est heureuse et éternelle. Travaillons donc, tandis que nous le pouvons, à mériter d'entrer dans ce repos. Que voyons-nous dans cette vie périssable, si ce n'est la douleur et le deuil, et, ce qui doit surtout affliger les fidèles, le trop grand abandon et le mépris de la loi de Dieu?

Efforçons-nous donc d'atteindre, autant qu'il

est nécessaire, aux choses durables et éternelles, en détachant notre âme de celles qui passent et périssent. Considérons les anciens Pères, les saints de l'ancienne et de la nouvelle alliance; n'ont-ils pas tous traversé cet océan de tribulations et de persécutions? Les uns n'ont-ils pas été sciés, les autres lapidés ou frappés par le glaive? Tous ont passé par un chemin difficile. C'est ainsi qu'ils ont suivi les traces de Christ, qui a dit : *Que celui qui me sert me suive*. C'est pourquoi, ayant devant vous l'exemple de tant de saints qui nous ont précédés, et de toutes parts étant pressés par le péché, courons par la patience au combat qui nous est offert, les yeux attachés sur le fondement de notre foi, sur ce Jésus qui a souffert l'épreuve de la croix; demandons à celui qui a tout supporté de la part des pécheurs qu'il soutienne nos âmes; combattons contre ses ennemis, aimons sa loi, ne soyons pas de faux ouvriers; mais agissons fidèlement, et travaillons pour le Seigneur dans l'espérance d'une récompense éternelle.

Toi donc, mon cher Hus, mon frère bien-aimé en Christ, quoique tu me sois inconnu par les traits du visage, tu ne l'es point par la foi ou par l'amour; car ce monde ne peut disjoindre ceux qu'unit

fortement l'amour de Christ. Réjouis-toi dans la grâce qui t'a été donnée ; travaille comme un vaillant soldat de Jésus-Christ ; prêche, exhorte par ta parole et par ton exemple ; rappelle tous ceux que tu pourras dans le chemin de la vérité ; car la vérité de l'Évangile ne doit point être soustraite à cause de quelques vaines censures et des excommunications antichrétiennes. Rends donc des forces aux membres de Christ affaiblis par Satan ; et quand l'Antechrist serait élevé au comble de la puissance, son règne finira bientôt. Je me réjouis surtout de ce que, dans votre royaume et ailleurs, Dieu anime des cœurs qui soutiennent joyeusement la captivité, l'exil et la mort pour la parole de Christ.

Que vous dirai-je de plus, mes bien-aimés ? je ne sais, mais j'avoue que mon cœur se fondrait tout entier avec délices si je pouvais ainsi me fortifier et me consoler sous la loi du Seigneur. Je salue du fond de mon âme tous les fidèles, tous les disciples de la vérité, et en particulier Jacobel, ton coadjuteur dans la prédication de l'Évangile, en le priant d'invoquer pour moi le Seigneur dans son église.

Que le Dieu de paix, qui a rappelé d'entre les

morts le pasteur des brebis, Jésus-Christ notre souverain Seigneur, vous rende capables de tout bien, afin qu'agissant en vous comme il lui plaît vous fassiez sa volonté. Tous vos amis, qui ont entendu parler de votre constance, vous saluent. Je désire ardemment recevoir des lettres de vous ; car sachez qu'elles ne nous apportent pas une médiocre consolation.

Écrit à Londres, le jour de la Nativité de la Vierge, l'an du Seigneur 1410 (1).

(1) La signature porte : *Vester servus cupiens in labore fieri socius, Ricus Wychewitze, infimus sacerdotum.* — Cette lettre a été à tort attribuée par beaucoup d'historiens à Wycliffe.





DEUXIÈME SÉRIE.

LETTRES ÉCRITES PAR JEAN HUS ET PAR QUELQUES AUTRES
A L'ÉPOQUE DU CONCILE DE CONSTANCE.



Les lettres de cette seconde série furent toutes écrites dans les six mois écoulés depuis le départ de Jean Hus pour le concile, en octobre 1414, jusqu'aux derniers jours de juin 1415, qui ont précédé son supplice. Elles sont un des plus curieux monuments de cette époque célèbre et nous offrent en faveur de Jean Hus contre ses juges un irrécusable témoignage. Nous voyons dans les premières, par l'empressement des peuples à accourir sur son passage, combien était déjà grande en Allemagne l'autorité de son nom et de ses doctrines. En lisant les suivantes, nous assistons aux grandes scènes du concile, et, si nous n'avions pas les dernières, nous ne saurions peut-être pas à quel point cet homme si intrépide, si ferme dans sa foi devant Dieu et devant les hommes, fut jusqu'à la fin reconnaissant envers ses bienfaiteurs, rempli de sollicitude

pour son troupeau, charitable pour ses amis et miséricordieux pour ses persécuteurs.

Les lettres de cette série ont été recueillies sans ordre de date par Pierre Maldoniewitz et furent ainsi publiées par Luther. Nous les avons soigneusement classées, les unes d'après les indications données par Hus lui-même, les autres dans l'ordre des événements qu'elles rappellent.

Quelques lettres des amis de Hus ont été insérées dans ce recueil et donnent plus d'intérêt encore à cette correspondance si dramatique et si chrétienne (1).

(1) Pour l'histoire de cette époque de la vie de Jean Hus, voir *les Réformateurs avant la Réforme*, t. II, liv. III.

LETTRE I^{re}.

A MAITRE MARTIN.

Jean Hus écrivit cette lettre avant son départ de Bohême et la laissa cachetée entre les mains de celui à qui il l'adressait, en le priant de ne point l'ouvrir avant d'avoir acquis la certitude de sa mort.

Maître Martin, mon très-cher frère en Christ, je t'exhorte à craindre Dieu, à garder ses commandements et à t'observer dans la compagnie des femmes. Sois prudent en écoutant leurs confessions pour que Satan ne t'abuse point par des paroles doucereuses; car saint Augustin a dit : Ne te fie point à la dévotion, car la corruption est quelquefois d'autant plus grande que la dévotion est apparente, et des appétits déréglés peuvent se cacher sous le masque de la piété... Prends donc garde de ne point faire une perte irréparable, et j'espère que tu resteras pur de tout commerce avec les femmes, car je t'ai enseigné à servir Jésus-Christ dès ta jeunesse (1). Sache que c'est pour avoir con-

(1) Ergo cave ne irrecuperabilem perdas, quam spero retines, virginitatem; memento quia a juventute tua docui te servire Christo Jesu.

damné l'avarice et la vie déréglée des prêtres que je souffre, par la grâce de Dieu, une persécution qui s'éteindra bientôt avec moi. Je ne crains pas d'être confondu pour le nom de Jésus-Christ. Je te conjure de ne point rechercher les bénéfices. Cependant, si tu es appelé à une cure, que la gloire de Dieu, le salut des âmes et le travail te préoccupent, et non la possession des héritages. Si tu obtiens une église, ne prends point une femme jeune pour servante, et prends garde à ne point orner ta maison plus que ton âme; donne surtout tes soins à l'édifice spirituel; sois pieux et humble avec les pauvres, et ne consomme pas ton bien en festins. Si tu n'amendes pas ta vie et ne t'abstiens des vêtements somptueux et des superfluités, je crains que tu ne sois gravement châtié comme je le suis moi-même, moi qui ai fait usage de telles choses, séduit par la coutume et par l'approbation des méchants, et troublé par un esprit d'orgueil opposé à Dieu. Tu as connu mes prédications et mes exhortations particulières dès ton enfance; il est donc inutile de t'écrire davantage; mais je te conjure, par la miséricorde de Notre-Seigneur, de ne me suivre dans aucune des vanités où tu m'as vu tomber. Sache, hélas! qu'avant de recevoir la

prêtrise je consumais beaucoup de temps au jeu d'échecs, et que par ce jeu je me suis souvent laissé provoquer et j'ai provoqué les autres à la colère. Je me recommande à tes prières devant Dieu pour ce péché et pour mes innombrables transgressions. Invoque pour moi sa miséricorde, afin qu'il daigne diriger ma vie, et qu'après la victoire sur les puissances perverses de ce siècle, sur la chair, sur le monde et sur Satan, il m'ouvre la patrie céleste au jour du jugement. Adieu donc en Jésus-Christ, avec tous ceux qui gardent sa loi. Reçois ma robe grise que j'ai réservée en souvenir de toi ; cependant, si tu as honte de la couleur grise, disposes-en pour le mieux, à ta volonté. Tu donneras ma robe blanche au curé mon disciple ; tu donneras aussi à Georges ou à Suzikon soixante gros d'argent ou ma robe grise, parce qu'il m'a bien servi.

Sur la même lettre Hus écrit :

Je te conjure de ne point ouvrir cette lettre avant d'avoir acquis la certitude de ma mort.

LETTRE II.

JEAN HUS AUX BOHÉMIENS, EN PARTANT POUR SE RENDRE AU
CONCILE (1).

Moi, Jean Hus, en espérance prêtre et ministre de Jésus-Christ, à tous nos bien-aimés et fidèles frères et sœurs, qui ont entendu par ma bouche la parole divine et qui ont reçu la miséricorde et la paix de Dieu et du Saint-Esprit, je souhaite qu'ils continuent à marcher sans tache par Jésus-Christ dans la vérité.

Vous savez, chers frères, que depuis longtemps je vous ai instruits dans la foi, vous enseignant la parole du Seigneur, et non des choses étrangères à la vérité; car j'ai toujours cherché, je cherche et chercherai jusqu'à la fin votre salut. J'avais résolu avant de partir pour Constance de réfuter les faux témoignages et de confondre les faux témoins qui veulent me conduire au supplice; mais le temps ne me l'a point permis, et je le ferai plus tard. Vous donc qui savez ces choses, ne pensez pas, ne

(1) Cette lettre a été écrite en bohémien par Hus; plusieurs versions latines en ont été faites par ses adversaires pour lui faire tort devant le concile.

supposez pas que j'affronte d'indignes traitements pour aucune fausse doctrine. Demeurez dans la vérité, en vous confiant en la miséricorde de Dieu qui vous a donné la vérité à connaître et à défendre par moi, son fidèle prédicateur, et gardez-vous des faux docteurs... Pour moi, je pars et vais, avec un sauf-conduit de l'empereur, au-devant de mes nombreux et mortels ennemis : ce qui sera plus clair que le jour lorsqu'ils seront en face de moi et qu'ils produiront contre moi leurs faux témoignages.

Mes ennemis dans le concile, plus nombreux que ne l'étaient ceux de Christ, sont parmi les évêques et les docteurs, et aussi parmi les princes de ce siècle et les Pharisiens. Mais je me confie tout entier dans le Dieu tout-puissant et dans mon Sauveur ; j'espère donc qu'il exaucera mes ardentes prières, qu'il mettra la prudence et la sagesse en ma bouche, afin que je leur résiste, et qu'il m'accordera son Saint-Esprit pour me fortifier dans sa vérité ; de telle sorte que les portes de l'enfer ne puissent m'en détourner et que j'affronte d'un cœur intrépide la tentation, la prison et les souffrances d'une mort cruelle. Le Christ a souffert pour ses bien-aimés : faut-il donc nous étonner qu'il nous ait laissé son exemple

afin que nous souffrions patiemment nous-mêmes toutes choses pour notre propre salut ? Il est Dieu et nous sommes ses créatures ; il est Seigneur et nous sommes ses serviteurs ; il est le maître du monde et nous sommes de chétifs mortels ; il n'a besoin de rien, nous sommes destitués de tout ; il a souffert, pourquoi ne souffririons-nous pas, surtout lorsque la souffrance est pour nous une purification ? Certes, il ne saurait périr celui qui a confiance en Christ et qui demeure dans sa vérité. Ainsi donc, mes bien-aimés, priez-le instamment de m'accorder son esprit afin que je demeure dans sa vérité, et qu'il me délivre de tout mal : et si ma mort doit contribuer à sa glorification, priez pour qu'elle vienne promptement et pour qu'il me donne de supporter tous mes maux avec constance. Mais s'il vaut mieux, dans l'intérêt de mon salut, que je retourne parmi vous, nous demanderons à Dieu que je revienne sans tache de ce concile, c'est-à-dire que je ne retranche rien de la vérité de l'Évangile de Christ, afin que nous puissions reconnaître plus purement sa lumière et laisser à nos frères un bel exemple à suivre. Peut-être ne reverrez-vous plus mon visage à Prague ; mais si la volonté du Dieu tout-puissant daigne me rendre à vous, avançons

alors de meilleur cœur dans la connaissance et dans l'amour de sa loi. Le Seigneur est juste et miséricordieux, et il donne la paix aux siens en ce monde et après la mort. Qu'il veille sur vous celui qui nous a purifiés, nous ses brebis, par l'aspersion de son sang précieux, de ce sang qui est le gage éternel de notre salut! Qu'il vous accorde d'accomplir sa volonté, et lorsque vous l'aurez accomplie qu'il vous donne la paix et la gloire éternelle par Jésus-Christ avec tous ceux qui seront demeurés dans la vérité!

LETTRE III.

LETTRE ÉCRITE DE NUREMBERG AUX FIDÈLES DE PRAGUE.

Salut par Jésus-Christ! Sachez que depuis le jour où j'ai quitté la Bohême j'ai voyagé à cheval et à visage découvert. A mon approche de Pernaü, le curé m'attendait avec ses vicaires : lorsque j'entrai (1) il but à ma santé une grande coupe de vin ;

(1) Hus ajoute : *in stubam* ; le sens qu'il attachait à ce mot est douteux.

lui et les siens écoutèrent ma doctrine avec un esprit de charité, et il dit qu'il avait toujours été mon ami. Tous les Allemands me virent ensuite avec plaisir dans la nouvelle ville ; nous nous rendîmes de là à Weyden, où nous vîmes une grande foule comme en admiration ; et lorsque nous fûmes venus à Saltzbach je dis aux consuls et aux anciens de la ville : Je suis ce Jean Hus dont vous avez sans doute entendu dire beaucoup de mal. Me voici ; assurez-vous de la vérité en m'interrogeant moi-même. Après beaucoup de questions, ils ont parfaitement accueilli tout ce que je leur ai dit. Nous avons ensuite traversé Inspruck, et nous passâmes la nuit dans la ville de Lauff, où le curé, grand juriste, est venu avec ses vicaires ; j'ai conféré avec lui et il a aussi très-bien reçu mes paroles.

Nous vîmes ensuite à Nuremberg, où des marchands qui nous précédaient avaient publié mon arrivée ; ce qui fit que le peuple se tenait sur les places, regardant et s'informant qui était Jean Hus. Avant le dîner, le curé Jean Heluvel m'écrivit qu'il voulait s'entretenir longuement avec moi ; je l'invitai à venir et il vint : puis les citoyens et les maîtres se rassemblèrent dans le désir de me voir et de conférer avec moi. Me levant de table aussitôt,

j'allai au-devant d'eux, et comme les maîtres voulaient conférer avec moi, je leur dis : Je parle en public ; que ceux qui veulent m'entendre m'écou- tent. Et de ce moment jusqu'à la nuit nous avons discuté en présence des consuls et des citoyens.

Il y avait là un docteur dont la parole était menteuse, et j'ai compris qu'Albert, curé de Saint-Sebold, voyait avec peine l'approbation qu'on donnait à mes doctrines. Cependant, tous les citoyens et les maîtres sont demeurés satisfaits... « Maître, ont-ils dit, certes, tout ce que nous venons d'entendre est catholique ; nous avons enseigné ces choses depuis beaucoup d'années, nous les avons tenues pour vraies et les tenons encore pour telles : certes, vous sortirez et vous reviendrez de ce concile avec honneur. » Nous nous sommes aussi quittés en parfaite intelligence. Sachez que je n'ai point encore rencontré d'ennemi, et que dans toutes les hôtelleries où je m'arrête je suis fort bien accueilli. Il n'y a point contre moi d'inimitié plus forte que celle de quelques hommes qui sont de Bohême. Que vous dirai-je de plus ? Les seigneurs Wenceslas et Jean de Chlum en usent pieusement et noblement avec moi. Ils sont comme les hérauts ou les avocats de la vérité, et avec eux, Dieu aidant, tout va bien.

L'empereur est dans le royaume, Wenceslas Lesma le suit, et nous arriverons de nuit à Constance dont le pape Jean approche; nous pensons qu'il suit l'empereur à une distance de soixante milles.

Ecrit à Nuremberg, le dimanche avant la fête des onze milles vierges.

LETTRE IV.

JEAN, CURÉ DE JANOWITZ, AUX FIDÈLES DE PRAGUE.

Fragments d'une lettre attribuée à Jean, curé de Janowitz, et insérée dans le recueil latin des lettres de Jean Hus (1).

Très-chers amis, je désire que vous sachiez qu'hier un auditeur du sacré palais apostolique est venu à notre logis avec l'évêque et l'official de Constance; ils se sont entretenus avec le maître (2), et il y a eu, touchant son interdiction et son excommunication, un grand débat entre le pape et les cardinaux. Ils ont conclu qu'on se rendrait de leur part chez le maître pour lui dire que le pape,

(1) Cette lettre est importante parce qu'elle nous apprend de quelle manière Jean Hus fut traité dans les premiers temps de son séjour à Constance.

(2) Avec Jean Hus.

de sa pleine puissance, suspend son interdit et la sentence qui l'excommunie, et pour le prier, à l'effet d'éviter le scandale et la rumeur populaire, de ne point se présenter aux lieux où le pape et les cardinaux officient solennellement, lui accordant d'ailleurs la liberté de visiter la ville, les églises et tous les lieux qu'il lui plaira. Nous avons compris qu'ils craignent tous la prédication prochaine que maître Jean a l'intention de faire au clergé. Et, en effet, quelqu'un, hier, nous ne savons si c'est un ami ou un ennemi, a répandu le bruit que Jean Hus prêchera dimanche prochain au clergé dans la cathédrale de Constance et qu'il donnera un ducat à tous les assistants. Nous sommes jusqu'à présent entièrement libres dans la ville : le maître officie tous les jours et agit partout librement. Il ne s'éloigne pas du conseil du roi, pour que, dans la cause de la vérité, qui est aussi la sienne, on n'entreprenne rien contre lui avant l'arrivée du roi de Hongrie (1). Le concile ne s'est pas encore

(1) Le roi de Hongrie dont parle ici Jean de Janowitz est Sigismond, second fils de Charles IV et frère du roi de Bohême Wenceslas. Ce prince succéda à Robert sur le trône impérial, et on sait le grand rôle qu'il remplit dans le concile de Constance. Il n'avait pas encore été sacré à cette époque, et on ne le désignait généralement que sous les titres de *roi de Hongrie* et de

occupé de l'affaire; il n'est venu jusqu'à ce jour aucun ambassadeur de roi ou de prince, ni de Grégoire ni de Benoît, et nous ne pensons pas que le concile ouvre ses séances avant quelques semaines. Que tous ceux qui sont cités personnellement prennent garde à eux : dites-leur, et qu'ils sachent bien que leurs noms sont publiquement affichés aux portes des églises. Michel Causis chante ses hauts faits : les seigneurs Jean Lepka et Wenceslas de Lesna sont les intrépides et zélés défenseurs de la vérité (1).

Écrit à Constance, le dimanche avant la saint Martin.

LETTRE V.

JEAN HUS AU PEUPLE DE BOHÈME ET A SES AMIS.

Salut par Jésus-Christ. Nous entrâmes à Constance après la fête de la Toussaint, sans avoir *roi des Romains*, quoiqu'il fût de fait *empereur*. Pour éviter toute confusion, nous lui avons déjà donné et nous lui donnerons toujours dans la suite son titre impérial.

(1) Jean de Janowitz termine sa lettre par le jeu de mots suivant : Auca nondum est assata, nec timet de assatione, quia præsentî anno, sabbato ante Martini festum, occurrit ipsius celebriſ vigilia, ubi aute non comeduntur.

souffert aucun mal dans les villes que nous avons traversées, et où nous avons fait des allocutions publiques en latin et en allemand. Nous logeons à Constance, sur la place, près de l'hôtel du pape, et nous y sommes venus sans sauf-conduit (1). Le lendemain Michel Causis a affiché dans l'église une accusation contre moi ; il y a mis sa signature, avec un long commentaire qui indique entre autres choses que cette accusation est dirigée contre l'opiniâtre Jean Hus, excommunié et suspect d'hérésie. Je m'efforce, avec le secours de Dieu, de n'y point prendre garde, sachant que Dieu me l'a suscité pour ennemi à cause de mes péchés, afin d'éprouver si je puis ou veux souffrir quelque chose pour son nom.

Lutzembock et Jean de Lepka ont été voir le pape et lui ont parlé de moi : il a répondu qu'il ne voulait rien faire par violence. On dit, mais vaguement, que le pape Benoît vient d'Espagne au concile ; nous avons appris aujourd'hui que les ducs de Bourgogne et de Brabant se sont retirés du camp. Il faut que le pape avec le concile attende l'empereur qui doit être couronné à Aix, et, comme cette ville est éloignée de soixante-dix milles de

(1) Sans sauf-conduit du pape. Voy. lettre VI.

Constance, je ne crois pas que l'empereur puisse être ici avant Noël ; le concile alors sera près de sa fin, à moins qu'il ne soit dissous vers Pâques. Il fait très-cher vivre : un lit coûte un demi-florin par semaine. Les chevaux sont à un haut prix... on donne 7 florins d'un cheval qu'on achèterait pour 6 gros en Bohême. Le seigneur Jean et moi nous avons envoyé les nôtres à la ville de Ravensburg, à quatre milles d'ici, et je pense que je ne tarderai pas à manquer du nécessaire. Parlez de mon inquiétude à nos amis, qu'il serait trop long de nommer ou de rappeler tous. Le seigneur Lutzebock est allé rejoindre l'empereur aujourd'hui et m'a défendu de rien entreprendre avant l'arrivée de Sigismond. J'espère que je répondrai dans une audience publique. Il y a ici beaucoup d'Italiens et de Parisiens, mais peu d'évêques et d'archevêques ; les cardinaux sont nombreux. Lorsque j'ai traversé Coustance à cheval, j'ai été entouré d'une grande foule de cavaliers et la multitude se pressait autour de moi. Nos Bohémiens ont dépensé tout leur argent sur la route et déjà ils souffrent du besoin. Je compatiss grandement à leur misère, mais je ne peux donner à tous... Je n'ai conservé ici que mon cheval Rabstein, qui l'emporte sur tous, et je le

garde pour le cas où je voudrais sortir de cette ville et rejoindre l'empereur. Saluez nos amis, sans en excepter aucun. Cette lettre est la quatrième que j'écris d'une contrée étrangère et je la date de la nuit du dimanche après la Toussaint. Pas un de nos chevaliers bohémiens n'est à Constance, à l'exception du seigneur Jean Lepka, qui m'a conduit et protégé comme un vrai chevalier. Il prêche plus que moi, proclamant partout mon innocence. Priez Dieu pour qu'il soutienne mon courage.

Jean Hus, serviteur de Dieu en espérance.

LETTRE VI.

Sachez, mes bien-aimés, que je suis bien à tous égards. Je suis venu sans sauf-conduit du pape à Constance. Priez donc Dieu pour qu'il me donne la fermeté, car beaucoup de redoutables adversaires s'élèvent ici contre moi, excités surtout par le vendeur d'indulgences, le diacre de Padoue et Michel Causis, qui ourdit sans cesse des trames contre moi. Cependant, je ne les crains pas, dans l'espérance où je suis qu'après un grand combat

viendra une grande victoire, et après la victoire ma récompense et la confusion de mes persécuteurs.

Le pape ne veut pas mettre un terme au procès : « Que puis-je ? dit-il ; c'est à vous d'agir. » Mais deux évêques et un docteur se sont entretenus avec Jean Lepka, afin que nous puissions tomber d'accord sans bruit. Je comprends qu'ils craignent que je ne réponde en public, mais j'espère qu'il me sera donné de le faire lorsque l'empereur sera présent.

Dans toutes les villes nous avons été bien accueillis et honorablement traités, et nous avons affiché des déclarations (1) en langue latine et allemande. Dans les villes impériales nous avons eu des entretiens avec les maîtres. L'évêque de Lubeck, qui nous précédait et qui avait une nuit d'avance sur moi, publiait partout sur la route qu'on me conduisait enchaîné dans un chariot, et disait au peuple qu'il se gardât de moi parce que je séduisais l'esprit des hommes. Aussi, lorsque nous approchions de quelque ville, la foule accourait au-devant de nous comme à un spectacle ; mais ce mensonge a tourné à la confusion de mes ennemis et le peuple s'est réjoui en apprenant la vérité.

(1) *Intimationes.*

Certes, Jésus-Christ est avec moi comme un vaillant guerrier, et je brave toute la puissance de mes ennemis. Vivez saintement, et priez avec ferveur pour que le Dieu de miséricorde m'assiste et défende en moi sa parole.

Écrit la nuit de la saint Léonard.

Je pense, si le concile se prolonge, que je manquerai du nécessaire : demandez donc pour moi quelque assistance, mais seulement sous condition, à ceux que vous reconnaîtrez pour être véritablement mes amis. Saluez nos frères et nos sœurs, et invitez-les à prier Dieu pour moi, car j'en ai besoin.

LETTRE VII.

AU PEUPLE DE BOHÈME.

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient avec vous, afin que, délivrés du péché, vous marchiez dans la grâce, vous croissiez en modestie et en vertu, et jouissiez après cette vie de la vie éternelle.

Mes bien-aimés, je vous en conjure, vous qui vi-

vez selon la loi de Dieu, ne dédaignez pas de vous occuper du salut des âmes; prenez bien garde en écoutant la parole de Dieu que vous ne soyez trompés par de faux apôtres, qui ne condamnent point les péchés, mais qui les atténuent : ils flattent les prêtres, ils ne montrent pas au peuple ses transgressions, ils se glorifient eux-mêmes, ils préconisent leurs œuvres, ils exaltent leur propre vertu; mais ils ne daignent pas imiter Jésus-Christ dans son humilité, dans sa pauvreté, dans sa croix, dans ses souffrances. C'est d'eux que notre miséricordieux Sauveur a dit : « *De faux Christs, de faux prophètes s'élèveront, et ils séduiront un grand nombre.* » Et afin de prémunir contre eux ses élus, il leur a dit : « *Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, mais qui au dedans sont des loups dévorants; vous les connaîtrez à leurs œuvres.* » Et certes, les fidèles du Christ ont le plus grand besoin d'être attentifs et prudents, car le Sauveur a dit : « *Les élus mêmes, s'il était possible de les abuser, seront induits en erreur.* » Veillez donc, mes bien-aimés, de peur que vous ne tombiez dans les pièges de Satan. Il importe que vous soyez d'autant plus circonspects que l'Antechrist vous oppose plus d'obstacles. Le

jugement dernier est proche, la mort en engloutira beaucoup ; mais le royaume de Dieu attend ses élus, car il a livré son corps pour eux. Ne craignez pas la mort , aimez-vous les uns les autres, attachez-vous sans relâche à comprendre la volonté de Dieu. Que le jour terrible et redoutable du jugement soit sans cesse devant vos yeux , de crainte que vous ne péchiez ; pensez aussi aux joies de la vie éternelle où doivent tendre tous vos efforts ; songez encore à la Passion de notre Sauveur, afin que vous supportiez volontiers toutes choses avec lui et pour lui : car si vous rappelez en vous-mêmes ses souffrances et sa croix , rien ne vous paraîtra trop rigoureux ; vous accepterez sans murmure les tribulations , les calomnies , les outrages , les chaînes , et , s'il le faut , vous n'hésitez point à donner votre vie pour la vérité sainte. Sachez, mes bien-aimés, que l'Antechrist, dans sa rage contre vous, a recours à diverses persécutions ; mais il a été impuissant contre un grand nombre ; il n'a pu même faire tomber un cheveu de leur tête ; apprenez-le par mon exemple, quoiqu'il soit violemment irrité contre moi. C'est pourquoi je vous conjure tous d'intercéder pour moi auprès de Dieu dans vos prières, afin qu'il m'accorde la lumière, la douceur,

la patience et la force nécessaires pour ne jamais m'écarter de la céleste vérité. C'est lui qui déjà m'a conduit à Constance, et durant le voyage, sur toute la route, j'ai ouvertement et publiquement déclaré mon nom comme il convient à un serviteur de Dieu. Je ne me suis caché nulle part ; mais en aucun lieu je n'ai trouvé d'ennemis plus dangereux, plus déclarés que dans cette ville, et je ne les aurais pas pour adversaires, si quelques Bohémiens imposteurs, pour quelque argent reçu, séduits par l'avarice, ne leur eussent persuadé que je détournais le peuple de la bonne voie. Mais j'ai bon espoir que, par la miséricorde de notre Sauveur et par vos prières, je persévérerai jusqu'à la mort dans la vérité immuable de notre Père céleste.

Sachez enfin qu'ici chacun a son emploi, moi seul je suis négligé ; c'est le pape qui a tout réglé ici. Je me recommande à Notre doux Seigneur Jésus-Christ, au vrai Dieu, au fils de la Vierge Marie, qui nous a rachetés par une mort amère, et sans nos mérites, de la peine éternelle, de la puissance du diable et du péché.

La veille de la Saint-Fabien (19 janvier). Ecrit à Constance, 1415.

LETTRE VIII.

AUX HABITANTS DE PRAGUE.

Hus les conjure de se souvenir de sa doctrine et de s'attacher à la parole de Dieu.

Que Dieu soit avec vous ! Je vous conjure, mes bien-aimés, de vous attacher à la cause du Seigneur à qui on fait injure ; car plusieurs s'efforcent d'étouffer la parole et d'ôter du milieu de vous l'Évangile de Christ que je vous ai prêché, afin de détourner ainsi les hommes du salut. Réfléchissez en second lieu aux mépris, aux outrages que vous inflige votre nation, que des hypocrites excitent méchamment contre vous ; pensez aux infamies et aux opprobres dont vous êtes abreuvés ; enfin, supportez toutes choses avec joie et patience.

Si Satan vous insulte, si l'Antechrist vous tourne en dérision, il ne pourra vous nuire, non plus qu'un dogue enchaîné, aussi longtemps que vous aimerez la parole de Dieu et que vous la défendrez de toutes vos forces. Voyez-moi ; Satan me poursuit depuis plusieurs années, mais il n'a pu me faire aucun mal, parce que j'espère en Dieu ; je dirai plus, Dieu fortifie en moi tous les

jours le contentement et la joie. Sachez aussi que renier une chose, c'est abjurer ce qu'on croit, soit la vraie foi, soit une hérésie. Si un homme est chrétien, et si, par crainte des persécutions et de la mort, et séduit par les pièges du démon, il se joint aux sectes des juifs et des païens et déclare sous serment qu'il ne veut plus être chrétien, il renie la vraie foi. Mais si un autre a adopté une hérésie; si, par exemple, il ne croit pas que Jésus-Christ soit Dieu; si, dans la suite, il abjure cette opinion, on ne peut dire de lui qu'il persiste dans son erreur. Reconnaisant donc combien péche celui qui renie la vérité une fois qu'il l'a reconnue ou qui adhère à l'erreur ou à l'hérésie, et estimant plus que tout la parole de Dieu, célébrez sa gloire par-dessus toute chose et vivez dans la charité. Lutte courageusement contre l'imposture de l'Antechrist, ayant avec vous votre Sauveur qui vous fortifie et que personne ne peut vaincre. Il ne vous abandonnera pas si vous ne l'abandonnez point; mais il donnera à tous les fidèles qui croient en lui une éternelle récompense. Je vous écris ces choses, ne pouvant moi-même venir à vous. —

1415.

LETTRE IX.

JEAN HUS A UN PRÊTRE QU'IL AVERTIT DE SES DEVOIRS.

Mon très-cher frère, sois zélé dans la prédication de la parole, fais l'office d'un bon prédicateur de l'Évangile, souviens-toi de ta vocation, travaille comme un heureux soldat de Christ. Vis d'abord pieusement et saintement; enseigne ensuite fidèlement et sincèrement; sois aux autres un exemple pour toutes les bonnes œuvres; ne laisse rien à reprendre dans tes discours, corrige les vices, recommande les vertus, ramène ceux qui vivent dans le mal au souvenir des peines éternelles, montre les joies célestes à ceux qui vivent dans la foi et dans la piété, prêche assidûment, mais brièvement, explique enfin les saintes Ecritures prudemment et avec fruit. Garde-toi d'affirmer aucune chose incertaine et douteuse, de crainte d'être repris par des adversaires qui se réjouissent de trouver leur prochain en faute et d'appeler le mépris sur les ministres de Dieu; exhorte à la confession et à la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, sous l'une et l'autre espèce, afin que ceux qui au-

ront un repentir sincère de leurs péchés puissent communier souvent.

Je t'exhorte, cher frère, à ne point fréquenter les hôtelleries ou des étrangers, afin de ne point vivre comme le commun des hommes; car, plus le prêtre se tient éloigné des lieux publics et de dissipation, plus il est agréable à Dieu. Cependant ne refuse point ton assistance aux autres selon tes forces. Prêche de tout ton pouvoir contre la volupté; c'est une bête féroce qui dévore les hommes pour qui l'humanité de Christ a souffert : c'est pourquoi, très-cher ami, je te conjure d'éviter l'impureté; car, là même où tu t'efforceras le plus d'être utile, la tentation se cachera pour te surprendre. Evite absolument la compagnie des jeunes femmes et ne te fie pas à leur dévotion. Saint Augustin a dit : « *Quo religiosior, eo ad luxuriam proclivior, et sub prætextis religionis latet dolus aut venenum fornicationis.* » Sache, très-cher ami, que leur fréquentation en a séduit beaucoup que la vie du siècle n'avait point perdus. N'introduis pour aucun motif des femmes dans ta demeure, et n'aie point avec elles des entretiens trop fréquents; enfin, quoi que tu fasses, crains Dieu et garde ses préceptes; tu seras ainsi toujours dans la voie

droite, tu ne périras pas, tu réprimeras ta chair, tu dompteras le monde, tu vaincras le démon, tu revêtiras un esprit divin, tu trouveras la vie, tu affermiras les autres et tu te couronneras d'une couronne de gloire qui te sera donnée par l'équitable et souverain dispensateur de toute justice.

LETTRE X (1).

A PIERRE MALDONIEWITZ.

Jean Hus écrivit les lettres suivantes dans la prison où il fut détenu d'abord chez les Frères Mineurs, dans le lac de Constance, hors des murs de la ville.

Je n'ai encore rien écrit de ma captivité, hormis la lettre, si toutefois tu l'as envoyée, dans laquelle je suppliais qu'on priât pour moi. Tu entends sans doute qu'il s'agit de cette lettre que j'ai adressée à maître Jacobel et dans laquelle j'ai écrit : « Mes ennemis ont dit qu'on ne me donnera point audience, à moins que je ne paie d'abord

(1) Cette lettre est la quarante-troisième dans le recueil des œuvres de Jean Hus.

2000 ducats aux ministres de l'Antechrist pour leurs dépenses (1). Michel (2) a acheté une copie de cette lettre et la réponse de maître Jacobel, qui est, j'ai lieu de le croire, dure pour moi. Il est venu avec le patriarche, avec des scribes et des témoins, parmi lesquels était maître Nicolas; Stoggis était debout en face. L'un des commissaires, me donnant à parcourir ma copie, me demanda sous serment si c'était la mienne. Je répondis qu'oui, et je ne crois pas, depuis les salutations cruelles de maître Paletz, que rien m'ait troublé plus que ces lettres. Je gémis de la méchanceté de Michel et de ses complices. Quant à maître Jacobel, qui prêche qu'il faut se garder des hypocrites, il est trompé par eux plus que personne, et il se livre à eux. Je n'ai pas lu sa lettre, mais je la crois dure. Il y avait deux copies dans la même lettre, et je pensai d'abord que ce n'était point une réponse à la mienne, mais la copie d'une lettre du curé de Janovitz.

(1) La lettre dont il est ici question ne nous a point été conservée.

(2) Michel Causis.

LETTRE XI (1).

AUX FIDÈLES DE PRAGUE.

Lettre écrite de Constance par Jean Hus à la communauté de Prague dans les premiers temps de son emprisonnement (2).

Que Dieu soit avec vous, afin qu'en luttant contre Satan et le monde vous puissiez persévérer à jamais. Mes bien-aimés, je vous conjure, de la prison où je suis, de prier Dieu pour moi, qui ne rougis point de supporter quelque chose pour lui; priez qu'il me soit en aide, car c'est en lui et en vos prières qu'est toute mon espérance. Suppliez-le donc pour qu'il m'accorde l'assistance de son esprit, afin que je puisse confesser son nom jusqu'à la mort. Je m'attache à sa vérité et à sa miséricorde; et si, dans ce temps, il daigne me recevoir, que sa sainte volonté soit faite! Mais s'il veut que je vive et que je vous sois rendu, que sa volonté sainte soit encore bénie! J'aurai besoin de son divin secours, bien que je sois assuré qu'il ne permettra point que je sois éprouvé au delà de

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. X.

(2) Cette lettre a été lue à Prague dans la chapelle de Bethléem et dans les autres églises.

mes forces, et exposé à un péril qui n'aurait pas pour objet mon salut et le vôtre; car le propre de la tentation, si nous demeurons fermes dans la vérité, est d'opérer notre salut. Sachez, mes bien-aimés, que les lettres que je vous ai laissées ont été traduites par mes adversaires, et qu'ils y ont ajouté beaucoup de mensonges. Ils écrivent contre moi tant d'articles et de faussetés que j'ai assez à faire de leur répondre dans ma prison. Leur malice est égale à leur fureur. Jésus-Christ, notre miséricordieux Seigneur, a dit à ceux qu'il aimait : *« Je vous donnerai une prudence qui triomphera de la mechanceté de vos ennemis. »* Souvenez-vous, mes bien-aimés, que je n'ai jamais eu, dès le commencement, rien de plus à cœur que votre salut; c'est en son nom que je vous ai enseigné la parole de Dieu, et je ne cesserai point du fond même de ma prison. Je ne doute point que vous ne fassiez quelque mention de moi.

Écrit l'avant-veille du jour de saint Fabien.

LETTRE XII (1).

A JEAN DE CHLUM.

Il l'exhorte à ne pas s'éloigner, non plus que ses amis, avant la fin de son procès.

Excellent seigneur, je me réjouis fort de votre bonne santé, de votre présence ici, et de la ferme persévérance de votre cœur bon et fidèle dans les peines que vous prenez pour moi dans mon infortune. Dieu vous a donné cette constance à un plus haut degré qu'à personne; il vous accorde à moi comme mon soutien, et j'espère que ce sera pour votre bien dans cette vie et dans l'autre.

Je vous supplie donc, par la miséricorde de Dieu, d'attendre la fin de l'affaire comme un soldat de Jésus-Christ. Si le Seigneur Jean de Janovitz, qui vivait avec nous, est en bonne santé, je demande que vous l'ayez aussi près de vous.

Je pense souvent avec plaisir au noble seigneur Wenceslas Duba; transmettez-lui je vous prie, en le saluant, ce que je dis pour lui dans ma prison, et remerciez-le pour sa fidélité persévérante. Saluez tous les autres Bohémiens fidèles.

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. LI.

Je m'accuse de ce qu'à l'aspect inattendu de maître Christian, mon maître fidèle et mon bienfaiteur, je n'ai pu retenir les larmes qui ont jailli de mes yeux.

On m'avait dit que vous étiez parti depuis longtemps avec toute votre suite, mais mon âme est consolée. Le Dieu de toute bonté tantôt me console et tantôt m'afflige; mais j'espère qu'il ne m'abandonnera point dans mon épreuve. J'ai encore une fois ressenti d'affreuses douleurs de la pierre, dont je n'avais jamais souffert avant ma prison; j'ai eu aussi des vomissements et des fièvres, et mes geôliers qui m'ont tiré de cette prison craignaient que je n'y mourusse.

On me présente maintenant beaucoup d'articles, des tas de mensonges, avec ceux touchant lesquels vous avez déjà mes réponses. Je n'ai pas osé répondre à l'écrit que vous m'avez transmis au sujet des articles des docteurs parisiens, car je ne pouvais le faire secrètement, étant étroitement surveillé; il vaut mieux m'abstenir que de mettre en péril cet ami fidèle que je vous recommande (1).

Je vous verrais volontiers avec le seigneur Wen-

(1) Jean Hus parle deux fois dans cette lettre d'un ami qu'il ne connaît pas.

ceslas et maître Christian. Si vous parlez au vice-camérier, je pense qu'il vous fera introduire. Parlez devant mes gardes en latin... Je n'ai pas osé garder sur moi les articles. Faites copier à Pierre ce que j'ai écrit sur les commandements de Dieu.

Si je vis, je répondrai aux articles du chancelier de Paris (1); si je meurs, Dieu y répondra pour moi au jour du jugement.....

Je ne sais où est mon fidèle frère en Christ : maître Christian est-il avec vous? Saluez-le, je vous prie, et aussi le seigneur Wenceslas et les autres Bohémiens fidèles (2).

Ne vous tourmentez point de ce que la vie est si chère ici. Vivez comme vous le pouvez; et, si Dieu permet que je sorte de prison, vous ne vous repentirez pas de ces dépenses.

Si vous voyez le seigneur Henri de Plumlovitz ou Soubor de Botz, saluez-les pour moi.

Il y aura demain huit semaines que Jean Hus a été renfermé dans ce réfectoire (3).

(1) A Jean Gerson. — Jean Hus ajoute : *Scribit in manifesto zelezuyian*. Ce dernier mot ne s'entend pas.

(2) Jean Hus se répète ici : cette lettre, écrite dans un latin souvent très-obscur, atteste un certain désordre, occasionné sans doute par de très-vives souffrances.

(3) Dans le réfectoire des Frères Mineurs. La date de cette lettre se trouve ainsi précisée et indiquée le 22 janvier 1415.

Noble et bon seigneur, et défenseur de la vérité, demeurez ici avec constance, vous et le seigneur Henri, jusqu'à ce que la fin arrive; et j'espère que notre Sauveur Jésus-Christ permettra que celle-ci contribue à sa gloire et au rachat de mes péchés. Je verrais avec plaisir l'empereur m'ordonner de lui transmettre mes réponses sur les articles de Wycliffe. Oh! si Dieu daignait mettre sa sagesse en sa bouche, afin qu'il se portât avec les princes pour défenseur de la vérité!

J'ai achevé aujourd'hui un traité touchant le corps du Christ; hier j'en ai écrit un autre sur le mariage. Vous les ferez copier. Quelques chevaliers polonais m'ont visité et un seul Bohémien avec eux.

LETTRE XIII (1).

A JEAN DE CHLUM

Jean Hus, interrogé tant de fois et si perfidement par ses adversaires fait connaître de nouveau ce à quoi il acquiesce.

Noble et bon seigneur, j'ai eu de grandes conso-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. LH.

lations, et je vous supplie au nom de Dieu de ne point perdre patience en prenant tant de peines pour moi depuis si longtemps; le Dieu de vérité et de justice vous en donnera la récompense.

Les commissaires ont voulu, durant plusieurs jours, confier mon affaire à douze ou treize magistrats. J'ai refusé d'y consentir. Mais, après avoir écrit mes réponses aux quarante-cinq articles de Wycliffe et à ceux qu'on m'objecte à moi-même, j'ai écrit de ma main une protestation par laquelle je déclare que je veux paraître devant tout le concile et y rendre raison de ma foi. On y verra les articles qu'ils ont faussement extraits de mon livre *de l'Eglise*, en y ajoutant et en y retranchant, et aussi la réponse que j'ai écrite dans ma prison, sans avoir le secours d'aucun livre.

Je n'ai de ma vie trouvé dans mon infortune un plus cruel consolateur que Paletz.

Tous les clercs de la chambre du pape et tous mes gardiens me traitent avec beaucoup d'égards. Le Seigneur a délivré Jonas du ventre de la baleine, Daniel de la fosse aux lions, les trois jeunes gens de la fournaise, et Suzanne de la sentence de faux témoins; il peut aussi me délivrer moi-même, s'il est avantageux pour sa gloire et pour la pré-

dication de sa parole ; si , au contraire , ma mort est agréable au Seigneur , que le nom de Dieu soit béni . Si , du moins , il m'était permis de voir une seule fois l'empereur avec nos Bohémiens , je serais soulagé dans mon affliction .

Je me réjouis des nouvelles que j'ai reçues ; certes , le Seigneur m'a consolé . J'ai été heureux d'apprendre la bonne santé du seigneur Henri Snoppek . Je désire que l'on m'envoie une Bible . Ne vous affligez pas à cause de moi Je vous conjure de bien traiter cet ami fidèle à qui j'ai des obligations particulières .

LETTRE XIV (1).

A JEAN DE CHLUM.

Hus désire qu'on lui donne plusieurs choses dans sa prison afin qu'il puisse tromper le temps et se raffermir par les saintes Ecritures .

Mon bon seigneur , tâchez de m'obtenir une Bible et envoyez-la-moi par cet excellent homme (2), et

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. LIII.

(2) Hus transmet sans doute ce message par un des gardiens dont il se loue dans une autre lettre .

si Pierre , votre secrétaire , a de l'encre, qu'il m'en donne, avec quelques plumes et un encrier.

Je ne sais rien de mon serviteur polonais ni de maître Cardinal ; j'ai appris seulement que votre noblesse est ici près de l'empereur ; c'est pourquoi je vous conjure de supplier Sa Majesté en ma faveur et au nom du Dieu tout-puissant, qui l'a si magnifiquement dotée de ses dons, et aussi à cause de la justice et de la vérité qui doivent être rendues manifestes pour l'honneur de Dieu et pour l'avancement de son Eglise ; priez-la qu'elle me délivre de mes fers, afin que je puisse disposer de moi-même et venir à l'audience publique. Sachez que j'ai été très-malade et que j'ai pris des remèdes, mais maintenant je suis mieux. Saluez, je vous prie, les seigneurs bohémiens qui sont à la cour du roi.

Écrit en prison et de la main connue de Pierre, notre secrétaire (1).

O mes amis, souvenez-vous de moi !

(1) Pierre Maldoniewitz.

LETTRE XV (1).

A JEAN DE CHLUM.

Il exhorte ses amis à se garder des embûches de ses adversaires, qui, semblables aux Corycéens, prêtent l'oreille à tout et espèrent toute chose (2).

J'ai passé presque toute la nuit dernière à répondre par écrit aux articles que Paletz a rédigés ; il travaille directement en vue de ma condamnation. Que Dieu lui pardonne et lui soit en aide.

Ils disent que l'article touchant l'enlèvement des biens du clergé est hérétique. Faites comprendre à l'empereur que, si cet article est condamné comme une hérésie, il s'ensuivra que lui-même, et aussi l'empereur et le roi de Bohême, son père (3), seront condamnables comme hérétiques pour avoir enlevé les biens temporels aux évêques. Ne don-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. LIV.

(2) Luther ajoute : *Male loquentes etiam cardinalis Hostiensis*. Il se trompe lorsqu'il prend pour le cardinal d'Ostie maître Jean Cardinal, dont il est question dans cette lettre : celui-ci était un docteur de Prague, ami de Jean Hus, et il suffit pour s'en convaincre de voir comment Hus s'exprime à son sujet dans cette même lettre.

(3) L'empereur Charles IV.

nez à porter aucune lettre à qui que ce soit dont vous ne puissiez répondre comme de vous-mêmes.

Dites au docteur Schmitz qu'il se garde de venir ici, ni lui, ni maître Jérôme, ni aucun des nôtres.

Je m'étonne que l'empereur m'ait oublié et ne me fasse rien dire. Peut-être serai-je condamné avant de lui avoir dit aucune parole. C'est à lui de voir s'il est de son honneur d'agir ainsi.

Noble et bon seigneur Jean, mon excellent bienfaiteur, mon intrépide défenseur, je vous conjure de ne point vous laisser troubler à cause de moi, ni pour les pertes dont vous souffrez; le Dieu tout-puissant vous récompensera avec usure. Saluez, je vous prie, nos seigneurs bohémiens. Je ne sais rien d'aucun d'eux; mais je pense que le seigneur Wenceslas Duba est présent et aussi Henri Lutzembock.

Si vous vous arrêtez à quelque chose, faites-le-moi savoir. Que Jean Bradozk, qui m'est si cher, prie Dieu pour moi avec tous les autres, et faites que l'empereur demande les réponses signées de ma main, celles que j'ai faites aux articles de Wycliffe et à ceux qu'on m'impute à moi-même.

Que ces réponses soient copiées, mais qu'on ne

les montre pas plus qu'il n'est nécessaire, et que les copies n'en soient pas trop multipliées, afin que les articles demeurent bien distincts. Je ne sais si on lira la supplique que j'ai remise au patriarche, afin qu'il la présentât au concile; je pense qu'il ne la présentera point. S'il plaisait à Dieu, l'empereur, au moyen d'un ou deux articles, mettrait à néant la conclusion des docteurs de Prague, en ce qui touche la soustraction des biens, la donation de Constantin et les aumônes. Je n'ai pas voulu nier ces articles. Il faudrait que l'empereur pût alléguer quelques bons motifs, et que ceux-ci lui fussent suggérés par quelqu'un qui ne fût pas des nôtres. Si j'étais libre, je parlerais seul à l'empereur; voyez-le, afin que l'affaire qui vous touche et à laquelle vous vous attachez ne soit point secrètement transférée ailleurs, pour que vous ne puissiez plus vous en mêler.

Que maître Jean Cardinal soit prudent, car ceux en qui il voit des amis sont des espions, et j'ai entendu dire à plusieurs de ceux qui m'ont interrogé : Un certain Jean Cardinal a confondu le pape et les cardinaux, en disant qu'ils sont tous simoniaques. Que maître Cardinal se tienne le plus qu'il pourra sous le toit impérial, afin qu'on ne s'empare

point de sa personne comme de la mienne (1). Nul ne m'a fait plus de mal que Paletz. Que Dieu lui pardonne! Paletz a tout conduit. Il insistait pour qu'on citât toutes les personnes qui adhèrent à mes opinions et pour qu'elles fussent contraintes d'abjurer. Il a dit dans ma prison que tous ceux qui viennent m'entendre soutiennent que le pain matériel demeure après la consécration.

Je m'étonne qu'aucun de nos Bohémiens ne visite ma prison : peut-être font-ils pour le mieux. Que ce papier soit déchiré aussitôt que lu.

Remettez pour moi une autre chemise au porteur de cette lettre. Seigneur Jean, insistez avec les Bohémiens pour que l'on annule la citation de tous ceux qui sont cités. Que l'empereur ait compassion de son héritage et qu'il ne souffre pas que quelque méchant y apporte du dommage. Que ne puis-je lui parler une fois avant d'être condamné ; car je suis venu ici d'après son désir, et avec la promesse qu'il me serait permis de retourner sain et sauf en Bohême.

(1) Ce mot suffirait pour attester que celui dont il est ici question n'est pas le cardinal d'Ostie, président du concile.

LETTRE XVI (1).

A JEAN DE CHLUM.

Il entretient ses amis de la fuite du pape Jean et demande aux seigneurs bohémiens de travailler à sa délivrance.

Déjà tous mes gardiens se sont retirés : on ne pourvoit plus à ma nourriture, et j'ignore le sort qui m'attend dans ma prison. Je vous supplie d'aller avec les autres seigneurs auprès de l'empereur, afin qu'il mette fin à ma captivité, pour qu'il ne tombe point à cause de moi dans le péché et dans la confusion. Je vous supplie aussi de me venir voir avec nos seigneurs de Bohême, car il est nécessaire que je m'entretienne avec vous.

Noble seigneur Jean, allez promptement trouver l'empereur avec le seigneur Wenceslas et tous les autres ; il serait dangereux d'attendre ; il m'importe que cela soit fait le plus tôt possible. Venez promptement savoir les autres choses que je désire de vous.

Je crains que le grand-maître de la cour papale

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. LVI.

ne m'emmène avec lui cette nuit, car il est resté aujourd'hui au monastère. L'évêque de Constance m'a écrit qu'il ne voulait traiter aucune affaire avec moi : les cardinaux ont fait de même.

Si vous aimez le malheureux Hus (1), ayez soin que le roi me donne des gardes de sa propre cour et qu'il me délivre de prison dès ce soir.

Écrit en prison, le dimanche dans la soirée.

Mon bon seigneur, ne tardez pas !

LETTRE XVII (2).

A JEAN DE CHLUM.

Il lui parle des consolations qu'il a eues dans sa prison.

J'ai reçu de grandes consolations de la visite des seigneurs de Bohême, mais j'ai été fort affligé de n'avoir pu vous voir (3). Maître Christian a quitté

(1) Si diligitis miserum anserem.

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. LV.

(3) Ce regret exprimé par Hus fait présumer que cette lettre était adressée comme les précédentes à Jean de Chlum, dont le nom ne se trouve point parmi ceux des seigneurs amis de Jean Hus, mentionnés par celui-ci comme l'ayant visité dans sa prison.

la ville, chargé du message du seigneur Henri, et aussi maître Jessenitz. Je pense que le concile est fort agité à cause de la fuite du pape.

En toutes les choses, soit faites, soit à faire, Dieu doit être consulté avant la raison humaine; voilà ce qu'ils n'ont pas fait, c'est pourquoi (1). . .

Si Dieu m'accorde une heureuse fin, je n'oublierai pas cet ami fidèle (2); mais si ma mort n'est que différée, c'est à vous que je le recommande.

J'ai reconnu que le seigneur Guillaume est mon ami; rendez-lui grâces pour moi.

J'ai vu Wenceslas Duba verser des larmes tandis qu'il me parlait, et le seigneur Mozka a eu pour moi tous les procédés d'un ami.

(1) Il y a ici une lacune dans le texte.

(2) Il est probable que cet ami qu'il ne nomme pas est celui dont il a déjà parlé dans plusieurs lettres précédentes.

LETTRE XVIII (1).

JEAN HUS A SES BIENFAITEURS.

Il leur rend grâces, les exhorte à vivre saintement et leur rappelle la conduite du concile à l'égard du pape Jean XXIII après sa fuite.

Très-généreux seigneurs, fidèles défenseurs de la vérité et mes consolateurs, vous que Dieu m'a envoyés comme mes anges, je ne puis pleinement exprimer combien je suis reconnaissant pour tant de constance et pour toutes les charitables bontés que vous avez eues pour moi, faible pécheur, mais serviteur en espérance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je désire que le divin Jésus, notre Créateur, Rédempteur et Sauveur, vous récompense dans la vie présente et se donne lui-même à vous comme le bien le plus précieux dans la vie à venir. Je vous exhorte donc, par sa miséricorde, de vous attacher fortement à sa loi et à ses saints commandements.

Noble seigneur Wenceslas, en prenant une épouse, vivez saintement dans le mariage, et re-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Épist. XIX.

noncez aux vanités du siècle ; et vous , seigneur Jean de Chlum , vous qui ne servez déjà plus les rois de la terre , demeurez avec votre femme et vos enfants sous le joug du Seigneur.

Vous voyez comment tourne la roue des vanités du siècle , élevant celui-ci et abaissant celui-là ; mais donnant à ceux qu'elle élève une courte joie , après laquelle vient la peine éternelle dans le feu et dans les ténèbres.

Vous savez ce que sont ces princes spirituels qui se disent les vrais vicaires de Christ et de ses apôtres , qui se proclament la sainte Eglise et le très-sacré Concile qui ne peut faillir , et qui cependant a failli en adrant Jean XXIII et fléchissant les genoux devant lui pour baiser ses pieds , et en l'appelant très-saint , lorsqu'il le savait homicide , impur , simoniaque et hérétique , ainsi qu'il l'a déclaré dans l'arrêt qui le condamne. Voilà qu'ils ont tranché la tête de l'Eglise , ils ont arraché le cœur de l'Eglise , ils ont tari la fontaine intarissable de l'Eglise , ils ont violé , ils ont détruit ce refuge impérissable de l'Eglise où tout chrétien devait trouver un asile !

Que Dieu pardonne à Stanislas , à Paletz et à leurs confrères en science , car ils désignaient ainsi le

pape dans la sentence qu'ils ont rendue par la bouche de Stanislas (1).

Et maintenant la chrétienté est sans pape; elle a Jésus-Christ pour le chef qui la dirige, pour le cœur qui la vivifie par la grâce, pour la fontaine qui l'arrose des sept dons de l'Esprit-Saint, pour le refuge à jamais suffisant et impérissable auquel j'ai recours dans mon infortune, et dans la ferme espérance que là je trouverai toujours direction, assistance et vivification suffisante, et que Dieu me comblera d'une joie infinie en me délivrant de mes péchés et de cette vie misérable.

Le Concile a erré plusieurs fois lorsqu'il a rejeté à faux des articles de mes livres, en les rejetant comme entachés de corruption et en mutilant plusieurs passages, comme on le verra si l'on compare ces articles avec mes livres. Il est donc évident pour vous et pour moi que Jésus-Christ, le juge infallible, ne sanctionnera point tout ce qui a été dit et fait dans ce concile. Heureux donc ceux qui, en observant sa loi, reconnaissent, fuient et détestent la vaine pompe, l'avarice, l'hypocrisie, la fraude des ennemis de Christ, et qui attendent

(1) Jean Hus répète ici ce qu'il vient de dire plus haut du pape; nous omettons ce détail comme superflu.

dans la patience la venue du souverain juge et de ses anges.

Je vous conjure, par les entrailles de Jésus-Christ, de fuir les mauvais prêtres et d'aimer les bons selon leurs œuvres. Je vous conjure, vous et tous les barons fidèles, de ne point permettre, selon votre pouvoir, que les dignes prêtres soient opprimés : car c'est pour cela que Dieu vous a élevés au-dessus des autres ; et je pense qu'il y aura en Bohême une grande persécution des fidèles serviteurs de Dieu, s'il ne les secourt par le bras des seigneurs séculiers qu'il a éclairés de sa parole plus que nos chefs spirituels. Oh ! quelle démenche de condamner comme erronés l'Évangile de Christ et l'épître de Paul qui confesse avoir reçu la vérité, non des hommes, mais de Dieu, et de rejeter l'exemple de Jésus-Christ lui-même, de ses apôtres et des autres saints, en condamnant la communion au calice de Notre-Seigneur, instituée pour tous les adultes fidèles. Ne disent-ils pas que la permission donnée aux fidèles laïques de participer des lèvres au calice de Christ est une erreur ! Et si un prêtre leur présente ce calice pour y boire, il est réputé en faute ; et, s'il persiste, il est condamné comme hérétique !

O saint Paul, tu as dit à tous les fidèles : « *Toutes*

les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne, » c'est-à-dire jusqu'au jour du jugement où il viendra. Et voici que déjà la coutume de l'Église romaine s'oppose à l'accomplissement de ta parole !

LETTRE XIX (1).

A JEAN DE CHLUM.

Il rappelle les injures qu'il a eues à souffrir de la part du concile et des députés.

Si ma lettre n'est point déjà envoyée en Bohême, conservez-la et ne l'envoyez pas, car il pourrait en arriver du mal.

L'empereur pourrait demander qui doit être mon juge, puisque le concile ne m'a point appelé et ne m'a point cité devant lui, et que je n'ai point été accusé en sa présence. Cependant, le concile m'a jeté en prison et a ordonné à son procureur de procéder contre moi.

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLIX.

Si j'obtiens l'audience publique, je demande, noble et excellent seigneur Jean, que l'empereur y assiste, et qu'une place me soit assignée près de lui, afin qu'il puisse m'écouter facilement et m'entendre; je prie aussi que vous, avec le seigneur Henri Wenceslas et mes autres protecteurs, vous soyez présents, si vous le pouvez, et entendiez les paroles que le Seigneur Jésus-Christ, mon procureur, mon avocat et mon juge, mettra dans ma bouche, afin que, soit que je vive ou que je meure, vous soyez pour moi des témoins véritables, pour que des imposteurs ne disent pas que j'ai abjuré la vérité que j'ai prêchée.

Sachez qu'en présence des témoins et des notaires j'ai demandé aux commissaires, dans ma prison, qu'ils m'envoyassent un avocat et un procureur; ils ont promis de le faire, et ensuite ils me les ont refusés. Je me suis confié alors au Seigneur Jésus, afin qu'il éclaire, qu'il plaide et juge ma cause.

Je ne pense point qu'ils aient d'autres sujets d'accusation contre moi que ceux-ci : d'abord, l'obstacle que j'ai mis à la publication de la bulle des croisades : ils ont mon traité, ils me l'ont lu et je l'ai reconnu. Secondement, ils m'accusent d'avoir

officié tandis que j'étais dans les liens de l'excommunication. Troisièmement, ils me font un crime de mon appel au pape : ils ont lu cet appel en ma présence, et j'ai dit devant tous avec joie que cet appel serait le mien. En quatrième lieu, enfin, ils m'accusent d'avoir laissé derrière moi à Prague un écrit qui a été lu à Bethléem, que mes ennemis ont interprété contre moi et dans lequel j'ai dit : « Je quitte la ville sans sauf-conduit. »

Vous répondrez à cela que, lorsque j'ai quitté Prague, je n'avais point de sauf-conduit du pape, et en effet je n'en avais pas; et j'ignorais lorsque j'ai écrit cette lettre que vous dussiez m'accompagner dans mon voyage.

Après l'audience publique, si je l'obtiens, puisse l'empereur ne pas permettre que je sois de nouveau rejeté en prison; puisse-je recueillir le fruit de vos bons conseils et de ceux de vos amis, et, s'il plaît à Dieu, dire à l'empereur plusieurs choses pour l'avantage de la chrétienté et pour son propre bien.

LETTRE XX (1).

A PIERRE MALDONIEWITZ.

Un songe de Jean Hus.

Explique le songe de cette nuit. Je voyais qu'ils voulaient détruire à Bethléem toutes les images de Christ et ils les détruisaient. Le lendemain, en me levant, j'ai vu beaucoup de peintres qui peignaient des images plus belles et plus nombreuses. Je les regardai avec joie ; les peintres disaient avec la foule : Viennent maintenant les évêques et les prêtres, et qu'ils essayent de détruire ces images ! Cela fait, une grande multitude se réjouissait à Bethléem et moi avec elle... et, m'étant réveillé, j'ai senti que je riais.

Plusieurs ont publié qu'ils voulaient détruire ce qui est écrit à Bethléem. J'enverrai une copie des traités que j'ai transcrits en double.

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLIV.

LETTRE XXI (1).

PIERRE MALDONIEWITZ A JEAN HUS.

Pierre explique le songe à Jean Hus de la part du seigneur Jean de Chlum, qu'ils appelaient, en plaisantant entre eux, le docteur de Bibrach, parce que, durant le séjour de Jean Hus dans la ville impériale de Bibrach, comme le seigneur Jean de Chlum conférait fréquemment avec les prêtres et d'autres lettrés touchant l'obéissance due au pape, l'excommunication et d'autres matières semblables, l'idée vint, et le bruit s'en répandit ensuite dans toute la ville, que le seigneur Jean de Chlum était docteur en théologie.

Ami très-cher, n'ayez aucune inquiétude touchant l'audience publique, car on s'en occupe plus que de coutume ainsi que de vos affaires; et nous espérons, avec la grâce de Dieu, que tout arrivera à une heureuse fin. Mais ne vous troublez point la tête de fantômes, oubliez-les; pensez comment vous répondrez aux choses qu'on vous objecte. Et pourtant la parole de vérité qui ne peut faillir vous défend de trop méditer, car elle a dit : *Lorsque vous serez devant les hommes... il vous sera donné sur l'heure ce vous devez dire.*

Voici l'explication du songe.

L'image du Christ peinte sur les murs de la cha-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLV.

pelle est sa vie qu'il faut imiter : il en est de même pour la sainte et indestructible Écriture qui est représentée dans le même lieu, et que, sur le soir, les ennemis de la croix tentent d'effacer, le soleil se retirant d'eux à cause des iniquités de leur vie ; toutes ces choses semblent alors oubliées aux yeux du monde ; mais le lendemain, le soleil de justice se levant de nouveau, les prédicateurs du Christ et de sa parole renouvelleront ces mêmes images et les retraceront d'une manière plus brillante en prêchant sur les toits ce qui se disait à l'oreille et ce qui déjà était comme livré à l'oubli. Il en résultera une grande joie pour l'assemblée des fidèles : et quoique l'humble oiseau (1) placé sur l'autel doive être maintenant livré aux souffrances en dépouillant un corps débile, cependant notre ferme espérance est que, dans l'avenir, se réveillant après cette vie misérable comme d'un songe, il habitera avec celui qui est dans les cieux, et se rira des impies qui essayaient de détruire les images du Christ et les saintes Écritures ; et, enfin, qu'avec la protection divine il retracera celle-ci de nouveau, d'une manière plus éclatante, pour son troupeau et pour ses chers amis.

(1) Auca, l'oie, signification du mot *Hus* en bohémien.

Voilà ce que dit le docteur de Bibrach (1). . .

.....
 Vos amis et vos fidèles disciples sont heureux de vos lettres, quelque rares qu'elles soient. L'ambassadeur du roi des Français est venu aujourd'hui à Constance.

LETTRE XXII (2).

RÉPONSE DE JEAN HUS A PIERRE.

Il explique lui-même son songe et se console par les saintes Écritures.

J'ai reçu une grande consolation de tout ce que m'a fait écrire le docteur de Bibrach : son explication est d'accord avec ma propre pensée. Je n'oublie ni ce précepte de Caton : *Ne t'inquiète pas des songes*, ni cette prescription de Dieu : *N'observez point les songes* ; et cependant, j'espère

(1) Pierre ajoute : *Correspondenter hunc locum visionis Danielis exponens conformiter illi, quo auca in mari natitans petrae inniti videbatur quorum utrumque inconuulsam sustentaminis innuit firmitatem.*

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Épist. XLVI.

que la vie de Christ, que je retraçais par sa parole, à Bethléem; au fond des cœurs, et que ses ennemis ont tenté de détruire en défendant de prêcher en ce lieu et en voulant l'abattre; j'espère, dis-je, que cette même vie sera mieux retracée dans la suite par des prédicateurs plus éloquents que moi, à la grande joie du peuple qui s'attache de cœur à la vie de Christ; je m'en réjouirai moi-même lorsque je me réveillerai, comme dit notre docteur, c'est-à-dire lorsque je ressusciterai du sein des morts.

Et quant à l'Écriture imprimée sur les murs de Bethléem, et au sujet de laquelle Paletz s'irrite si fort, disant que j'ai abusé le peuple sur elle, ce même Paletz insiste pour qu'elle soit détruite, et, afin de m'accabler autant que possible dans l'ex-cès de mon malheur, il m'a fait une salutation affreuse dont je parlerai dans la suite, s'il plaît à Dieu.

En ce qui touche ce qu'il faudra répondre aux choses qu'on m'objecte, je m'en rapporte au divin Seigneur à qui j'ai fait appel, que j'ai choisi pour juge, pour procureur et pour avocat, en présence des commissaires, disant formellement : Que le Seigneur Jésus soit mon avocat et mon juge, lui

qui bientôt nous jugera tous. Je lui ai remis ma cause comme il a remis la sienne à son Père. C'est lui qui a dit, comme le rappelle notre doctoral seigneur de Bibrach : *Ne vous mettez pas en peine de ce que, etc.; trouvez dans vos cœurs, sans y beaucoup penser, ce que vous répondrez: je vous donnerai une sagesse et une éloquence à laquelle vos adversaires ne sauront résister.*

Jérôme a écrit : « Le Seigneur nous a dit : Ne vous laissez point troubler, ne craignez pas : vous marcherez au combat, mais c'est moi qui combattrai; votre bouche s'ouvrira, mais c'est moi qui parlerai. Vous serez trahis par vos parents, par vos frères, par vos proches et par vos amis, et ils vous livreront à la mort, etc. Les maux que nous recevons des personnes qui nous sont étrangères sont moins cruels; nos souffrances sont d'autant plus amères que nous espérons davantage de ceux qui nous les infligent; car nous souffrons non-seulement dans notre corps, mais aussi dans notre âme, de la charité détruite. » Voilà ce que dit Jérôme, et moi, c'est de Paletz surtout que provient ma douleur.

En vérité, le docteur de Bibrach l'emporte sur le seigneur Henri et sur maître Jean de Janovitz.

Les autres songes seront également expliqués, s'il plaît à Dieu (1).

Que le docteur de Bibrach garde pour lui seul ce qu'il m'a appris touchant mes lettres; car le Christ a dit : *Les ennemis de l'homme sont ses propres serviteurs, et vous serez livrés par vos proches.* Adieu; soyez fermes et constants, vous tous qui demeurez dans cette ville de Constance (2). Saluez tous mes amis, mais avec prudence, de crainte qu'on ne demande comment vous savez que je les ai salués.

LETTRE XXIII (3).

A JEAN HUS.

Hus est informé de plusieurs choses par ses amis.

Ami très-cher, sachez que jamais vos actes et la vérité n'ont été l'objet de plus d'embûches qu'aujourd'hui; cependant votre affaire est ajournée par suite d'incidents qui sont survenus et qui n'avaient aucun rapport avec elle.

(1) Il y a en latin *cœtera*; nous croyons qu'il est ici question des songes.

(2) *Habete constantiam in Constantia omnes qui simul estis.*

(3) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist. L.*

Tous les vôtres, et surtout Christian, sont empressés auprès de la bonne veuve comme auprès d'une autre Sarepta (1).

Un fragment de papier triangulaire est tombé dans les mains de vos ennemis; il a été le sujet d'une dénonciation, et celle-ci a été faite si promptement qu'on n'a pu la prévenir.

Le docteur de Bibrach demande par quel moyen et par quelle occasion il peut vous écrire; on en conclut qu'il y met de la négligence. Écrivez, je vous prie, pour vos meilleurs amis, quelques paroles de consolation.

LETTRE XXIV (2).

RÉPONSE DE JEAN HUS (3).

Que le Dieu de miséricorde vous conserve et vous affermisse dans sa grâce, et qu'il vous donne

(1) Cette femme est celle qui reçut Jean Hus dans sa maison à Constance.

(2) Cette lettre a été par erreur classée sous le même titre et sous le même chiffre que la précédente dans le recueil des œuvres de Jean Hus.

(3) Hus commence cette lettre par les vers suivants, qu'il écri-

ainsi qu'à moi de la constance dans cette ville ; car, si nous sommes constants, nous obtiendrons le secours du Seigneur. C'est maintenant que j'apprends à comprendre ce que dit le Psalmiste : Friez et méditez les outrages de Christ et des martyrs ; car Isaïe a dit : L'épreuve donne l'intelligence, et aussi celui qui n'a pas été tenté que sait-il ?

Je ne comprends pas ce que demande le docteur de Bibrach, et je ne conjecture rien de sa négligence à écrire. Je souhaite seulement qu'il soit en bonne santé ; mais que la santé de l'âme d'abord soit fortifiée en lui par le Seigneur. Ce que je désire ardemment pour lui, c'est l'amélioration de cette santé comme de celle du corps, et après cette

vit de sa propre main pour se consoler et pour tromper le temps ces vers sont remplis d'abréviations et de jeux de mots qu'il est impossible de traduire ; nous les donnons en latin.

Litera gavisus, respondeo capiti istud,
 Cætus, lacus, ignis, ac testis restituere
 Jonam, Danielelem, tres pu.... Sísannam quia fuere
 Justus, castus, puri, hæc conti.... Spem retinentes
 In Domino justo, qui liberat in se sperantes.
 Poterit qui aucam, Dominus pie, carcere tetro
 Eripere clausam, quæ se sædaverit retro,
 Quam purgat carcer, donat et instruit flere,
 In lachrymas risus vertens, ut nunc sciat vere
 Opprobria Christi, blasphemias, lumine recto
 Cernere injurias et capite sathanæ secto
 Vincere morte, vel ut sibi dederit optima vita.

vie une béatitude éternelle avec tous les saints (1).

Réjouissez-vous tous qui êtes unis dans le Seigneur ; saluez-vous les uns les autres, et préparez-vous à manger dignement le corps du Seigneur avant la fête de Pâques. Je n'ai pu participer à ce sacrement déjà depuis quelque temps, et j'en serai privé aussi longtemps qu'il plaira au Seigneur. Il en a été de même pour les apôtres du Christ et pour un grand nombre de saints, qui ont été privés du sacrement dans la prison et dans les lieux déserts.

Je me réjouis que vous soyez ensemble et que Zelizna Brada soit avec vous en bonne santé ; je suis bien aussi, étant, comme je l'espère, en Jésus-Christ, et je serai mieux encore après la mort, si je garde fidèlement les commandements de Dieu. Oh ! si Dieu me donnait le temps de répondre au chancelier de Paris, qui, avec tant d'injustice et de témérité, en présence d'une si grande assemblée, n'a pas rougi d'accuser son prochain d'erreurs !

(1) Hus ajoute encore ici les vers suivants :

Nocturnus, gradus, litanîæ, singulæ horæ,
 Carceri sunt breves, vigiliæ dicere, leves.
 Passo Christo patimur ; sed hæc est passio nostra
 Nulla, vel modica, quæ tolleret crimina nostra,
 Adjuvet vos Christus, ne glutiat nunc antichristus.

Mais Dieu peut-être, par ma mort ou par la sienne, rendra inutile toute écriture, et dans son jugement éclaircira tout beaucoup mieux que je ne pourrais le faire par écrit.

LETTRE XXV (1).

A JEAN DE CBLUM.

Il demande encore que les seigneurs ses protecteurs obtiennent audience pour lui, et il prie qu'on sollicite dans ce but l'empereur et le concile.

Ami très-cher en Christ, tâchez encore que tous nos seigneurs sollicitent l'empereur et le concile, pour qu'il soit fait ainsi que le concile et l'empereur l'ont promis, lorsqu'ils m'ont dit : On mettra rapidement par écrit les faits à votre charge dans une audience prochaine et vous répondrez. Nos seigneurs, en rappelant à l'empereur et au concile leurs propres paroles, peuvent les contraindre à faire ce qu'ils ont dit. Là, dans ce concile, avec le secours de Dieu, je dirai hautement la vérité. Plutôt que d'être ainsi méchamment étouffé par eux, je préfère que

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXXV.

mon corps soit consumé par le feu ; mais je veux que tout chrétien sache quelles sont mes dernières paroles. Je conjure au nom de Dieu mes chers seigneurs de se hâter, de me montrer une dernière fois toute leur constance ; mon espérance en Dieu est inébranlable, seigneur Jean, mon généreux et fidèle ami, que Dieu soit votre récompense. Je vous conjure de ne pas vous retirer que vous n'ayez vu tout consommé. Oh ! que ne suis-je conduit au bûcher plutôt que d'être ainsi perfidement étouffé ! J'espère encore que le Dieu tout-puissant m'arrachera de leurs mains par le mérite de ses saints. Faites-moi savoir si je serai demain conduit à l'audience. Saluez tous mes amis en Bohême, en les suppliant de prier Dieu pour moi. Si je demeure en prison, afin d'adoucir pour moi la triste attente de la mort, vous exhorterez les maîtres à demeurer dans la vérité, et aussi tous mes associés et la jeune fille Petra avec toute sa famille. Invitez maître Jessenitz à prendre une femme. Priez mon ami Guzikon et le curé de ne point se fâcher de ce que je ne me suis pas acquitté envers eux, car je ne l'ai pu. Que ceux qui m'ont aidé de leur argent saluent mes amis et amies en Christ, et qu'ils prient Dieu pour moi. Personne ne leur rendra ces avances

plus que Notre-Seigneur Jésus-Christ pour lequel ils les ont faites. Je voudrais cependant que les plus riches payassent les plus pauvres ; mais je crains qu'en quelques-uns ne soit confirmée cette parole : *Tzofoczy to smyssli* (1).

LETTRE XXVI (2).

JEAN DE CHLUM A JEAN HUS.

Il lui apprend en quels termes l'empereur s'est expliqué avec les députés du concile touchant l'audience demandée. Il l'informe ensuite de l'état et de la santé de ses amis.

Ami très-cher, sachez que l'empereur a conféré aujourd'hui avec les députés de toutes les nations du concile touchant vos affaires, et surtout touchant l'audience publique. Tous ont fini par lui répondre qu'il vous avait promis une audience, et vos amis insistent pour que vous soyez remis dans un lieu aéré, afin de vous recueillir et d'avoir quelque relâche.

Ainsi donc, au nom de Dieu et de votre salut, et dans l'intérêt de la vérité, ne vous écartez pas d'elle

(1) Luther n'a point traduit ces mots.

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLVII.

pour aucune crainte de perdre cette vie misérable ; car c'est pour votre plus grand bien que Dieu vous a visité par cette épreuve. Vos amis de Prague sont en bonne santé, et surtout le seigneur Schopek, qui se réjouit de ce que vous allez bientôt soutenir le combat souhaité pour la vérité.

Nous vous prions instamment de consigner sur ce papier, en la motivant, votre pensée dernière touchant la communion du calice, afin d'en faire part en temps opportun à nos amis ; car il y a quelque partage entre les frères, et beaucoup sont troublés à ce sujet : ils en réfèrent à vous et à quelques-uns de vos écrits.

Vos amis s'affligent de la réponse de votre géôlier, et surtout Jessenitz ; mais le passé ne peut être révoqué : ils louent entre eux et célèbrent hautement votre constance.

LETTRE XXVII (1).

A JEAN DE CHLUM (2).

Jean Hus répond séparément à tous les articles. Il rappelle en outre les vexations auxquelles il est en butte de la part de plusieurs évêques au sujet d'une quantité de pièces d'or qu'ils croient en sa possession.

Autant que je puis me souvenir, je ne sais rien de plus, et j'ignore à quelle fin l'audience me sera donnée : j'ai protesté par écrit en présence des notaires ; j'ai adressé aussi à tout le concile une supplique que j'ai montrée au patriarche et dans laquelle je demande qu'il me soit accordé de répondre séparément à chaque article, comme j'ai répondu en particulier et par écrit. L'audience me sera peut-être donnée pour répondre dans une forme scolastique, ou Dieu me l'accordera peut-être pour que je fasse un sermon.

J'espère de la grâce de Dieu que je ne m'écarterai jamais de la vérité telle que je la connais. Priez donc qu'il me protège !

En ce qui touche la communion du calice, vous

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLVIII.

(2) On doit croire que cette lettre est une réponse à la précédente, à cause de ce qui est dit du *sacrement*, du *calice*.

possédez l'écrit où j'ai consigné mes raisons, et je ne puis rien dire de plus, si ce n'est que l'Évangile et l'épître de Paul prescrivent cette coutume, et qu'elle fut en vigueur dans la primitive Église. S'il est possible, faites en sorte que ceux qui demanderont d'y participer par un motif religieux puissent l'obtenir (1) : ayez cependant égard aux circonstances.

Que mes amis ne conçoivent point d'alarmes de mes réponses particulières : je ne vois point comment les choses auraient pu être autrement depuis que tout a été arrêté par le concile, avant même que je fusse mis en prison. Dans un écrit publié par les commissaires et qui m'a été lu, je suis appelé un hérésiarque et un séducteur du peuple. Mais j'espère que les choses que j'ai dites dans l'ombre seront plus tard prêchées au grand jour (2).

J'ai été interrogé, la veille du jour où j'ai vu Jean Barbat, touchant les quarante-sept articles : j'ai répondu comme dans ma protestation précédente. On m'a demandé, en prenant chaque article

(1) *Si potest fieri, attentetis ut saltem permittatur per bullam illis dari, qui ex devotione postulaverint.* Il n'est pas aisé de dire ce que Hus entendait par cette expression *per bullam*.

(2) *Sed spero quod quæ dixi sub tecto prædicabuntur sub tecto.*

séparément, si je voulais le défendre : j'ai répondu que je m'en réfèrais à la décision du concile, ainsi que je l'avais fait d'abord, et j'ai dit sur chaque article comme précédemment : « Il est véritable, mais dans tel sens. — Voulez-vous le défendre ? m'ont-ils demandé. » J'ai répondu : « Non ; je m'en réfère à la décision du concile. »

Je prends Dieu à témoin que, dans ce moment, je n'ai rien vu de mieux à répondre, ayant écrit auparavant de ma propre main que je ne veux rien défendre avec opiniâtreté ; mais je suis prêt à me laisser instruire. Ces questions m'ont été faites parce qu'on leur a dit que j'ai fait connaître à l'empereur que je veux défendre trois ou quatre articles. Sur cela ils m'ont demandé ce que j'avais déclaré à l'empereur : j'ai répondu que je ne lui avais rien dit de la sorte (1). Michel Causis était là tenant un papier, et stimulant le patriarche pour me forcer à répondre à ses questions ; et, pendant ce temps, quelques évêques entrèrent. Michel a inventé quelque chose de nouveau. Dieu a permis que Paletz et lui s'élevassent contre moi pour mes péchés : le premier scrute mes lettres et mes écrits,

(1) Jean Hus ajoute : *Sed sicut scitis, etc.*, « mais comme vous savez, etc. » et ne termine point sa phrase.

et Paletz rapporte tous les entretiens que nous avons eus ensemble il y a beaucoup d'années.

Le patriarche a soutenu ouvertement que j'étais fort riche. Un archevêque m'a dit : « Vous avez 70,000 florins. » Michel m'a demandé devant tous : « Hé ! qu'est devenue cette robe pleine de florins ? Combien d'argent les barons de Bohême gardent-ils pour vous?... » Oh, certes, j'ai bien souffert aujourd'hui.

Un évêque m'a dit : « Vous avez établi une nouvelle loi ; un autre : Vous avez prêché tous ces articles ; » et moi j'ai répondu assez vivement avec l'aide de Dieu en disant : « Pourquoi m'accablez-vous d'outrages ? »

Ne m'écrivez rien des témoins cités, car aucune démarche n'a été faite pour eux ni par eux-mêmes, ni par le roi, ni par les citoyens de Prague.

LETTRE XXVIII (1).

HUS RÉPOND A PIERRE LE NOTAIRE, QUI L'EXHORTAIT A LA
CONSTANCE.

Cette lettre, dit Luther, est un beau témoignage à l'appui de cette parole de l'apôtre Paul : « *La vertu fera des progrès dans l'affliction, et Dieu moissonne en nous par la tentation,* »

Salut en Jésus-Christ ! Je n'ose, moi en qui la ferveur et le courage sont infiniment moindres qu'en saint Pierre, dire témérairement avec lui, que *je ne serai jamais scandalisé en Christ, lors même que les autres le seraient.* Jésus-Christ ne m'a jamais expressément déclaré heureux comme Pierre et ne m'a point promis de si grands dons, et je soutiens en même temps contre plusieurs une attaque plus forte et plus terrible; je dis cependant qu'ayant mis mon espérance en Jésus-Christ je veux adhérer jusqu'à la mort à la vérité, avec le secours des saints et avec le vôtre.

Si le seigneur Jean de Chlum supporte quelque perte à cause de moi, songe à la réparer, mon cher Pierre, lorsque tu seras de retour. Aie soin du *maître de la monnaie*, et de sa femme qui se sont

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist. XXIX.*

imprudemment engagés pour moi, et de tous nos autres amis connus du curé, mon disciple. Si quelque cheval me reste, il doit demeurer avec le chariot au seigneur Jean.

Quant à toi, si maître Martin ou maître Christian vivent, tu recevras d'eux une part des soixante-quatre ou des soixantes-dix gros, et je voudrais que cette part fût plus forte. Sache cependant que je ne prétends point récompenser par cet argent ton amour ardent et inébranlable pour la vérité, les services que tu m'as rendus et les consolations que tu m'as prodiguées dans mes peines. Que Dieu soit ta grande récompense pour toutes ces choses, car je n'ai rien à t'offrir qui en soit digne. S'il m'était donné de vivre à Prague, je voudrais y partager tout avec toi comme avec un frère, et mon retour dans cette ville n'est pas impossible : je ne forme ce vœu, néanmoins, qu'autant qu'il serait d'accord avec la volonté du Seigneur, qui est dans le ciel. Je ne sais à qui remettre le viatique que j'ai encore et que j'avais légué à maître Martin. Dispose de mes livres selon ce que j'ai écrit à Martin, et reçois quelques-uns de ceux de Wycliffe qui et seront agréables. Je suis très-alarmé pour nos frères qui, je le crains, seront persécutés, à moins

que le Seigneur ne s'interpose pour eux, et j'ai peur qu'un grand nombre ne soient scandalisés.

Salue, je te prie, avec une grande affection les seigneurs bohémiens et polonais, et rends des actions de grâces, surtout aux seigneurs Wenceslas de Duba et Jean de Chlum, qui, je l'espère, seront présents à l'audience du concile.

Adieu en Jésus-Christ.

LETTRE XXIX (1).

Il rappelle ce qui lui advint dans l'audience qui lui fut donnée quatre jours avant l'éclipse de soleil (2).

Le Seigneur m'a donné aujourd'hui un cœur fort et intrépide. Deux articles (3) sont effacés, et j'espère qu'un plus grand nombre le sera. Ils vocifé-

(1) *Hist. et Monum. Joann. Hus.*, Epist. XXXVI.

(2) C'est une erreur de Luther; la première audience fut donnée la veille de l'éclipse, le 6 juin.

(3) De l'acte accusateur.

raient tous comme les Juifs contre Jésus. Ils n'en sont point encore venus au premier chef, savoir à l'aveu que tous les articles incriminés se trouvent dans mes écrits. Vous avez eu tort de présenter le traité contre un adversaire inconnu. Ne montrez, avec le traité de l'Église, rien de plus que le traité contre Stanislas et contre Paletz.

Il est bon qu'ils aient désiré que mon livre leur fût rendu, car quelques-uns demandaient à grands cris qu'il fût brûlé, et surtout Michel de Causis, que j'ai entendu. Je n'ai pas songé que je n'avais pour amis, dans cette multitude de prêtres, que le frère et un docteur polonais que j'ai connus pour tels. J'ai rendu grâce à l'évêque Lytomissel, car il n'a dit que peu de mots (1).

Je vous suis reconnaissant de la manière dont vous avez rassemblé les articles ; il convient qu'ils soient publiés sous cette forme. Les présidents ont dit que j'avais publié ailleurs une autre définition de l'Église, et ils ont voulu la connaître.

Saluez les seigneurs fidèles et les amis de la vérité, et priez Dieu pour moi, car j'en ai besoin. Je pense qu'ils ne me pardonneront pas l'opinion

(1) Ces mots dans le texte sont : *Atzo Hus to bie utsmil.*

que j'ai citée de saint Augustin touchant l'Église, les membres prédestinés, les élus et les mauvais évêques.

Oh! qu'une audience me soit accordée, afin que je réponde aux arguments par lesquels ils attaquent les articles de mes traités : beaucoup de ceux qui crient se tairaient. Mais que la volonté du Ciel soit faite !

LETTRE XXX (4).

A SES NOBLES BIENFAITEURS.

Cette lettre enseigne en quoi consiste l'épreuve des combats spirituels; elle montre combien est vrai ce que nous confessons dans le Symbole qu'il n'y a qu'une sainte Eglise universelle (2) et que les biens de cette Eglise sont communs à tous. L'homme est pour son semblable un ange et un Dieu dans les afflictions.

Je suis charmé que le traité contre un inconnu n'ait point été découvert, non plus que quelques autres.

J'ai pu, ces jours passés, nourrir mon âme de meilleures choses (3) que depuis la fête de Pâques

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXXVII.

(2) *Catholicam.*

(3) *De bonis plus comedi.* Je n'ai pas cru qu'il fût possible d'entendre ces mots autrement que d'une manière figurée.

jusqu'au dernier dimanche. Je pensais qu'il y avait dans ce concile plus d'ordre et de décence. Que le seigneur Jean, mon ami, soit béni dans l'éternité. J'apprendrais avec plaisir dans quel état se trouve Barbat, qui a refusé de suivre le conseil de ses amis.

Depuis qu'ils ont mon livre, je ne manque pas de cet écrit. Gardez avec soin la liste des premiers articles avec les preuves, et, si vous avez besoin de témoignages pour quelques articles, assignez des témoins. L'article le plus important est celui-ci : *Tout ce que fait l'homme vertueux, il le fait vertueusement.*

Je souffre du mal de dents, et dans la chaleur j'ai été pris de vomissements de sang. Je souffrais aussi de la pierre et de maux de tête. Voilà les peines de mes péchés et les signes de l'amour de Dieu en moi. Depuis qu'ils ont condamné mes traités, je vous prie de supprimer la dernière lettre écrite au bohémien, que j'ai envoyée aujourd'hui pour que le peuple de Dieu ne crût pas que tous mes livres sont condamnés, ainsi que je l'ai craint, d'après une lettre reçue hier.

Il serait à désirer qu'aucune lettre écrite dans cette prison ne fût connue, car ce que Dieu fera

de moi est encore fort incertain. Je crains que quelqu'une de mes lettres ne soit publiée par Ulric. Je vous en conjure donc, au nom de Dieu, veuillez soigneusement sur les lettres, sur vos paroles et sur vos actes. Oh ! quelles consolations j'ai eues en recevant vos lettres et en vous écrivant les miennes ! J'espère, avec la grâce de Dieu, que les hommes en retireront un jour quelque bien.

Aussi longtemps que je vous saurai avec nos jeunes seigneurs à Constance, ce sera pour moi une consolation, lors même que je devrais déjà être conduit à la mort. Je tiens pour certain que Dieu vous a donnés à moi comme des *anges* pour m'affermir et me consoler, moi faible et misérable, au milieu de mes cruelles tentations. Ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont et seront encore, le Dieu tout-puissant le sait, lui qui a pitié de moi, lui qui est mon refuge, mon soutien et mon libérateur : c'est en lui que j'ai mis mon espérance.

Deux envoyés du concile m'ont demandé dans ma prison si je possédais plusieurs livres dont j'avais fait usage dans mes recherches. J'ai répondu que je les possédais. Ils m'ont demandé en quel lieu ? En Bohême, ai-je dit ? Ils se sont informés de moi si j'en avais ici. Je l'ai nié ; et, en effet, je n'en ai pas,

quoique j'aie apporté précédemment le livre des Sentences, la Bible et d'autres ouvrages. J'ai appris d'eux que Jean, mon élève, s'était retiré, et ils m'ont dit : « N'avez-vous point d'autres conclusions à donner ? — Non ; ce que j'ai dit est la vérité. — Voulez-vous abjurer et révoquer ? — Non, ai-je répondu ; mais venez au concile ; là vous m'entendrez ; je dois y paraître, et c'est à lui que je répondrai. Pourquoi me tentez-vous ? Venez-vous consoler un prisonnier ou ajouter à son affliction ? » Alors, après avoir encore échangé quelques paroles, ils se sont retirés. Prenez garde aux livres, si vous en avez ; pour moi, je l'ignore.

Dites à maître Jessenitz que le notaire a perfidement altéré mon témoignage touchant la glose de la bulle, comme vous avez su que je l'ai dit hautement dans le concile.

LETTRE XXXI (1).

A SES AMIS.

Jean Hus rapporté avec quels frémissements et avec quelle rage il fut accueilli dans le concile.

Moi, maître Jean Hus, en espérance serviteur de Jésus-Christ, comme je désire avec ardeur que les fidèles de Christ ne puissent, quand j'aurai cessé de vivre, trouver dans ma mort une occasion de scandale et voir en moi un hérétique obstiné, je prends à témoignage Jésus-Christ, pour la parole duquel j'ai voulu mourir, et je laisse par écrit le souvenir de ces choses aux amis de la vérité.

J'avais déclaré souvent, soit en particulier, soit en public, dans le concile, que je consentirais à une enquête, et que je me soumettrais à l'instruction, à l'abjuration et à la peine s'il m'était démontré que j'avais pu écrire, enseigner ou répondre quelque chose de contraire à la vérité. Mais cinquante docteurs, qui se disaient députés par le concile, ayant été fréquemment repris par moi, et même en public, pour avoir fausement extrait des

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XV.

articles de mes œuvres, ils me refusèrent toute explication particulière, et ne voulurent point conférer avec moi, disant : *Vous devez vous en remettre à la décision du concile*. Et le concile se moquait lorsque dans l'audience publique je citais la parole de Christ et des saints docteurs; tantôt il me reprochait de les entendre mal, et tantôt les docteurs m'insultaient (1).

Un docteur anglais, qui m'avait déjà dit en particulier que Wycliffe avait voulu anéantir toute science, et avait rempli d'erreurs ses livres et sa logique, se mit à argumenter touchant la multiplication du corps de Christ dans l'hostie; et comme ses raisons étaient faibles, on lui dit de se taire; alors il s'écria : « Cet homme trompe le conoile; ayez soin que le concile ne soit point induit en

(1) Jean Hus rappelle ici une discussion peu intelligible sur la communauté d'essence dans les personnes divines; nous la donnons en latin : *Quidam autem cardinalis supremus concilii et a concilio deputatus in publica audientia, accepta mea charta, dixit : Ecce unus magister sacre theologiæ presentavit mihi argumentum istud, dicatis ad illud. Erat autem argumentum de essentia communi, quam concessi esse in divinis. Postea ipso deficiente, quamvis reputaretur doctor theologiæ valentissimus, dixi sibi de essentia communi creata, quæ est primum esse creatum communicatum singulis creaturis : ex qua ipse volebat probare remanentiam panis materialis, sed notabiliter ad metam nescientiæ argumenti reductus obmutuit.*

erreur comme il le fut par Bérenger. » Lorsqu'il se tut, un autre discuta bruyamment touchant l'essence créée et commune. Tous se récrièrent avec bruit. Je demandai alors qu'on voulût bien l'entendre, et je lui dis : « Vous argumentez bien ; je vous répondrai volontiers. » Il faiblit de même, et il ajouta d'une voix sombre : *Cet homme est hérétique*. Les seigneurs Wenceslas Duba, Jean de Chlum et Pierre-le-Notaire, vaillants champions et amis de la vérité, savent quelles clameurs, quelles indignes railleries et quels blasphèmes s'élevèrent contre moi dans cette assemblée. Etourdi de tant de cris : « Je pensais, dis-je, qu'il y avait dans ce concile plus de décence, plus de piété, plus de discipline. » Tous écoutèrent alors, car l'empereur avait prescrit le silence.

Le cardinal qui présidait me dit : « Vous parliez plus humblement dans votre prison. » Je répondis : « Il est vrai, car alors personne ne vociférait contre moi, et maintenant ils vocifèrent tous. » Il ajouta : « Voulez-vous vous soumettre à l'enquête ? — J'y consens, répliquai-je, dans les limites que j'ai posées. — Tenez ceci pour résultat de l'enquête, reprit le cardinal, que les docteurs ont déclaré que les articles extraits de vos livres sont des erreurs

que vous devez effacer, en abjurant celles dont les témoins ont déposé. » L'empereur dit alors : « Cela sera bientôt mis par écrit pour vous, et vous répondrez. — Que cela soit fait dans la prochaine audience, » dit le cardinal ; et la séance fut levée. Combien d'épreuves j'ai souffertes depuis, Dieu le sait (1) !

LETTRE XXXII (2).

A SES AMIS.

Il se plaint de ce que l'empereur Sigismond en ait usé avec lui moins prudemment que Ponce-Pilate avec Jésus-Christ.

Salut en Jésus-Christ. Ce que j'apprends de Pierre me fait plaisir : je ne conserve point ses lettres, mais je les détruis aussitôt. Que les sextains (3) ne me soient point envoyés : je crains le péril du messenger et de quelques autres personnes. Je demande instamment encore, et au nom de Dieu, que tous nos seigneurs réunis sollicitent de

(1) Pour le récit détaillé de cette seconde audience, voyez *les Réformateurs avant la réforme*, t. II, l. IV, chap. 4.

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXXIV.

(3) *Sexterni*, monnaie du temps.

l'empereur, pour moi, une dernière audience : car, puisqu'il m'a dit dans le concile qu'on m'y donnerait prochainement audience, afin que je réponde brièvement par écrit, ce sera une honte pour lui s'il viole cette parole qu'il m'a donnée. Mais je pense que sa parole, à cet égard, sera aussi stable et aussi ferme que celle du sauf-conduit.

Plusieurs m'ont averti en Bohême de me méfier de son sauf-conduit; d'autres m'ont dit : Sigismond te livrera à tes ennemis; le seigneur Mykest est de ce nombre. Duvoki m'a dit devant Jessenitz : Maître, tiens pour certain que tu seras condamné. Je présume qu'il a connu l'intention de l'empereur. Je pensais qu'il était versé dans la loi de Dieu et dans la vérité : je comprends maintenant que sa sagesse n'est pas grande. Il m'a condamné avant mes ennemis. Que n'a-t-il fait comme Pilate, qui, après avoir entendu les accusateurs, a dit : *Je ne trouve aucun sujet de condamner cet homme.* Si du moins il eût dit : Je lui ai donné un sauf-conduit; ainsi donc, s'il ne veut pas se soumettre au jugement du concile, je le renverrai au roi de Bohême avec votre sentence et les témoignages à l'appui, afin qu'il soit jugé par ce prince et par son clergé.

Sigismond, en effet, m'a intimé, par Henri Leffl et par d'autres, que son intention était de me faire obtenir audience autant qu'il serait nécessaire, et qu'il était résolu à me sauver de tout mal si je ne me soumettais point au jugement.

LETTRE XXXIII (1).

A SES AMIS.

Il rappelle les visions effrayantes dont il fut diversement affecté, quoique l'événement ait confirmé la vérité de tous ses songes.

Le Seigneur soit avec vous ! L'avertissement du Seigneur est pour moi plus précieux que l'or et la topaze. J'espère donc dans la miséricorde de Jésus-Christ qu'il me donnera son esprit afin que je demeure ferme dans la vérité. Priez le Seigneur, car l'esprit est prompt et la chair est faible. Que le Dieu tout-puissant soit la récompense de mes bien-aimés seigneurs qui persévèrent dans la justice, d'un cœur constant, fervent et fidèle : Dieu leur accordera de connaître la vérité dans le royaume

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXXIII.

de Bohême. Mais, afin qu'ils s'y attachent, il est nécessaire qu'ils retournent en Bohême, en oubliant la vaine gloire pour s'attacher au roi qui n'est ni mortel ni sujet à nos misères, mais au roi de gloire qui donne la vie éternelle.

Oh ! qu'il m'a été doux de toucher la main du seigneur Jean qui n'a point rougi de la tendre à moi malheureux, à moi hérétique, méprisé, enchaîné et hautement condamné de tous. Je ne m'entre-tiendrai plus beaucoup avec vous ; saluez donc, lorsque vous les verrez, tous nos fidèles Bohémiens.

Paletz est venu me visiter dans ma prison, et il m'a abordé, dans ma profonde détresse, en me disant devant les commissaires que, depuis la naissance du Christ, il ne s'est élevé aucun hérétique plus dangereux que Wycliffe et moi. Il a dit encore que tous ceux qui ont écouté mes prédications sont infectés de cette hérésie, qui consiste à dire que le pain matériel demeure dans le sacrement de l'autel. O Paletz, ai-je répondu, que cette parole est cruelle ! et combien tu pêches contre moi. Je vais mourir ; peut-être en me levant je serai conduit au bûcher : quelle récompense te donnera-t-on en Bohême ? J'aurais dû peut-être m'abstenir d'écrire

ces choses , de crainte de paraître le haïr.

J'ai toujours eu présente cette parole : *Ne vous confiez pas aux princes*; et cette autre : Que maudit soit celui qui se confie en l'homme et qui met son appui sur un bras de chair. Soyez prudents, pour Dieu; soit que vous demeuriez ici, soit que vous retourniez, ne portez point mes lettres sur vous; mais dispersez mes écrits entre tous nos amis.

Sachez que j'ai eu un grand combat à soutenir pour ne point admirer mes songes. J'ai rêvé l'évasion du pape avant qu'elle eût lieu; et, après le récit de l'événement, j'ai entendu dans la nuit le seigneur Jean dire : Le pape vous reviendra. J'ai rêvé la captivité de maître Jérôme, mais non de quelle manière elle aurait lieu; et aussi les diverses prisons où je serais conduit, telles qu'elles se sont ouvertes pour moi, mais sans aucun détail particulier... Une multitude de serpents m'ont apparu souvent roulés en cercle, la tête joignant la queue; mais aucun n'a pu mordre. J'ai vu beaucoup de choses encore.

J'écris ceci, non que je m'estime un prophète ou que je m'exalte moi-même, mais afin de vous dire que j'ai eu des tentations de corps et d'esprit, et une grande crainte de transgresser les préceptes

de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je pense maintenant à cette parole de Jérôme, qui m'a dit : « Si je vais à Constance, je ne crois pas que j'en revienne. » Un bon cordonnier, André Polonus, m'a dit aussi en me faisant ses adieux : « Que Dieu soit avec vous ; c'est à peine si je puis espérer que vous reviendrez sain et sauf, très-cher maître Jean, qui vous attachez avec tant de force à la vérité. Que le roi, non celui de Hongrie (1), mais que le roi des Cieux vous comble de tous ses biens pour la véritable et excellente doctrine que j'ai apprise de vous. »

LETTRE XXXIV (2).

AU SEIGNEUR HENRI DE SNOPECK.

Que Dieu soit avec vous, seigneur Henri ! J'ai reçu votre lettre le mercredi avant la fête de saint Vitus, et elle m'a causé une grande joie, quoique en prison et dans l'attente de la mort. Je vous conjure, cher seigneur, de vivre selon la loi de Dieu, conservant dans votre âme ces choses

(1) L'empereur Sigismond.

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXVI.

que vous avez entendues et apprises de moi. Si quelques-unes, cependant, vous paraissent indignes d'être conservées, rejetez-les. J'espère néanmoins que je ne vous ai rien enseigné, touchant notre Sauveur, qui fût contre la loi de Dieu. Je pourrais longuement écrire sur ce sujet; mais je dirai en peu de mots : Gardez les commandements de Dieu, soyez miséricordieux envers les pauvres, fuyez l'orgueil; souvenez-vous de cette parole : « *Songe à ce que tu es, à ce que tu fus, à ce que tu seras.....* » Bien-aimé seigneur, gardez aussi mon souvenir; saluez votre noble épouse, votre famille et tous mes amis; car je présume qu'avant ma mort, qui approche, vous ne me verrez plus, et cette mort je l'attends.

Écrit le cinquième jour avant la fête de saint Vitus.

Que Dieu soit avec vous, mes chers Bohémiens, et avec moi ! car je souffre pour sa parole.

LETTRE XXXV (1).

A UN AMI.

Hus rappelle le chant noté sur parchemin qu'il a composé pour Snopeck en bohémien.

Vous enverrez la lettre sur parchemin au seigneur Henri Snopeck ; je l'ai conservée dans ma prison en souvenir de lui, et j'ai composé ce chant dans mes loisirs.

Seigneur Henri, ami fidèle, souvenez-vous des paroles que vous avez entendues de moi, afin que vous puissiez arriver à la gloire éternelle. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : J'ai confiance que Dieu m'accordera son esprit, afin que je puisse supporter quelques tentations pour son nom.

Écrit le dimanche avant la saint Vitus, dans l'attente de la mort.

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLII.

LETTRE XXXVI (1).

AUX FIDÈLES DE BOHÈME.

Jean Hus écrivit cette lettre de sa propre main dans la prison de Constance pour consoler le roi et le royaume de Bohême et les avertir de ne point abandonner la vraie doctrine évangélique, ni la chapelle de Bethléem, ni les fidèles docteurs de l'Évangile, malgré les fureurs de Satan et du monde, mais de vivre dans la piété et dans la justice, chacun selon sa vocation.

Moi, Jean-Hus, en espérance serviteur de Dieu, je souhaite que tous les fidèles Bohémiens qui aiment le Seigneur vivent et meurent dans la grâce, et obtiennent enfin la vie éternelle.

Vous qui êtes élevés en dignité, vous riches et vous pauvres, vous tous qui êtes les fidèles et les aimés disciples du Seigneur, je vous conjure d'obéir à Dieu, de glorifier sa parole, et de vous élever vous-mêmes en l'écoutant; je vous conjure de vous attacher à cette divine parole, que j'ai prêchée d'après la loi et d'après les témoignages des saints; je vous conjure, si quelqu'un de vous, soit dans des assemblées publiques, soit dans des entretiens particuliers, a entendu de moi quelques paroles ou a lu quelque écrit qui fût contre la vé-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XI.

rité de Dieu , de ne point vous y attacher, quoique ma conscience ne me reproche ni d'avoir dit, ni d'avoir écrit rien de semblable ; je vous conjure , en outre , si quelqu'un a remarqué quelque légèreté, soit dans mes discours, soit dans mes œuvres, de ne point m'imiter en cela , mais de prier Dieu qu'il me pardonne ma légèreté ; je vous conjure d'aimer les **prêtres de bonnes mœurs**, et d'honorer de préférence ceux qui s'évertuent à répandre la parole de Dieu ; je vous conjure de vous garder des hommes trompeurs , surtout des prêtres impies , dont le Seigneur a dit qu'ils sont au dehors revêtus de peaux de brebis , et qu'ils sont au dedans des loups dévorants ; je conjure les puissants de traiter avec bonté leurs pauvres serviteurs , et de leur commander avec justice ; je conjure les citoyens de garder une bonne conscience dans leur profession , les artisans de s'appliquer avec soin à leur industrie , et d'en user avec la crainte de Dieu , et les serviteurs de servir fidèlement leurs maîtres ; je conjure les maîtres-ès-arts de vivre honnêtement , d'instruire fidèlement leurs élèves, de leur apprendre d'abord à craindre Dieu , ensuite à travailler pour la gloire de Dieu , pour le bien de leur pays et pour leur propre salut, et de ne s'attacher forte-

ment à des règles honnêtes ni en vue des richesses ni en vue des honneurs du monde ; je conjure les élèves de l'école publique et tous les écoliers d'obéir à leurs maîtres dans les choses permises, et de travailler avec le plus grand zèle, afin d'avancer un jour le règne de Dieu, leur salut et celui des autres hommes ; je vous conjure tous de rendre des actions de grâce aux généreux seigneurs Wenceslas Duba, Jean de Chlum, Henri Plumlovic, Wylem Zagec, Nicolas, et aux autres seigneurs bohémiens, moraves et polonais, qui, zélés défenseurs de la vérité de Dieu, se sont opposés de toute leur force à ce concile en luttant pour ma délivrance, et surtout Wenceslas Duba et Jean de Chlum. Ajoutez foi à tout ce qu'ils vous rapporteront, car ils étaient présents dans ce concile pendant les jours où j'ai répondu ; ils savent quels Bohémiens se sont élevés contre moi ; ils connaissent les indignités qui m'ont été imputées par eux ; ils savent comment l'assemblée entière vociférait contre moi, tandis que je répondais à toutes les questions qui m'étaient faites. Je vous conjure de prier pour le roi des Romains, et pour le vôtre, et pour la reine, afin que le Dieu de miséricorde soit avec eux et avec vous maintenant et à toujours.

Je vous écris cette lettre dans ma prison et de ma main enchaînée, attendant après-demain ma sentence de mort, et ayant confiance entière en Dieu qu'il ne m'abandonnera pas, qu'il ne permettra pas que je renie sa parole ou que j'abjure des erreurs qui m'ont été méchamment attribuées par de faux témoins. Lorsque nous nous retrouverons dans l'heureuse éternité, vous saurez avec quelle clémence le Seigneur daigne m'assister dans mes cruelles épreuves. Je ne sais rien de Jérôme, mon fidèle ami, si ce n'est qu'il est détenu dans une dure prison, attendant la mort comme moi, à cause de cette foi qu'il faisait éclater si courageusement en Bohême. Mais les Bohémiens, nos plus cruels adversaires, nous ont livrés au pouvoir d'autres ennemis et à leurs chaînes. Priez Dieu pour eux. Je vous conjure surtout, habitants de Prague, d'aimer ma chapelle de Bethléem, de faire en sorte, si Dieu le permet, que sa parole y soit prêchée. La fureur de Satan s'est acharnée contre ce lieu; voyant que la puissance des ténèbres y était affaiblie, il a excité le clergé paroissial contre ce temple; j'espère que Dieu le conservera, et que sa parole y sera prêchée avec plus de succès par d'autres qu'elle ne l'a été par moi, homme faible

et débile. Je vous conjure enfin de vous aimer les uns les autres, de ne fermer à personne le chemin de la vérité divine, et de veiller à ce que les bons ne soient point opprimés par la violence. Amen !

Lettre écrite dans la nuit du lundi avant la saint Vitus, et envoyée par un bon et fidèle Allemand.

LETTRE XXXVII (1).

AUX SEIGNEURS BOHÉMIENS A CONSTANCE.

Profession de foi authentique par laquelle Jean Hus déclare, avec l'assistance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il ne veut point abjurer la vérité qu'il a reconnue, à moins d'être mieux instruit par les Ecritures.

Ma dernière et ferme volonté est que je refuse d'avouer pour erronés les articles qui ont été véritablement extraits de mes œuvres, et que je refuse d'abjurer ceux qui m'ont été attribués par de faux témoins; car abjurer c'est avouer qu'on a tenu des erreurs, c'est s'en éloigner et adopter une opinion contraire. Dieu sait, en effet, que je n'ai jamais enseigné ces erreurs que m'imputent ceux qui ont retranché de mes œuvres beaucoup de vé-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist. XX.*

rités, et qui les ont falsifiées. Si je savais que, dans les articles que j'avoue, il y en eût quelqu'un de contraire à la vérité, je le corrigerais, je le retrancherais de grand cœur, j'enseignerais et je prêcherais le contraire; mais, bien qu'il fût considéré comme scandaleux et erroné par ceux à qui il déplait, je ne pense pas qu'il y ait un seul passage qui soit opposé à la loi de Christ ou à la parole des saints docteurs.

Je déteste et condamne toute interprétation fautive qui se trouverait contre mon intention dans mes articles, me soumettant à la correction de notre divin Maître, et me confiant en sa miséricorde infinie, pour que lui-même daigne me laver des péchés que j'ignore (1). Je rends grâce à tous les barons de Bohême, et surtout au roi Wenceslas, à la reine, ma gracieuse souveraine, parce qu'ils m'ont aimé, parce qu'ils ont pieusement agi envers moi, et qu'ils ont travaillé avec ardeur à ma délivrance; je rends grâce aussi à l'empereur Sigismond, pour ses bonnes intentions à mon égard; je rends grâce aux seigneurs de Bohême et de Pologne, qui se sont montrés fermes pour défendre la vérité et briser mes liens; je désire le salut de

(1) Quod ab occultis peccatis meis ipse me mundavit.

tous, ici-bas dans la grâce, et ensuite dans une glorieuse éternité.

Que le Dieu de toute bonté vous ramène en Bohême avec la santé du corps et de l'âme, afin que, servant en cette vie le Christ notre souverain roi, vous arriviez à la vie éternelle.

Vous saluerez tous mes amis, auxquels je ne puis écrire ; si je saluais moi-même les uns et point les autres, je paraîtrais faire acception des personnes, et ceux auxquels je n'écris pas penseraient que je ne garde point leur souvenir, ou que je ne les aime point comme je dois les aimer.

Écrit dans la prison et dans les chaînes, le sixième jour avant la fête de saint Jean-Baptiste.

Jean Hus, en espérance serviteur de Christ.

LETTRE XXXVIII (1).

A MAÎTRE MARTIN, SON DISCIPLE.

Maître Martin, mon cher disciple, mon frère bien-aimé en Christ, vis selon la loi de Christ ;

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist. XXVIII.*

sois zélé dans la prédication de la parole de Dieu. Je t'en conjure au nom du Seigneur, ne recherche point des vêtements somptueux, semblables à ceux que j'aimais, hélas, et que j'ai portés, négligeant de donner l'exemple de l'humilité au peuple que j'instruisais. Attache ton âme à la lecture de la Bible, et surtout à celle du Nouveau-Testament, et, dans les endroits obscurs, aie recours aux commentateurs autant qu'il sera en ton pouvoir de le faire.

Redoute l'entretien des femmes, et sois circonspect lorsque tu les écoutes en confession, de crainte que tu ne sois pris aux pièges de la convoitise; car j'espère que tu as gardé toute ta pureté et que tu appartiens tout entier à Dieu.

Ne crains pas de mourir si tu veux vivre avec Christ, car il a dit lui-même : *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme*. S'ils te recherchent au sujet de ton adhésion à mes doctrines, réponds : Je crois que mon maître a été un bon chrétien, et, en ce qui touche ce qu'il a écrit et enseigné, je n'ai ni tout lu ni tout compris; je le dis comme je le pense. J'espère que la miséricorde de Dieu, avec l'aide des gens de bien, vous fera la grâce de vivre en paix, quoique Paletz travaille avec ses associés à faire condam-

ner tous mes adhérents. Mais sachez qu'il est vivant le Seigneur qui peut vous conserver tous dans sa grâce, et qui peut confondre et perdre tous les ennemis de sa parole.

Je te recommande mes très-chers frères; agis envers eux comme tu le sais. Tu salueras Pierre avec sa femme et sa famille, et tous ceux qui appartiennent à l'église de Bethléem, Catherine, cette sainte fille, et le curé Gnzikon, Maurice Hatzzer et tous les amis de la vérité, Geskonisse, le seigneur Grégoire, tous les maîtres, Jessenitz, Kuba, les deux Simon, Nicolas Naulikon. Que tous ceux qui ont ou qui auront de mes livres soient prudents. Tu salueras aussi tous mes frères bien-aimés en Christ, les docteurs, les écrivains, les cordonniers, les tailleurs, en leur recommandant d'être zélés pour la loi de Christ, d'avancer humblement dans la sagesse, et de ne point se servir de gloses qui leur soient propres, mais de recourir à celles des saints. Tu diras à Henri Liffel de donner à l'écrivain Jacob la pièce d'argent qui lui a été promise.

Salue Matthieu, autrefois mon disciple à Bethléem, et surtout maître Matthieu Chudy et le fidèle Jean Vitlis, afin qu'ils prient pour moi pécheur.

Dispose les fils de mon frère à exercer un métier, car je craindrais, s'ils entraient dans une charge spirituelle, qu'ils ne la remplissent pas comme ils le devraient. Satisfais, autant que tu le pourras, ceux à qui je dois quelque chose; si cependant ils veulent remettre ces dettes pour l'amour du Seigneur, le Seigneur leur donnera des biens plus grands.

Garde en ta mémoire tout ce que tu m'as entendu dire de bien, et si tu as reconnu en moi quelque chose qui ne fût pas selon l'ordre, déteste cela, et prie Dieu pour moi afin qu'il daigne me pardonner.

Médite sans cesse ce que tu es, ce que tu as été, ce que tu seras. Déploie le passé, amende le présent, crains l'avenir, c'est-à-dire le péché.

Que le Dieu de grâce te console ainsi que tous nos frères ci-dessus nommés, et qu'il vous conduise avec tous les autres dans sa gloire, en laquelle, je l'espère fermement de sa miséricorde, tous se réjouiront avant que trente ans soient écoulés.

Adieu, mon bien-aimé frère; demeure toujours en Christ-Jésus, toi et tous ceux qui aiment le nom de Notre-Seigneur.

Écrit dans la prison le dimanche après la Saint-Vitus.

Jean Hus en espérance serviteur de Dieu.

LETTRE XXXIX (1).

AU SEIGNEUR HAULIKON.

Hus l'invite à ne point s'opposer à l'administration du sang de Jésus-Christ aux laïcs sous l'espèce du vin.

Prédicateur de la parole du Christ, mon très-cher frère, ne vous opposez point à l'administration du calice, sacrement institué par Jésus-Christ et par ses apôtres. Aucune parole de l'Écriture n'y est contraire, mais seulement l'usage, et je pense que celui-ci ne s'est établi que par la négligence et l'oubli. Or, ce n'est point l'usage que nous devons suivre, mais c'est l'exemple de Christ. Le concile, alléguant la coutume, a condamné la communion du calice par les laïcs comme une erreur, et il a ordonné que quiconque la pratiquerait fût puni comme hérétique s'il ne venait à résipiscence.

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist. XVI.*

Déjà donc la malice des hommes réproûve comme erronée une institution de Christ. Je vous conjure, par l'amour de Dieu, de ne point attaquer maître Jacobel, pour qu'il n'y ait point de scission entre les fidèles et que Satan n'ait point un nouveau sujet de joie. Préparez-vous plutôt, mon très-cher frère, à souffrir pour la communion du calice; déposez toute crainte indigne de vous et demeurez ferme dans la vérité de Christ, exhortant les autres frères par l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je pense qu'ils vous donneront à l'appui de la communion du calice ce que j'ai écrit à Constance. Saluez les fidèles de Christ.

Écrit dans les fers, la veille du jour des dix mille.

LETTRE XL (1).

A QUELQUES AMIS.

Belle victoire sur les portes de l'enfer, sur ceux qui, avec une ruse inouïe et sous de spécieux prétextes, sollicitaient Jean Hus à abjurer la vérité du Seigneur.

Une multitude de gens sont venus pour m'exhorter, et, parmi eux, beaucoup de docteurs et peu

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXX.

de frères, comme dit l'Apôtre. Ils m'ont prodigué les conseils et les phrases; ils m'ont dit que je devais et que je pourrais abjurer mes scrupules en soumettant ma volonté à la sainte Eglise, que le concile représente; mais aucun d'eux n'échappe à la difficulté lorsque je le mets à ma place et lui demande si, étant assuré de n'avoir jamais ni prêché, ni tenu, ni défendu l'hérésie, il pourrait, en sûreté de conscience, confesser formellement qu'il abjure une erreur qu'il n'a jamais soutenue.

Quelques-uns ont dit qu'il n'importe pas d'abjurer, mais seulement de renoncer à l'hérésie tenue ou non tenue; d'autres prétendent qu'abjurer signifie nier ce qui est attesté à tort ou à raison. Je jurerai bien, leur ai-je dit, que je n'ai jamais prêché, ni tenu, ni défendu les erreurs qu'on m'impute, et que je ne les prêcherai, ni ne les tiendrai, ni ne les défendrai jamais. Et lorsque je parle ainsi ils se retirent aussitôt.

D'autres soutiennent qu'en supposant qu'on trouvât dans l'Eglise un homme véritablement innocent, et que cet homme s'avouât coupable par humilité, il serait bien méritant : là-dessus quelqu'un cita, parmi les anciens Pères, un certain saint dans le lit duquel on avait mis à la dérobée un livre dé-

fendu. Interpellé et inculpé à ce sujet, ce saint nia la faute; ses ennemis répondirent : « Tu as caché le livre et tu l'as mis dans ton lit; » et ce livre y ayant été trouvé, le saint s'avoua coupable.

Quelques-ans appuient cette opinion de l'exemple d'une certaine sainte qui vivait dans un monastère sous un habit d'homme. On l'accusa d'avoir eu un enfant d'une femme. Elle l'avoua et garda l'enfant : son innocence fut ensuite reconnue avec son sexe. Beaucoup d'autres moyens furent encore proposés.

Un Anglais me dit : « Si j'étais à votre place, en conscience j'abjurerais; car, en Angleterre, tous les maîtres et tous les hommes considérés qui étaient soupçonnés d'adhérer aux opinions de Wycliffe ont été cités chacun à leur tour devant l'archevêque et ont abjuré. » Enfin, hier ils sont demeurés d'accord pour m'engager à m'en remettre à la miséricorde du concile.

Paletz est venu à ma prière, car je voulais me confesser à lui : j'ai demandé aux commissaires et à ceux qui m'exhortaient qu'ils me donnassent pour confesseur, soit lui, soit un autre. Et j'ai dit : « Paletz est mon principal adversaire, je veux me confesser à lui, ou donnez-moi à sa place un homme

qui soit en état de m'entendre : je vous en conjure au nom du Seigneur. » Ce dernier vœu fut exaucé : je me confessai à un moine qui m'a pieusement et parfaitement écouté : il m'a absous, et m'a conseillé, mais non enjoint, de suivre l'avis des autres.

Paletz est venu ; il a pleuré avec moi lorsque je l'ai prié de me pardonner d'avoir laissé échapper devant lui quelques paroles offensantes, et surtout de l'avoir appelé faussaire en écritures. Et comme je lui rappelais que, dans l'audience publique, lorsqu'il m'entendit démentir les articles cités par les témoins, il s'était levé en disant : « Cet homme ne croit pas en Dieu ; » il le nia, mais certes il l'a dit, et peut-être l'avez-vous entendu. Je lui rappelai de quelle manière il m'a dit dans ma prison, en présence des commissaires : « Depuis la naissance du Christ, aucun hérétique n'a écrit plus dangereusement que Wycliffe et toi. » Il a soutenu aussi que tous ceux qui ont entendu mes sermons sont infectés de l'erreur touchant le sacrement de l'autel. Il l'a nié, ajoutant : « Je n'ai pas dit tous, mais un grand nombre. » Et cependant il est certain qu'il a parlé ainsi. Et lorsque je l'ai repris, en disant : « Oh ! maître Paletz, quel tort tu me fais en accusant d'hérésie mes auditeurs ! » il n'a rien ré-

pondu, et il m'exhortait comme les autres, disant toujours que par moi et par les miens beaucoup de mal avait été fait. Il m'a dit aussi qu'il possédait une lettre adressée aux Bohémiens, dans laquelle il est écrit qu'au château j'ai chanté des stances sur ma captivité. Au nom du Ciel, gardez soigneusement mes lettres; ne les donnez à porter à aucun clerc, et que nos seigneurs ne se confient qu'avec prudence à quelques séculiers. Apprenez-moi s'ils accompagneront l'empereur.

Jésus-Christ me conserve toujours inébranlable, par sa grâce, dans ma première résolution.

Jean Hus, en espérance serviteur de Dieu.

LETTRE XLI (1).

A JEAN CARDINAL.

Jean Hus répond au Père, c'est-à-dire au cardinal (2), établissant clairement qu'il vaut mieux mourir pour la vérité que s'en écarter, fût-ce de l'épaisseur d'un ongle, même sous le faux prétexte du bien de l'Eglise.

Que le Dieu tout-puissant et souverainement bon et sage daigne donner à mon Père la vie éternelle

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXXIX.

(2) Luther a cru à tort que la personne que Jean Hus ne désigne

à cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Révérend Père, je vous suis très-reconnaissant de votre intérêt bienveillant et paternel. Je n'ose me soumettre au concile dans les limites que vous me tracez, soit parce qu'il me faudrait condamner beaucoup de vérités qu'ils appellent frauduleuses, soit parce qu'il me faudrait tomber dans le parjure en abjurant, en confessant que j'ai tenu des erreurs par lesquelles j'ai fortement scandalisé le peuple de Dieu, qui m'a entendu dire le contraire dans mes prédications.

Si donc, dans le livre des Machabées, il est écrit

ici que sous le nom du Père, de crainte de la compromettre, était le cardinal d'Ostie. — J. Lenfant a parfaitement démontré que celui a qui Jean Hus donne ce nom était un moine nommé Jean Cardinal. (Voyez l'*Histoire du concile de Constance*, liv. III.)

Voici la formule de révocation qu'il invitait Jean Hus à signer, et que Luther a insérée dans le recueil des lettres de Jean Hus sous le numéro XXXVIII.

Moi, soussigné, outre la protestation que j'ai faite et que je répète, je proteste encore que, quoique beaucoup de choses auxquelles je n'ai jamais songé me soient imputées, néanmoins, pour toutes les choses dont on m'accuse, soit qu'on les ait tirées de mes livres ou obtenues de la déposition des témoins, je me sou mets humblement à la miséricorde, au jugement, à l'explication et à la correction du saint concile général, pour les abjurer, les révoquer, les rétracter ; je subirai la pénitence et je ferai tout ce que le saint concile décidera dans sa miséricorde pour mon salut, m'en remettant à sa grâce et me recommandant à elle avec une entière discrétion.

d'Eléazar, homme de l'ancienne loi, qu'il refusa de mentir en avouant qu'il avait mangé des viandes prohibées par la loi, de crainte d'agir ainsi contre Dieu, et de laisser un mauvais exemple à la postérité, comment moi, prêtre de la loi nouvelle, quoique indigne, voudrais-je, par la terreur d'une peine de courte durée, transgresser gravement la loi de Dieu en m'écartant de la vérité, en me parjurant, et enfin en scandalisant mon prochain ?

En vérité, il m'est plus avantageux de mourir que de tomber dans les mains de Dieu en fuyant une peine momentanée, et peut-être ensuite de tomber dans le feu et dans l'opprobre éternel. Ainsi donc, puisque j'en ai appelé à Jésus-Christ, au juge souverainement puissant et juste, en lui confiant ma cause, je m'en tiens à sa décision et à sa sentence sainte et sacrée, sachant qu'il jugera tous les hommes, non selon de faux témoignages ou selon les erreurs des conciles, mais selon la vérité et selon leurs mérites.

LETTRE XLII (1).

JEAN CARDINAL A JEAN HUS.

Le Père insiste sur le conseil qu'il a donné. « Qui que tu sois qui liras ces pages, vois combien ce faux titre de l'Eglise fait illusion à l'excellent cardinal (2). »

En premier lieu, mon bien-aimé frère, ne vous laissez point troubler par la crainte de condamner des vérités; car ce n'est point vous qui les condamnez, ce sont ceux qui sont vos supérieurs et les nôtres. Méditez cette parole: Ne vous confiez pas en votre propre prudence. Il y a dans le concile beaucoup d'hommes sages et consciencieux: « *Mon fils, écoute la loi de ta mère.* » Voici mon premier point.

J'arrive au second, touchant le parjure: Ce parjure, même si c'en est un, ne retombera pas sur vous, mais sur ceux qui le prescrivent. L'hérésie cesse où cesse l'obstination. Augustin, Origènes, le Maître des Sentences et beaucoup d'autres ont erré et sont revenus avec joie de leur erreur; moi aussi j'ai cru souvent bien comprendre certaines

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XL.

(2) Luther tombe encore ici dans la même erreur; voir la note 2 de la page 180.

choses dans lesquelles j'ai failli. Mieux informé, je suis revenu avec empressement à une opinion différente.

J'écris en peu de mots, car j'écris à un homme intelligent. Ne vous écartez pas de la vérité, mais arrivez à la vérité; vous ne vous parjurerez pas, mais vous deviendrez meilleur. Ne scandalisez pas, mais édifiez. Le Juif Eléazar a obtenu une grande gloire, mais Judas avec ses sept fils et les huit martyrs en ont obtenu encore davantage. Paul n'a point hésité à descendre dans la corbeille pour répandre une loi meilleure. Que Jésus-Christ, le juge de votre appel, vous accorde des apôtres comme ceux-là (1). Il vous est encore dû des combats pour la foi de Jésus-Christ.

(1) Cette parole est extrêmement obscure. On voit qu'elle a rapport à ce que Jean Hus avait dit qu'il en appelait à Jésus-Christ. Dans le droit on appelle apôtres des lettres dimissoires que l'appelant doit obtenir des juges dont il a appelé, parce que s'il ne les obtient au bout d'un certain délai il est censé renoncer à son appel et obligé de subir son premier jugement.

(Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, l. III, ch. 13.)

LETTRE XLIII (1).

A SES AMIS.

Hus rappelle un autre combat de la chair et de l'esprit pour la confession de la vérité, combat digne de parvenir à la connaissance des hommes pieux.

Salut par Jésus-Christ. Je vous invite pour Dieu à ne point montrer mes lettres et à ne les point publier, car je crains qu'elles ne mettent en péril plusieurs personnes. Si Vitus demeure, qu'il soit prudent. Je me réjouis fort en apprenant que mon gracieux seigneur vient à moi. Notre Sauveur a rappelé Lazare à la vie le quatrième jour, et lorsqu'il sentait déjà; il a conservé Jonas dans le ventre du poisson et l'a rendu à la prédication; il a tiré Daniel de la fosse aux lions pour qu'il écrivit ses prophéties; il a préservé de la flamme les trois jeunes gens dans la fournaise, il a délivré Suzanne déjà condamnée et sur le point de périr.

C'est pourquoi il pourrait aussi aisément m'arracher à la prison et à la mort, moi, infortuné, si c'était pour la gloire, pour l'avantage des fidèles et pour mon bien propre. Elle n'est pas diminuée

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXXII.

la puissance de celui qui a tiré de prison, par son ange, Pierre condamné à mourir à Jérusalem, et qui a fait tomber les chaînes de ses mains. Mais que la volonté du Seigneur soit faite ! qu'elle soit pleinement accomplie en moi pour sa gloire et pour mes péchés !

Un docteur m'a dit : « En toutes choses je me soumettrais au concile : tout alors serait bon et légitime pour moi. » Il ajouta : « Si le concile disait que vous n'avez qu'un œil quoique vous en ayez deux, encore faudrait-il dire que le concile n'a pas tort. » Quand le monde entier, répondis-je, affirmerait une telle chose, aussi longtemps que j'aurai l'usage de ma raison, je ne pourrais en convenir sans blesser ma conscience. Après d'autres discours il abandonna son argument et me dit : « J'avoue que j'ai mal choisi mon exemple. »

Le Seigneur est avec moi comme un vaillant guerrier, le Seigneur est ma lumière et mon salut : qui craindrais-je ? Le Seigneur défend ma vie : qui me fera trembler ? Dans ces derniers temps je répète souvent cette antienne : Seigneur, je souffre la violence ; répondez pour moi, car que dirai-je à mes ennemis ?

Jean Hus, serviteur en espérance de Jésus-Christ.

LETTRE XLIV (1):

A UN AML.

Admirable confession de l'infirmité de la nature humaine. Celle-ci ne lutte pas avec le mal seul, car la chair lutte perpétuellement contre l'esprit et n'est pas aisément ramenée sous son joug. — Lis, lecteur, et réjouis-toi (2).

Salut, par Jésus-Christ! Apprends, ami très-cher, que Paletz, en essayant de me persuader, m'a dit que je ne dois point craindre la honte d'une abjuration, mais seulement songer au bien qui s'en suivra. J'ai répondu : L'opprobre d'être condamné et brûlé est plus grand que celui d'abjurer sincèrement. Quelle honte craindrais-je donc en abjurant? Mais dis-moi, Paletz, que ferais-tu si tu étais assuré que des erreurs te sont imputées à tort? Voudrais-tu les abjurer? — Cela est dur en effet, dit-il, et il pleura. Nous avons ensuite parlé de beaucoup de choses que j'ai réfutées.

Michel de Causis, ce malheureux homme, est venu quelquefois devant ma prison avec les dépu-

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXX.

(2) Nous rappelons au lecteur que, les sommaires des lettres de Jean Hus étant écrits de la main de Luther, nous n'y avons rien changé.

tés du concile, et, tandis que j'étais avec eux, il disait aux gardiens : *Avec la grâce de Dieu nous brûlerons bientôt cet hérétique, pour qui j'ai dépensé beaucoup de florins.* Sache cependant, mon ami, que je n'exprime point dans cette lettre un vœu de vengeance : je la laisse à Dieu et je le prie du fond du cœur pour cet homme.

Je vous exhorte encore tous à user de prudence avec mes lettres. Michel a prescrit que personne ne fût introduit dans ma prison, pas même les femmes de mes gardiens. O grand Dieu ! que l'Antéchrist étend loin sa puissance et sa cruauté ! mais j'espère que son règne sera abrégé et que son iniquité sera dévoilée au sein d'un peuple fidèle.

Le Dieu tout-puissant affermira les cœurs de ses fidèles, qu'il a destinés dès avant la formation du monde à la couronne de gloire immortelle. Que l'Antéchrist exerce à son gré sa fureur, il ne prévaudra point cependant contre Christ, qui le fera mourir, selon la parole de l'apôtre, au seul souffle de sa bouche ; et la créature alors sera délivrée de la servitude de toute corruption, et revêtira, dit l'apôtre, la glorieuse liberté des fils de Dieu !.....

Je suis grandement consolé par cette parole de notre Sauveur ; « Vous serez heureux lorsque les

hommes vous haïront, lorsqu'ils vous repousseront, qu'ils vous chargeront d'opprobres, et qu'ils vous diffameront à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, car votre récompense sera grande dans les cieux (Luc, VI). » Admirable consolation, difficile toutefois, non à comprendre, mais à bien recevoir; car elle invite à se réjouir dans les afflictions.

Saint Jacques observait cette règle avec les autres apôtres. « Regardez, dit-il, comme un grand bien les tentations dans lesquelles vous tomberez, car l'épreuve de votre foi produit la patience; mais la patience produit l'œuvre parfaite. » (Saint Jacques, ch. I.) Certes, il est malaisé de se réjouir ainsi d'un cœur inébranlable, et de regarder toutes les épreuves comme des sujets de joie : il est aisé de le dire, mais il est difficile de le faire.

Celui qui fut le plus patient et le plus intrépide, sachant qu'il ressusciterait le troisième jour, qu'il vaincrait ses ennemis par sa mort, et rachèterait de la condamnation ses élus, a cependant été troublé en esprit après la Cène, et il a dit : « *Mon âme est triste jusqu'à la mort.* » L'Évangile nous apprend qu'il trembla, qu'il gémit, qu'un ange le fortifia dans son agonie et qu'une sueur sanglante

découla de son corps. Mais, dans ses angoisses, il a dit à ses disciples : « *Que votre cœur ne se trouble point, qu'il ne redoute point la cruauté des méchants ; car je serai éternellement avec vous, afin que vous la surmontiez.* » Et ses vaillants soldats, les yeux fixés sur leur chef, sur le roi de gloire, ont livré un grand combat ; ils ont passé à travers l'eau et le feu et ont été sauvés, et ils ont reçu du Seigneur cette couronne dont parle saint Jacques, en disant : « *Heureux l'homme qui souffre des tentations ; car, lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie que le Seigneur a promise à ceux qui l'aiment.* » Glorieuse couronne que le Seigneur m'accordera, je l'espère fermement, et à vous aussi, fervents défenseurs de la vérité, et à tous ceux qui persévèrent dans l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a souffert pour nous, nous laissant son exemple, afin que nous suivions ses traces. Il était nécessaire qu'il souffrit, comme il le dit lui-même, et il faut que nous, qui sommes ses membres, nous souffrions avec celui qui est notre tête ; car il a dit : « *Si quelqu'un veut venir avec moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive.* » O divin Jésus, attire-nous après toi, faibles que nous sommes ; car si tu ne nous

attires, nous ne pourrons te suivre. Fortifie mon esprit, afin qu'il soit fort et résolu. La chair est faible, mais que ta grâce nous prévienne, nous assiste et nous sauve ! Car sans toi nous ne pouvons rien, et sommes surtout incapables d'affronter à cause de toi une mort cruelle.

Donne-nous un esprit résolu, un cœur intrépide, une foi pure, une espérance vive, une charité parfaite, afin que nous exposions pour toi notre vie avec patience et avec joie. Amen.

Écrit en prison, dans les fers, la veille du jour de la Saint-Jean-Baptiste, qui a été décapité pour s'être élevé contre la corruption des méchants. Puisse-t-il prier pour nous Jésus notre Seigneur !

Jean Hus, en espérance serviteur de Jésus-Christ.

LETTRE XLV (1).

A UN AMI.

Demain, à six heures, je dois répondre sur ce qui suit : On me demande, *en premier lieu*, si je veux reconnaître pour erronés tous les articles

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXVII.

extraits de mes livres, si je les abjure et si je m'engage à prêcher le contraire; *en second lieu*, si je veux avouer que j'ai prêché les articles qui me sont imputés par des témoins; *en troisième lieu*, *enfin*, si je les abjure. Dieu veuille que l'empereur entende les paroles que notre divin Sauveur mettra dans ma bouche, et si l'on me donne, comme je l'espère avec la grâce de Dieu, du papier et des plumes, je répondrai ainsi par écrit : « Moi, Jean, serviteur de Jésus-Christ, je refuse d'avouer qu'aucun des articles extraits de mes livres soit erroné, de crainte de condamner l'opinion des saints docteurs et surtout de saint Augustin. *Secondement*, je refuse de convenir que j'aie tenu ou prêché les articles qui me sont imputés par de faux témoins. *Troisièmement*, je refuse d'abjurer de crainte de me parjurer. »

Au nom du ciel, gardez soigneusement mes lettres et faites-les parvenir en Bohême avec précaution, de crainte qu'elles ne mettent beaucoup de personnes en péril. Souvenez-vous de moi, si vous ne recevez plus de mes nouvelles, et priez Dieu qu'il accorde la constance à moi et à Jérôme, mon frère en Christ; car je pense, comme je l'ai compris des députés, qu'il souffrira la mort avec moi,

LETTRE XLVI (1).

A SES AMIS.

Dernière résolution de Jean Hus, à laquelle il désire être fidèle,
avec la grâce de Dieu (2).

.....

Voici les choses que le concile a souvent exigées de moi ; mais elles impliquent que je révoque, que j'abjure, que j'accepte une pénitence, et je ne puis le faire sans manquer en beaucoup de choses à la vérité ; en second lieu, je me parjurerais en abjurant, en confessant des erreurs qui me sont faussement imputées ; en troisième lieu, je donnerais un grand scandale au peuple de Dieu qui a écouté mes prédications, et il vaudrait mieux qu'une meule de moulin fût attachée à mon col, et que je fusse plongé au fond de la mer ; enfin, si j'agissais ainsi pour fuir une confusion momentanée et une courte souffrance, je tomberais dans un opprobre et dans une souffrance bien plus terrible, à moins d'en

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XLV.

(2) Cette lettre, telle qu'elle nous est parvenue, n'est sans doute qu'un fragment ; les premiers mots l'indiquent.

faire pénitence avant ma mort. C'est pourquoi j'ai songé, pour me raffermir, aux sept martyrs Machabées, qui ont mieux aimé être mis en morceaux que manger des viandes prohibées par Dieu ; j'ai songé à saint Eléazar qui, selon qu'il est écrit, n'a pas même voulu avouer qu'il avait mangé des viandes défendues, de crainte de laisser à la postérité un mauvais exemple, mais a préféré le martyre. Ayant donc devant les yeux beaucoup de saints et de saintes de la loi nouvelle qui ont accepté le martyre plutôt que de consentir au péché, comment, moi qui ai exhorté les autres dans mes prédications à la patience et à la fermeté, tomberai-je ainsi dans le parjure et dans tant de vils mensonges et scandaliserai-je par mon exemple beaucoup d'enfants du Seigneur ? Loin de moi ! loin de moi ! Notre-Seigneur Jésus-Christ me récompensera avec plénitude, et me donnera dans mon épreuve le secours de la patience.

LÉTTRE XLVII (4).

A SES AMIS DE PRAGUE.

Il les encourage et les exhorte à ne point s'effrayer de ce que le concile a livré ses écrits aux flammes. Il rappelle les mœurs corrompues de cette assemblée et la condamnation du pape Jean XXIII.

J'ai dû vous avertir, mes bien-aimés, de ne point vous laisser effrayer par la sentence de ceux qui ont condamné mes livres au feu : souvenez-vous que les Israélites ont brûlé les écrits du prophète Jérémie sans cependant éviter le sort qu'il leur avait prédit ; Dieu ordonna même, après la destruction par le feu de cette prophétie, qu'une prophétie nouvelle et plus étendue fût écrite, ce qui fut fait ; car Jérémie dictait dans sa prison et Baruch écrivait, comme il est dit au chapitre XXXV ou XLV de Jérémie. Il est aussi écrit dans le livre des Machabées que les impies brûlaient la loi de Dieu et tuaient ceux qui en étaient dépositaires. Sous la nouvelle alliance, ils ont brûlé les saints avec les livres de la loi divine. Les cardinaux ont condamné et livré aux flammes plusieurs livres de saint Grégoire, et ils les auraient brûlés tous s'ils n'eussent été préservés

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XIII.

par Pierre son serviteur. Deux conciles de prêtres ont condamné saint Chrysostôme comme hérétique, mais Dieu a rendu leur mensonge manifeste après la mort de celui qui a été surnommé *saint Jean bouche d'or*.

Sachant ces choses, que la crainte ne vous empêche point de lire mes livres, et ne les livre pas à mes ennemis pour être brûlés. Souvenez-vous que le Seigneur a dit : *Avant le jour du jugement, il y aura une grande désolation comme il n'y en a point eue depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, et telle que les élus mêmes seraient séduits, s'il était possible qu'ils le fussent ; mais, à cause d'eux, ces jours seront abrégés*. Songez à cela, mes bien-aimés, et soyez fermes. Ce concile de Constance n'ira point jusqu'en Bohême ; beaucoup de ceux qui s'y trouvent mourront avant d'avoir réussi à vous arracher mes livres. La plupart seront dispersés de tous côtés comme des cigognes, et ils reconnaîtront à l'approche de l'hiver ce qu'ils auront fait dans l'été (1). Considérez qu'ils ont jugé le pape, leur chef, digne de mort pour des crimes énormes. Courage, et répondez à ces prédicateurs qui vous prêchent que le pape est Dieu sur la terre,

(1) Jean Huř fut brûlé au mois de juillet.

qu'il peut vendre les sacrements, comme le disent les canonistes, qu'il est la tête de l'Église en l'administrant saintement, qu'il est le cœur de l'Église en la vivifiant spirituellement, qu'il est la source d'où jaillit toute vertu et tout bien, qu'il est le soleil de la sainte Église, l'asile assuré où il importe que tous les chrétiens trouvent leur refuge : voici que déjà cette tête est comme tranchée par le glaive; déjà ce Dieu terrestre est enchaîné, déjà ses péchés sont dévoilés, cette source jaillissante est tarie; ce divin soleil s'est obscurci, ce cœur a été arraché et flétri pour que personne n'y cherche un asile. Le concile a condamné son chef, sa propre tête, pour avoir vendu les indulgences, les évêchés et toutes choses. Mais, parmi ceux qui l'ont condamné, se trouvaient un grand nombre d'acheteurs qui ont fait eux-mêmes à leur tour cet indigne trafic. Là se trouvait l'évêque Jean Litomyssel, qui, par deux fois, a voulu acheter l'évêché de Prague, mais d'autres l'ont emporté sur lui. O hommes corrompus! que n'ont-ils d'abord arraché la poutre de leur œil, puisqu'il est écrit dans leur propre loi : « Quiconque achètera une dignité à prix d'argent en sera privé ? » Vendeurs donc et acheteurs, et quiconque interviendra dans ce honteux contrat,

soyez condamnés comme saint Pierre a condamné Simon, qui voulait acheter de lui la vertu du Saint-Esprit.

Ils ont dit anathème au vendeur et ils l'ont condamné, et eux-mêmes sont les acheteurs; ils ont donné les mains à ce pacte, et ils sont impunis! Que dis-je? ils trafiquent de cette marchandise jusque dans leurs propres demeures! Il y a à Constance tel évêque qui a acheté, tel autre qui a vendu, et le pape, pour avoir approuvé le marché, a reçu de l'argent des deux parts... Si Dieu avait dit aux membres de ce concile : Que celui de vous qui est sans péché prononce l'arrêt du pape Jean, sans aucun doute, ils se seraient retirés les uns après les autres. Pourquoi fléchissaient-ils auparavant les genoux devant lui? Pourquoi baisaient-ils ses pieds? Pourquoi le nommaient-ils très-saint, lorsqu'ils voyaient en lui un hérétique, un homicide, un pécheur endurci? car c'est ainsi qu'ils parlaient déjà de lui en public. Pourquoi les cardinaux l'ont-ils fait pape, sachant qu'il avait fait périr le Saint-Père (son prédécesseur) (1); et, depuis qu'il est pape, pourquoi ont-ils souffert qu'il trafiquât des choses saintes? Ne forment-ils pas son conseil pour

(1) Voy. *les Réformateurs avant la réforme*, t. I, liv. 1.

l'avertir de ce qui est juste, et ne sont-ils pas aussi coupables que lui de ces crimes, puisqu'ils ont toléré en lui des vices qui leur étaient communs à tous ? Pourquoi personne n'a-t-il osé lui résister avant sa fuite de Constance ? Ils le craignaient tous alors comme leur père très-saint ; mais quand, avec la permission de Dieu, le pouvoir séculier s'est emparé de lui, alors ils ont conspiré, ils ont résolu qu'il n'échapperait point à la mort.

Certes, déjà la malice, l'abomination et la turpitude de l'Antechrist ont été révélées dans le pape et d'autres membres de ce concile. Les fidèles serviteurs de Dieu peuvent maintenant comprendre ces paroles du Sauveur, qui a dit : *Lorsque vous verrez l'abomination et la désolation prédites par le prophète Daniel...*, etc. Certes, l'abomination suprême est l'orgueil, l'avarice, la simonie dans les lieux déserts, c'est-à-dire dans les dignités où ne se rencontrent ni bonté, ni humilité, ni aucune vertu, comme nous le voyons maintenant en ceux qui sont élevés dans les charges et les honneurs. Oh ! combien je désirerais pouvoir dévoiler toutes les iniquités que je connais, afin que les fidèles serviteurs de Dieu se tinsent en garde contre elles ! Mais j'espère que Dieu enverra après moi des cham-

pions plus vigoureux, et il y en a déjà maintenant qui mettront mieux à découvert toutes les malices de l'Antechrist, et qui exposeront leurs âmes à la mort pour la vérité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui donnera à vous et à moi la béatitude éternelle.

J'écris cette lettre le jour de saint Jean-Baptiste, en prison et dans les chaînes, et je songe que saint Jean fut décapité dans sa prison pour la parole de Dieu.

LETTRE XLVIII (1).

JEAN HUS A L'UNIVERSITÉ DE PRAGUE.

Honorables maîtres, bacheliers et étudiants de l'Université de Prague, vous que je chéris en Jésus-Christ, je vous exhorte tous à vous aimer les uns les autres, à extirper le schisme, à honorer Dieu par-dessus tout, en vous souvenant de quelle manière j'ai toujours désiré que les progrès de notre Université tournassent à la gloire de Dieu, combien j'ai gémi sur vos discordes et sur vos violences, et comment je me suis toujours efforcé de

(1) *Hist. et Monum. Jahann. Hus.*, Epist. XVIII.

maintenir unie notre illustre nation. Souvenez-vous aussi comment la vie m'a été rendue amère par les outrages et les blasphèmes de quelques-uns de ceux que j'ai le plus aimés et pour qui j'aurais exposé mes jours. Et maintenant ils m'infligent une mort cruelle ! Que le Dieu tout-puissant leur pardonne, car ils ne savent ce qu'ils ont fait, et je prie d'un cœur sincère afin qu'il les épargne. Mes bien-aimés en Jésus-Christ, demeurez dans la vérité que vous avez connue, qui triomphe de tout, et qui croît en force jusque dans l'éternité.

Sachez aussi que je n'ai révoqué ni abjuré aucun article. Le concile voulait que je reconnusse pour faux et erronés tous les articles extraits de mes livres. J'ai refusé, à moins qu'il ne m'en démontrât la fausseté par les Ecritures. S'il y a réellement et d'après ce témoignage quelque sens erroné dans ces articles, je le déteste et j'en remets la correction à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui connaît ma sincérité et qui sait que mon intention n'est pas de maintenir une erreur. Et vous aussi tous, je vous exhorte dans le Seigneur à détester toute erreur que vous pourrez reconnaître dans mes ouvrages ; mais en respectant cette vérité que j'ai toujours eue en vue, priez pour moi

et soutenez-vous les uns les autres dans la paix de Dieu !

Moi, Jean Hus, dans les chaînes, et déjà sur la limite de la vie présente, attendant demain une mort oruelle, qui, je l'espère, lavera mes péchés, ne trouvant aucune hérésie en moi, par la grâce de Dieu, je confesse de toute mon âme la vérité à laquelle je crois.

Écrit cinq jours avant la fête de saint Pierre.

Je vous conjure d'aimer Bethléem et de mettre Gallus à ma place, car je pense que le Seigneur est avec lui. Je vous recommande Pierre de Maldoniewitz, mon très-fidèle et courageux consolateur.

LETTRE XLIX (1).

A SES AMIS.

Il leur montre comment Dieu souffre que ses élus soient mis à mort et cite plusieurs exemples par lesquels il s'affermir et se console.

Mes bien-aimés dans le Seigneur, beaucoup de causes et surtout l'attente de ma mort prochaine

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist., XIV.*

m'avaient fait penser que les lettres que je vous ai récemment écrites seraient les dernières. Maintenant qu'un délai m'est donné, puisqu'il m'est permis de m'entretenir avec vous par lettres, je vous écris encore pour vous témoigner au moins toute ma reconnaissance. En ce qui touche ma mort, Dieu sait pourquoi elle est différée, comme aussi celle de notre très-cher frère Jérôme, qui, je l'espère, mourra saintement et sans tache. Je sais qu'il agit et qu'il souffre maintenant avec plus de fermeté que moi, pécheur infirme. Dieu nous a accordé beaucoup de temps pour que nous puissions mieux nous rappeler tous nos péchés et nous porter avec plus de courage à la pénitence; il nous a donné ce temps afin qu'une longue et grande épreuve effaçât nos péchés et apportât ainsi la consolation avec elle; il nous l'a donné afin que nous méditions les exécrables outrages et la mort cruelle de notre roi et miséricordieux Seigneur Jésus, et que nous supportions ainsi nos propres maux avec plus de constance, pour que nous nous souvenions enfin que les joies de la vie éternelle ne suivent point immédiatement les joies de ce monde, mais que c'est en traversant de grandes tribulations que les saints

entrent dans le royaume de Dieu. Quelques-uns ont été, sans faiblir, sciés, trépanés, d'autres brûlés, dépouillés de leur peau, ensevelis vivants, lapidés, crucifiés, hroyés entre des meules, traînés çà et là jusqu'à la mort, précipités au fond des eaux, étranglés, taillés en pièces, accablés d'outrages avant leur mort, torturés par la faim dans les prisons et dans les chaînes: Qui pourrait décrire les tourments et les supplices que tous les saints ont soufferts pour la vérité divine, sous l'ancienne et sous la nouvelle alliance, et surtout ceux qui ont flétri l'iniquité des prêtres et qui ont élevé la voix contre elle? Ce serait chose étrange aujourd'hui que de demeurer impuni en attaquant la perversité des prêtres qui ne veulent supporter aucun blâme.

Je me réjouis de ce qu'ils sont maintenant obligés de lire mes ouvrages où leur corruption est retracée, et je sais qu'ils les lisent avec plus d'attention que les saints Evangiles, dans l'ardent désir d'y découvrir des erreurs.

Ecrit le jeudi avant la fête de saint Pierre.

LETTRE L (1).

AUX MÊMES.

Jean Hus raconte comment le concile l'a condamné sur la déposition de faux témoins, et à cause de ses ouvrages, sans les avoir lus.

J'ai résolu , chers et fidèles amis en Notre-Seigneur , de vous faire savoir de quelle manière le concile de Constance , gonflé de tant d'orgueil et d'avarice, a condamné comme hérétiques mes livres écrits en langue bohémienne, qu'il n'a jamais vus ni entendus lire et qu'il n'aurait pas compris lors même qu'il en aurait écouté la lecture. Car ce concile est rempli d'Italiens, de Français, d'Anglais, d'Allemands, d'Espagnols et de gens de tous pays et de toutes langues différentes. Ils n'ont pu être entendus que de l'évêque Jean de Litomyssel, de plusieurs Bohémiens, mes ennemis, et de quelques prêtres de Prague qui ont les premiers calomnié la vérité de Dieu d'abord, et ensuite notre Bohême, qui est, je l'espère, une contrée d'une foi parfaite, remarquable par son attachement à la parole de Dieu et par ses bonnes

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XII.

mœurs. Et si vous eussiez été à Constance, vous auriez vu l'abomination détestable de ce concile qui se dit très-saint et infallible, abomination dont plusieurs du pays des Suèves ont dit que la ville de Constance ne pourrait se laver en trente ans, et presque tout le monde, supportant avec peine la grande corruption qui s'y voit, est irrité contre le concile. Lorsque je parus d'abord en présence de cette assemblée pour répondre à mes adversaires, voyant que tout se faisait sans aucun ordre, et entendant une clameur générale, je dis à haute voix : Je croyais qu'il y avait dans ce concile plus d'honnêteté, de charité et de discipline. Alors le premier des cardinaux répondit : Est-ce ainsi que vous parlez ? Votre langage était plus modeste dans la prison. Oui, répondis-je, car dans la prison personne ne vociférait contre moi, et maintenant vous vociférez tous. C'est ainsi que s'est comporté envers moi, avec une violence désordonnée, ce concile qui a fait plus de mal que de bien. O mes fidèles, mes bien-aimés en Dieu, ne vous laissez pas effrayer par la sentence que ces hommes ont rendue contre mes livres ; ils se disperseront çà et là comme des insectes ailés, leurs ordonnances dureront ce que durent des toiles d'araignées ; ils essayaient

d'ébranler ma persévérance dans la parole de Christ, mais ils n'ont pu surmonter le courage dont Dieu m'avait armé. Ils refusaient d'examiner avec moi les Écritures, quoique mes paroles fussent appuyées des témoignages de plusieurs nobles seigneurs prêts à subir avec moi l'ignominie pour la vérité, et qui demeuraient fermes de mon parti, et surtout Wenceslas Duba et Jean de Chlum, introduits au concile par l'empereur Sigismond lui-même.

Ayant dit que, si j'avais erré, je désirais être instruit de mes erreurs : « *Puisque vous demandez à être instruit, répondit le grand cardinal, il faut d'abord que vous abjuriez votre doctrine, conformément à la sentence de cinquante docteurs et interprètes des saintes Écritures.* » Excellente instruction ! Ainsi donc sainte Catherine devait renier la parole de Dieu et la foi en Jésus parce que cinquante docteurs lui résistaient ! Mais cette vierge sublime ne l'a pas fait ; elle est demeurée fidèle jusqu'à la mort ; elle gagna ainsi ses juges à Christ ; mais moi je ne puis de même gagner les miens ; c'est pourquoi j'ai jugé convenable de vous écrire, afin que vous sachiez qu'ils ne m'ont vaincu ni par les Écritures ni par la raison, mais qu'ils m'ont

éprouvé par la terreur et par le mensonge, afin de m'arracher une abjuration. Le Dieu de miséricorde, dont j'ai glorifié la justice, était avec moi ; il y est encore maintenant, et j'ai confiance qu'il sera avec moi jusqu'à la fin.

Écrit le quatrième jour après la fête de Jean-Baptiste, en prison, dans les chaînes, et dans l'attente de la mort, et pourtant je n'ose dire, à cause du jugement caché de Dieu, que cette lettre soit la dernière ; car, maintenant encore, le Dieu tout-puissant peut opérer ma délivrance.

LETTRE LI (1).

A SES AMIS.

Il leur rend grâce pour leurs bienfaits.

Que Dieu soit avec vous et vous accorde toutes les félicités pour les bienfaits dont vous m'avez comblé. Ne permettez pas que le seigneur Jean (2), ce loyal et fidèle chevalier, mon meilleur ami, mon

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXIV.

(2) Jean de Chlum.

autre moi-même, s'expose au péril pour l'amour de moi. Je vous le demande, à vous particulièrement, seigneur Pierre, et au nom du Seigneur. Je vous conjure enfin de vivre selon la parole de Dieu et d'obéir à ses préceptes, ainsi que je vous l'ai enseigné. Rendez grâce à sa royale majesté pour tous les bienfaits que j'ai reçus d'elle.

Saluez pour moi vos familles et mes autres amis que je ne puis nommer tous ici. Je prie Dieu pour vous; priez-le pour moi ce grand Dieu, auprès duquel, avec son secours, nous arriverons tous. Amen.

Je crois que je souffrirai pour la parole de Dieu. Mais vous ne permettrez pas, je vous en conjure en son nom, que des rigueurs soient exercées contre ses ministres et ses saints.

Jean Hus, en espérance serviteur de Dieu.

P. S. Pierre (1), mon ami très-cher, garde en mémoire de moi mon manteau de fourrure. Seigneur Henri, demeurez en santé avec votre épouse. Je vous rends grâce pour vos bontés : que Dieu vous comble de ses biens.

(1) Pierre Maldoniewitz, dit le Notaire.

LETTRE LII (1).

A JEAN DE CHLUM.

Je me réjouis fort de ce que le seigneur Wenceslas veut prendre femme et fuir les vanités du monde. Il est temps qu'il revienne sur ses pas. Il a longtemps parcouru les royaumes, joué de la lance, fatigué son corps, dépensé sa fortune et offensé son âme. Qu'il renonce donc à une telle vie, qu'il demeure en paix chez lui avec sa femme et ses serviteurs pour y servir Dieu. Il vaut mieux en effet servir Dieu sans péché, sans les inquiétudes et les soucis du siècle, en paix et en tranquillité d'esprit, que de servir tout autre maître, au milieu de grandes sollicitudes, et au péril de notre âme. Donnez ces lignes à lire à mon excellent ami.

Le Seigneur conserve encore la vie de Jean Hus, et il la conservera autant qu'il en aura la volonté, contre les efforts des avarés, des superbes et des hommes impies de ce concile, où il y a bien peu

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXIII.

d'hommes (Dieu sait si j'en impose) qui obéissent à ses préceptes.

Écrit le jour des saints apôtres Pierre et Paul.

Jean Hus, en espérance serviteur de Jésus-Christ.

LETTRE LIII (1).

A JEAN DE CHLUM.

Mon très-cher bienfaiteur en Jésus-Christ, ce n'est pas pour moi une faible satisfaction de pouvoir vous écrire. J'ai compris, par votre lettre datée d'hier, comment se dévoile et sera mise au jour l'iniquité de cette perverse assemblée, de la grande prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse, avec laquelle se souillent spirituellement les rois de la terre, en s'écartant de la vérité du Seigneur pour donner les mains aux mensonges de l'Antechrist, par séduction, par crainte ou dans l'espoir d'acquiescer par cette alliance les avantages du siècle.

J'ai compris ensuite que les ennemis de la vérité

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist. XXII.*

commencent à se troubler ; en troisième lieu, j'ai reconnu l'ardeur charitable, l'intrépide fermeté avec laquelle vous confessez la vérité, et j'ai vu enfin avec joie que vous voulez mettre un terme aux vanités, à la servitude laborieuse du siècle, et combattre pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec qui, comme le dit saint Grégoire, servir, c'est régner. Celui qui le sert fidèlement sera servi par lui dans la patrie céleste. Il a dit lui-même : « Heureux le serviteur que le Maître, lorsqu'il viendra, trouvera veillant et agissant ainsi : en vérité, je vous le dis, le Maître se lèvera, il se ceindra et le servira. » Les rois du siècle n'agissent point de la sorte avec leurs serviteurs ; ils ne les aiment qu'autant qu'ils leur sont utiles et nécessaires. Il n'en est pas de même de Jésus, le roi de gloire, qui a couronné les saints apôtres Pierre et Paul, introduisant dans le royaume céleste Pierre par la crucifixion, Paul par la décollation ; le premier, après avoir été emprisonné quatre fois et délivré par un ange ; le second, après avoir été trois fois battu de verges, une fois lapidé et souvent affligé, après avoir fait deux naufrages, et langué deux années en prison. « *Nous avons été accablés, dit-il, au delà de toute mesure, et jusqu'à ce que*

la vie nous fût devenue importune. » Maintenant plus d'ennuis, plus de tourments pour eux, mais une paix douce, inaltérable, et une joie infinie : déjà Pierre et Paul règnent avec le roi des cieus ; ils sont déjà dans le chœur des anges, ils voient le roi des rois dans sa magnificence, ils ne sont affligés d'aucune peine et sont remplis d'un bonheur ineffable. Que ces glorieux martyrs, unis au roi de gloire, daignent intercéder pour nous, afin que, rendus forts par leur secours, nous puissions participer à leur gloire, après avoir souffert avec humilité, puisque le Dieu tout-puissant a déclaré que c'est pour notre bien que nous souffrons ici-bas. Amen.

Écrit le jour des saints apôtres Pierre et Paul.

Écrivez-moi encore, si vous le pouvez, je vous en supplie au nom du Seigneur. Je vous conjure aussi de saluer particulièrement la reine, ma souveraine ; avertissez-la de demeurer ferme dans la vérité et de ne point être scandalisée à cause de moi, comme si j'étais un hérétique. Saluez aussi pour moi votre épouse, que je vous conjure d'aimer en Christ ; car j'espère qu'elle est au nombre

des enfants de Dieu par l'observation de ses commandements.

Saluez tous les amis de la vérité.

LETTRE LIV (1).

A MAITRE JEAN CHRISTIAN.

Exhortation.

Christian, mon maître et mon bienfaiteur, demeure ferme dans la vérité de Christ et dans l'attachement à ses disciples; ne crains pas, car le Seigneur nous donnera bientôt sa protection et augmentera le nombre des fidèles. Sois toujours bon aux pauvres comme tu l'as été, conserve la chasteté, fuis l'avarice; ne retiens pas plusieurs bénéfices, mais garde ton église, afin que les fidèles trouvent leur refuge en toi comme dans le sein d'un père. O toi que j'aime, salue Jacobel et tous les amis de la vérité.

Ecrit dans les fers et dans l'attente du supplice.

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus., Epist, XVII.*

LETTRE LV (1).

A SES BIENFAITEURS.

Il les exhorte à préférer le service de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne les trompera point, à celui des princes de la terre.

Mes excellents bienfaiteurs, vous qui défendez la vérité, je vous exhorte (2) à renoncer aux vanités du siècle, et à combattre pour notre roi éternel, Jésus-Christ. Ne vous confiez ni dans les princes ni dans les enfants des hommes, car les enfants des hommes sont faux et menteurs. Aujourd'hui ils sont, demain ils ne seront plus : Dieu seul est éternel. Il a des serviteurs, non pour ses propres besoins, mais pour l'avantage de ses serviteurs mêmes, auxquels il tient parole et qu'il comble des biens qu'il leur a promis. Il ne repousse aucun serviteur fidèle, car il a dit : « *Là où je suis mon serviteur sera aussi.* » Le Seigneur rend ses serviteurs maîtres de tout ce qu'il possède, se donnant lui-même à eux et donnant tout avec lui ; afin que, sans lassitude, sans inquiétude, ils possèdent toutes choses et se réjouissent avec tous les saints

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXI.

(2) *Hortor vos per viscera Jesu-Christi.*

dans la béatitude éternelle. *Heureux le serviteur que son maître trouvera veillant lorsqu'il viendra.* Heureux serviteur qui reposera avec joie sur le sein du roi de gloire! Servez donc ce roi avec crainte, vous qui l'aimez de tout votre cœur. Il vous conduira en sûreté jusqu'en Bohême dans sa grâce, et ensuite, je l'espère, à la gloire éternelle. Adieu; car je pense que cette lettre sera la dernière que je vous écrirai; demain je serai lavé de mes péchés par une mort cruelle, dans l'espérance de Christ. Je ne puis croire ce qui m'est arrivé cette nuit. Sigismond a tout fait avec ruse: que Dieu lui pardonne!... Vous avez entendu l'arrêt qu'il a porté. N'ayez, e vous en conjure, aucun soupçon sur le fidèle Vitus.

LETTRE LVI ET DERNIÈRE (1).

A SON FIDÈLE AMI LEDERTZ.

Seigneur Ledertz, mon ami fidèle, vous, dame Marguerite, et vous tous qui m'aimez, que Dieu vous donne tous ses biens pour tant de peines que

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, Epist. XXV.

vous avez prises , pour tant de bienfaits que j'ai reçus de vous ! Fidèle et cher maître Christian, que Dieu soit avec toi ! Maître Martin , mon disciple , n'oublie pas avec quelle fidélité je t'ai enseigné la parole de Dieu. Maître Nicolas , Pierre , prêtre du Seigneur, roi, maîtres et chefs de l'Université, gardez fidèlement la parole de Dieu. Que Gallus la prêche, et vous tous, mes bien-aimés, écoutez-la avec attention et gardez-la dans vos cœurs !

FIN DES LETTRES DE JEAN HUS.



NOTICE

SUR LES OEUVRES DE JEAN HUS.

Les écrits de Jean Hus qui nous ont été conservés peuvent se classer sous quatre titres principaux : *ses lettres, ses travaux et ses commentaires sur les Ecritures, ses sermons, et enfin ses traités de morale et de théologie.*

Ses lettres ont été données dans ce volume.

Ses travaux particuliers sur les Ecritures sont :

1° Une histoire de la vie de Jésus-Christ d'après les quatre Evangiles ;

2° L'histoire de la Passion du Seigneur, recueillie d'après les quatre Evangiles, et augmentée des commentaires et des gloses des plus célèbres docteurs ;

3° L'explication des sept premiers chapitres de la première épître de saint Paul aux Corinthiens ;

4° Commentaires sur les sept épîtres canoniques des apôtres saint Jacques, saint Pierre, saint Jean et saint Jude ;

5^o Développements et explications des psaumes 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et 118.

Tous ces écrits révèlent dans leur auteur une science profonde des livres sacrés et des œuvres des Pères, ainsi qu'un grand zèle pour mettre en lumière *les Ecritures* et pour en tirer de salutaires instructions. Ils annoncent, en outre, une indépendance de vues qui dut faire ombrage au clergé. C'est ainsi qu'en classant les épîtres des apôtres Hus nomme d'abord celle de saint Jacques, qui présida, dit-il, au concile de Jérusalem. Il assigne le premier rang à cette épître à cause de la dignité supérieure dont cet apôtre est revêtu aux yeux des chrétiens à trois titres différents : « D'abord comme s'adressant particulièrement aux juifs convertis, qui étaient supérieurs aux païens ; puis en considération de son mérite personnel : car, bien que Pierre fût le premier des apôtres, cependant la prédication évangélique remonte à saint Jacques ; enfin, à cause de la dignité du lieu où il siégeait, et qui était Jérusalem, d'où sortit d'abord la prédication de la parole (1). »

(1) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, t. II, p. 176.

Ces travaux divers et considérables de Jean Hus sur les Ecritures sont d'ailleurs, comme la plupart des écrits théologiques de l'époque, prolixes et diffus. L'auteur subdivise sa matière à l'infini, il se répète à satiété, et ses commentaires présentent en général, et surtout pour les psaumes, des explications subtiles et des interprétations quelquefois puériles et souvent forcées, afin de découvrir, sous chaque mot des livres sacrés de l'ancienne alliance, le type des paroles du Sauveur dans la nouvelle.

Les discours et sermons de Jean Hus, qui ont été recueillis dans ses œuvres, sont au nombre de quarante, parmi lesquels plusieurs ont été prononcés avant sa rupture avec ses supérieurs ecclésiastiques et son interdiction. On reconnaît déjà dans ceux-ci ce zèle ardent et pur pour la morale, cette horreur pour les vices des gens d'église, dont il fut animé en toute circonstance, manifestation noble et téméraire dans un siècle où le clergé était aussi puissant qu'il était corrompu, et qui accumula sur la tête de Jean Hus de si implacables ressentiments.

Dans quelques sermons prononcés plus tard, et lorsque déjà il était en butte aux attaques de ses

adversaires, il s'exprime ouvertement contre les abus nés de beaucoup de croyances de l'Eglise romaine. Il blâme avec force le faste et l'ostentation déployés dans les fêtes en l'honneur des saints ; il réproûve les menteuses flatteries des éloges funèbres et le profit qui en revient aux prêtres. Il rappelle ce vers :

De morbo medicus gaudet, de morte sacerdos (1).

Et il ajoute : « Que sert la multiplication des vigiles dans la maison d'un riche défunt, sinon à de vaines louanges ? On ne se soucie guère de chanter les psaumes de part et d'autre, ni celui qui donne le salaire, ni le salarié. Que sert ce pompeux cortège de riches au convoi d'un mort ? Pourquoi tant de prêtres sont-ils mollement et agréablement assis sur des coussins autour d'un cercueil, tandis que toi, ô Christ ! tu étais debout, tu pleurais au tombeau de Lazare et tu invoquais humblement ton Père ? Nous cependant nous ne pleurons pas, nous nous réjouissons ; nous ne poussons pas de pieux gémissements, mais de vaines clameurs (2). »

Jean Hus croyait le *purgatoire* ; cependant il ne

(1) Le médecin se réjouit de la maladie et le prêtre de la mort.

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus. Sermo habitus Pragæ in synodo ad clerum, t. II, p. 77.*

donnait que très-peu de confiance à l'efficacité des prières des vivants pour les morts, et dans le sermon déjà cité il appuie son opinion sur ce point du silence de l'Écriture. « Il n'en est parlé, dit-il, que dans le *livre des Macchabées*, qui n'est pas mis par les Juifs dans le canon de l'Ancien-Testament; ni les prophètes, ni Jésus-Christ, ni les apôtres, ni les saints qui ont suivi leurs traces n'ont enseigné explicitement de prier pour les morts; mais ils ont publiquement enseigné que celui qui vivrait sans crime serait saint. Pour moi, je pense que l'introduction de cette coutume a eu pour première cause l'avarice des prêtres, qui, peu jaloux d'enseigner aux hommes à bien vivre, à l'exemple des prophètes, du Christ et des apôtres, les exhortent avec grand soin à faire de riches offrandes dans l'espérance de la béatitude céleste et d'une prompte délivrance du purgatoire (1). »

Les neuf premiers sermons recueillis dans les œuvres de Jean Hus (2) ont été prêchés par lui à Prague à diverses époques. On trouve à leur suite vingt-huit discours ou allocutions relatives à l'*antechrist*, dans lequel il désigne ouvertement le

(1) *Ubi supra*, p. 82.

(2) *Hist. et Monum. Johann. Hus.*, t. II.

pape, et où sont reproduits la plupart des arguments du traité de *l'anatomie des membres de l'antechrist*.

Les deux derniers sermons de Jean Hus sont ceux qu'il composa en arrivant à Constance, l'un sur *la foi*, l'autre sur *la paix*. Ils annoncent le désir d'une réconciliation que ses ennemis repoussaient, et il ne lui fut pas permis de les prononcer.

Les traités moraux et théologiques forment la quatrième partie des œuvres de Jean Hus, et la plus importante, car ce sont eux surtout qui font connaître ses doctrines et qui ont fourni des arguments et des armes contre lui à ses ennemis et à ses juges (1).

Les principaux de ces traités sont : le *Traité de l'Église*, lu publiquement dans la ville de Prague, la *Réfutation de la bulle de Jean XXIII, touchant les indulgences pour la première croisade* (2), la *Réponse à Étienne Paletz*, la *Réponse à Stanislas Znoïma*, la *Réfutation de l'écrit des huit docteurs de Prague*, le *Livre de l'Antechrist* et le *Traité de l'abomination des prêtres et des moines*.

(1) Pour la liste complète des traités de Jean Hus voir la Note B.

(2) Pour cet écrit célèbre, voyez les *Réformateurs avant la réforme*, t. 1^{er}, l. 1.

Toutes les doctrines et les opinions particulières de Jean Hus se trouvent dans son célèbre *Traité de l'Église* et dans ses *Réponses à Paletz, à Stanislas de Znoïma et aux huit docteurs*. On reconnaît, en les lisant, que, sur un grand nombre de points qui ont séparé un siècle plus tard l'église réformée de l'Église catholique romaine, Hus partageait l'opinion de celle-ci, ou du moins ne croyait pas qu'il lui fût permis de la combattre; il l'attaquait donc dans ses abus beaucoup plus que dans ses erreurs.

L'horreur qu'il éprouvait à la vue du mal, et surtout du mal commis par les hommes qui doivent donner aux autres l'exemple de toutes les vertus, l'entraîna souvent trop loin; la colère mêla ses emportements à ceux de l'indignation, et dans quelques traités, dans ceux entre autres de *l'Antechrist* et de *l'Abomination des prêtres et des moines*, il s'égara jusqu'à proférer l'invective en termes injurieux et offensants. Cependant on serait mal fondé à y voir une excuse pour ceux qui l'ont condamné, car ces traités furent ignorés d'eux et rendus publics seulement après sa mort. D'ailleurs les expressions qu'on y blâme appartiennent moins à Jean Hus qu'à son siècle; on les retrouve

dans les écrits des docteurs et des prêtres orthodoxes les plus célèbres, et il semble que, pour hasarder un langage dont nos oreilles délicates s'étonnent, Jean Hus se soit surtout appuyé de l'autorité du prophète Ezéchiel, dont il s'inspirait souvent.

Parmi les doctrines signalées comme hérétiques dans les œuvres de Hus sont celles de la *prédestination* et de l'*élection*. On a vu une hérésie dans cette définition que Hus donne de l'Église catholique universelle : « *Cette Église, dit-il, est l'assemblée de tous les prédestinés, présents, passés et futurs, y compris les anges* (1). Et plus loin il ajoute : « *Aucun lien particulier, aucune élection humaine ne rend membre de l'Église universelle, mais seulement la prédestination divine; cette prédestination est, selon Augustin, l'élection par la grâce de la volonté divine, ou la préparation à la grâce dans la vie présente et à la gloire dans la vie future* (2).

A ces divers passages on a opposé la nécessité des sacrements pour le salut, et l'on en a conclu que celui qui admettait la prédestination ou la com-

(1) *De Eccles.*

(2) *Ibidem.*

munion avec l'Église invisible, le salut gratuit par l'élection et la grâce, ne pouvait accorder aucune efficacité aux sacrements, à la communion de l'Église extérieure et visible (1). Hus cependant ne conteste nulle part la vertu des sacrements; loin de là, il en recommande fréquemment l'usage. Cette doctrine de la *prédestination* et de l'*élection* a souvent partagé l'Église catholique : elle a été soutenue dans tous les siècles par quelques-uns de ses plus illustres membres; elle a eu pour interprètes saint Augustin et Gerson (2). Les opinions les plus hardies de J. Hus ont trouvé presque toutes des partisans dans les hommes que Rome vénère comme de saints et savants docteurs; mais il se séparait d'elle sur deux points principaux : à ses yeux, comme aux yeux de Wycliffe, l'autorité de l'Église n'était la règle de la foi et de la vie qu'autant que l'Église, dans ses décisions, était d'accord avec l'Écriture; et le prêtre, quelle que fût sa dignité extérieure, n'était devant Dieu prêtre, évêque ou pape, et représentant de Jésus-Christ, qu'autant que, dans sa vie privée, il prenait

(1) *Utrum Hussi doctrina fuerit heretica. Dissert. hist. dogmat.* Cappeuberg.

(2) *Gers. oper., de Consolat. Theolog.*, t. 1, p. 137 et suiv.

l'exemple du Sauveur pour modèle et pour guide. Ces deux points capitaux, sur lesquels repose toute la doctrine de Wycliffe, sont la véritable base de toute église chrétienne dissidente. Hus, comme nous l'avons dit dans un précédent ouvrage, les admettait sans en calculer toute la portée, sans bien comprendre qu'ils ouvraient un abîme entre lui et l'Église dont il se disait et se croyait membre. Son opinion à ce sujet ressort avec force de toutes les parties des traités ci-dessus nommés; ses adversaires mêmes sont contraints de reconnaître qu'il la puisait dans l'inébranlable conviction que la morale et la religion sont inséparables, et que ceux qui ont caractère pour représenter Jésus sur la terre ne sauraient vouloir et prescrire autrement que n'a voulu et ordonné Dieu lui-même.

Sur ces deux points donc il franchit les limites de l'Église romaine, et il provoque ouvertement le reproche que lui adresse un des écrivains catholiques qui l'ont jugé avec le plus d'impartialité, et qui a dit : « Il est grandement à déplorer qu'un
« tel homme ait subi un sort si affreux et une mort
« si amère, lui qui fut enflammé d'un grand amour
« pour Christ et pour sa doctrine, lui qui brilla

« par l'intégrité de la vie, par la sincérité du
 « cœur, par l'ardente chaleur de l'esprit, par l'é-
 « loquence et par d'autres dons excellents, à un
 « si haut degré qu'il eût été un réformateur il-
 « lustre si, à l'exemple de quelques hommes très-
 « éminents, de Gerson, d'Ailly ou Clémangis, il
 « eût employé ses talents de tout son pouvoir à
 « l'œuvre de la réforme dans l'Eglise même, et
 « non hors de son sein (1). »

La meilleure réfutation de ce reproche est la vie de Jean Hus et l'histoire de son temps. L'une et l'autre font le sujet de l'ouvrage que celui-ci complète, et auquel j'ai dû souvent renvoyer le lecteur (2). On y verra que la réforme des abus, pour être efficace et sérieuse, ne pouvait être accomplie par ceux qui avaient intérêt à les perpé-

(1) Maxime quidem dolendum esse ingenuè confitemur quod tristissimam sortem necemque acerbissimam vir ille perpessus est, qui magno exarsit Christi reique christianæ amore, vitæ integritate, voluntate sincera, maximo animi ardore, præstantissima concionandi facultate aliisque virtutibus mire excelluit, ita ut reformator exstitisset egregius si cum æqualibus viris præclarissimis, Gersonio, Petro ab Alliaco, Nicolao Clemangis ea qua potuit ac debuit ratione intra, non extra Ecclesiæ fines, reformandæ Ecclesiæ operam novasset. *Dissert. hist. dogmat.* Cap-penberg.

(2) *Les Réformateurs avant la réforme.*

tuer, et que la corruption de l'Église extérieure et visible était alors si profonde que pour la réformer il fallait en sortir.

De tous les traités de Jean Hus, celui de l'Église est le plus complet et le plus célèbre : nous en donnons ici une analyse, et nous terminerons par elle cet ouvrage.

ANALYSE DU TRAITÉ DE L'ÉGLISE.

Jean Hus définit l'Église universelle par l'assemblée de tous les prédestinés, passés, présents et futurs, y compris les anges. « L'Église, dit-il, est la plus excellente créature de Dieu ; nous ne devons donc pas croire en l'Église, parce qu'elle n'est pas Dieu ; mais il faut croire qu'il y a une sainte Église universelle, dont Jésus-Christ est le seul chef. L'Église entière et toutes ses parties doivent honorer Dieu ; mais elle ne doit point vouloir que le culte divin soit rendu à elle-même (1). »

« Les réprouvés, dit Hus, ne sont pas membres de l'Église. Il peut arriver qu'on soit dans l'Église sans être de l'Église ; tels peuvent être le pape,

(1) Tota Ecclesia et quælibet ejus pars debet Deum colere, et nec ipsa, nec ejus pars vult coli pro Deo. *De Eccles.*, J. Hus, *Hist. et Monum.*, t. 1^{er}, p. 244.

les évêques, les prêtres, le clergé, quoiqu'ils se disent l'Église par excellence, parce qu'il est possible qu'ils soient réprouvés : de même on peut appartenir à l'Église sans être extérieurement dans l'Église, comme ceux qui commencent à se convertir à la foi. »

Hus examine ensuite le célèbre passage de saint Matthieu : *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'établirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, etc.* (Matth., XVI, 18, 19.) Il y considère quatre choses : l'Église, sa foi, son fondement, sa puissance; et d'abord il examine si l'Église romaine est l'Église universelle, comme l'affirme le droit canon, où le pape est nommé *le chef et les cardinaux le corps de l'Église*. Il nie qu'il en soit ainsi, par la raison que le pape et les cardinaux ne forment pas toute l'assemblée des prédestinés. *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'établirai mon Église*, signifie, selon Hus : Tu es le confesseur de la vraie pierre, qui est le Christ, et c'est sur ce rocher que tu as confessé, c'est-à-dire sur moi-même, que j'édifierai mon Église, par la foi et par la grâce : mais cette Église ne consiste pas dans les hommes constitués en puissance et en di-

gnité, soit séculière, soit ecclésiastique, parce que plusieurs papes sont tombés dans l'erreur et dans le crime.

Hus d'ailleurs ne conteste pas de grands privilèges à l'Église romaine, parce que saint Pierre l'a fondée, et il ne s'oppose point à ce que le pape et les cardinaux soient les principaux en dignité dans l'Église, pourvu qu'ils imitent Jésus-Christ, et que, se dépouillant du faste et de l'ambition, ils servent avec humilité la mère commune des fidèles... Cependant, on ne saurait dire que l'Église romaine soit l'Église universelle, parce qu'au fond c'est une Église particulière; la première, la plus ancienne Église étant celle de Jérusalem; et la seconde, celle d'Antioche, dont les fidèles furent les premiers appelés *chrétiens* (1).

Quant à la foi, Hus en distingue plusieurs sortes. « La foi véritable, dit-il, est la foi formée dans la charité (2); celle-ci, quand elle persévère, est le

(1) *De Eccles.*, p. 258. Rapprochez de cette opinion celle que Gerson a émise sur le même sujet. *Gers. oper.*, t. II. *De modis uniendi ac reform. Eccl. in concil.* Voyez aussi *les Réformateurs avant la réforme*, Introd. hist., sect. v.

(2) Unde quicumque habuerit fidem charitate firmatam in communi, sufficit cum virtute perseverantiæ ad salutem.

(*De Eccl.*, cap. VIII.)

fondement de toutes les autres vertus chrétiennes ; elle doit être nécessairement fondée sur *la vérité*, qui éclaire l'entendement, et sur *l'autorité*, qui affermit l'âme. Cette autorité ne peut être que celle de Dieu parlant dans sa parole. Si le chrétien est persuadé qu'une vérité a été dictée par le Saint-Esprit dans l'Écriture, il doit l'affirmer sans hésiter et exposer sa vie pour elle. L'obligation n'est point la même à l'égard des paroles des saints et des bulles des papes : on n'est tenu d'y croire qu'autant qu'elles sont conformes à l'Écriture sainte ; on peut y croire d'ailleurs comme à une opinion, parce que le pape et sa cour peuvent errer par ignorance de la vérité. Autre chose donc est de croire en Dieu, parce qu'il ne peut se tromper ni être trompé, et de croire au pape, qui est sujet à l'erreur ; autre chose est de croire l'Écriture sainte, autre de croire une bulle, parce que celle-ci n'est qu'une invention humaine. Il n'est jamais permis de ne pas suivre l'Écriture, ni de s'y opposer ; mais il est permis quelquefois de ne pas croire une bulle et de s'y opposer, comme lorsqu'elle a sa source dans l'avarice, quand elle élève des sujets indignes, quand elle opprime des innocents, en un mot, quand elle est contraire aux

commandements et aux conseils de Dieu (1). »

A l'égard du fondement de l'Église, il n'y en a qu'un, et c'est Jésus-Christ. Si donc les apôtres sont appelés les fondements de l'Église, c'est d'une manière impropre, figurée et subordonnée à Jésus-Christ, parce que c'est sur lui qu'ils ont bâti l'Église, et saint Pierre n'est la base, le fondement de l'Église, qu'aux mêmes titres que les apôtres ses collègues. On peut reconnaître que Jésus-Christ, qui est *la pierre angulaire de l'Église*, a fondé Pierre dans l'humilité, dans la pauvreté, dans la foi, et que c'est par ces vertus qu'il a édifié l'Église qu'il a gouvernée. Mais prétendre que, par ces paroles, *sur cette pierre j'édifierai mon Église*, Jésus-Christ ait eu l'intention de fonder toute l'Église sur la personne de Pierre, c'est ce qui est contraire à la foi et à la raison. Saint Pierre ne s'est jamais vanté d'être le chef de toute l'Église, parce qu'il ne l'a pas toute gouvernée ; cependant on peut lui accorder, avec quelques Pères, une primauté d'ordre sur les autres apôtres, à cause de l'excellence de ses vertus ; et,

(1) La doctrine de l'église gallicane est plus restrictive encore : elle n'admet les bulles qu'autant qu'elles ne sont pas contraires aux lois du royaume.

dans ce sens, cette parole du bienheureux saint Denis est véritable : *Saint Pierre a été le chef des apôtres* (1), ce qui n'est pas le chef de l'Église universelle. L'évêque de Rome peut être regardé comme le vicaire de saint Pierre et le premier dans l'Église qu'il gouverne, s'il imite les vertus de cet apôtre ; mais s'il suit une route opposée, il n'est que le précurseur de l'Antechrist. A l'appui de son opinion, Hus cite plusieurs Pères et célèbres docteurs, et entre autres saint Bernard, saint Jérôme, saint Grégoire et saint Chrysostôme. Ce n'est pas le siège qu'il occupe qui fait le prêtre, dit Chrysostôme, mais c'est le prêtre qui fait le siège ; ce n'est pas le lieu qui sanctifie l'homme, c'est l'homme qui sanctifie le lieu.

Enfin, en ce qui touche la puissance des prêtres, elle est purement spirituelle : elle consiste à instruire, à condamner les coupables par les peines spirituelles, à absoudre les pénitents et à leur annoncer la rémission de leurs péchés ; elle réside immédiatement dans Jésus-Christ, et elle a été donnée dans la personne de Pierre à toute l'Église militante.

(1) Et dictum beati Dionysii est verum, quod Petrus fuit capitaneus inter apostolos. *De Eccles.*, cap. ix.

Les prêtres ne sont que les ministres de l'Église, et ils ne sauraient lier ni délier, remettre ni retenir les péchés, si Dieu ne l'a fait auparavant ; et le peuple est dans une grande erreur s'il croit qu'un prêtre lie ou délie d'abord, et que Dieu ne le fait qu'ensuite, comme si Dieu exécutait le jugement du prêtre, au lieu que c'est le prêtre qui ne doit exécuter le jugement de Dieu, condamner ou absoudre, que d'accord avec Jésus-Christ (1).

Il y a deux sortes de puissances : l'une légitime, à laquelle il faut obéir ; l'autre prétendue et usurpée, à laquelle il faut résister ; telle est la puissance des simoniaques qui, par intérêt, abusent des clefs pour condamner des innocents et pour absoudre des coupables ; qui achètent et qui vendent les ordres sacrés, les évêchés, les canonicats, les cures ; qui font un trafic des sacrements ; qui vivent dans l'avarice et dans la volupté, et souillent l'autorité du sacerdoce.

Hus déclare que la puissance de lier ou de délier a été égale entre tous les apôtres, et il conteste aux papes les titres d'*évêque universel* et de très-

(1) *Ibid.*, cap. x. Comparez cette opinion de Jean Hus avec l'opinion de Wycliffe et de Gerson sur la même matière. *Réformateurs avant la réforme*, Introduction hist., sect. v.

saint : ils n'ont pas droit de s'en parer, et il en donne pour preuve l'exemple des apôtres, les canons, les conciles et la vie scandaleuse de plusieurs papes, en qui il n'y a nulle sainteté. « Quant aux cardinaux, dont il est dit qu'ils sont le corps de l'Église, il faudrait, pour le reconnaître, savoir par révélation qu'ils sont prédestinés au salut, et qu'ils vivent en successeurs, en vicaires des apôtres; mais se montrent-ils tels ceux qui cumulent des bénéfices, qui captent des présents à l'exemple de Giezi; qui, dès le matin, vont trouver le pape en brillant appareil, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, non à causé de la distance ou de la difficulté du chemin, mais pour étaler leur magnificence aux yeux du monde, en opposition au Christ et à ses apôtres, qui parcouraient à pied et simplement vêtus les villes et les villages, prêchant l'Évangile et annonçant le royaume de Dieu (1)? »

L'Église, dit Jean Hus, peut être gouvernée sans le pape et les cardinaux, comme elle l'a été durant trois cents ans. Ce fut Constantin qui, au III^e siècle, établit la domination universelle du pontife romain. Avant la donation, l'évêque de Rome était comme les

(1) *De Eccles.*, cap. xv.

autres évêques (1) ; c'est pour cela que les pontifes romains, venus après Sylvestre, craignant de perdre cette prééminence, en demandèrent la confirmation aux empereurs. Jean Hus cite ensuite le décret de Gratien, confirmé par Louis-le-Débonnaire, et il ajoute : « Jamais saint Pierre n'a eu besoin que Louis-le-Débonnaire lui donnât le domaine temporel de Rome ; il était en possession du royaume des cieux, et, par cela, plus grand que Louis. Plût à Dieu que Pierre lui eût dit : Je n'accepte point votre concession : lorsque j'ai été évêque de Rome, j'ai quitté toutes choses ; je n'ai point envié à Néron la domination de Rome et je n'en avais pas besoin. Je crois qu'elle a été nuisible à mes successeurs ; elle les détourne de la prédication de l'Évangile, de la prière et de l'observation des commandements de Dieu, et elle les remplit d'orgueil. »

C'est la loi de Dieu, et non la volonté arbitraire du pape et des cardinaux, qui doit être la règle des jugements ecclésiastiques. Les adversaires de Hus lui avaient fait un crime de cette proposition ; il la défend contre eux, et tient à honneur de ne re-

(1) La fausseté de la donation de Constantin n'était pas encore reconnue.

cevoir que l'autorité de l'Écriture, quoiqu'il respecte les saints docteurs quand leurs décisions sont conformes à la parole divine. Il rejette l'application faite aux chrétiens des passages du Deutéronome dans lesquels Dieu ordonne aux Israélites de faire juger leurs différends au lieu qu'il aura choisi, et prononce la peine de mort contre celui qui ne se soumettra point au pontife et au juge (1). « Il est ici question, dit Jean Hus, d'affaires civiles plus que d'affaires de la religion, et l'esprit de l'Évangile, qui n'emploie que la persuasion, diffère beaucoup de celui de l'ancienne loi, qui était une loi de rigueur. Si on n'établissait point ces distinctions, il s'ensuivrait donc que Jésus fut justement condamné, parce que les pontifes Anne et Caïphe présidaient dans le lieu désigné par Dieu même. »

Hus repousse d'ailleurs l'accusation de vouloir séduire les peuples et les porter à la désobéissance envers les supérieurs, qui sont le pape, les évêques, les prêtres et tout le clergé : il distingue trois sortes d'obéissance : 1^o l'obéissance spirituelle, qui est celle que tous les chrétiens sans exception sont tenus de rendre en tout temps à la

(1) Dent. XVII.

loi de Jésus-Christ; 2° l'obéissance séculière, qui est celle que l'on doit aux lois civiles, en admettant qu'elles soient conformes à la loi de Dieu; 3° l'obéissance ecclésiastique, qui est celle que l'on rend aux prescriptions inventées par les prêtres de l'Eglise sans autorité expresse de l'Ecriture. Celle-ci, dit-il, n'est obligatoire qu'autant que les choses prescrites ou défendues sont conformes à ce qu'ordonne ou défend la parole de Dieu : et il tire cette conclusion que *quiconque connaît avec certitude que les commandements du pape sont contraires à ce que conseille et ordonne Jésus-Christ, ou tendent à la ruine de l'Eglise, doit y résister hardiment, de crainte de participer au crime par son consentement.*

Il invoque à l'appui de cette opinion l'autorité du droit canon et des Pères, dont il cite beaucoup de passages formels extraits surtout de Nicolas Lyra et de saint Augustin (1).

Dans les derniers chapitres, Hus s'élève avec force contre l'abus des *excommunications*, des *suspensions* et des *interdits*.

On ne saurait être excommunié, dit-il, que pour

(1) Voyez à ce sujet et rapprochez de ce passage la lettre V de la première série, p. 28-33.

un péché mortel, qui sépare de la grâce de Dieu. L'*excommunication majeure* se prononce contre un pécheur public, et c'est celle-là qui a été prononcée contre moi; mais Dieu soit béni qui n'a pas donné à cette excommunication la force d'ôter la justice et la vertu à un homme juste et de le rendre pécheur... Je crains davantage la plus grande de toutes les excommunications, qui est celle où le souverain pontife de l'Eglise, en présence des anges et des hommes, excommuniera éternellement les méchants de toute participation à la béatitude éternelle... C'est à celle-là que celui qui juge doit penser, dans la crainte d'excommunier injustement : car quiconque excommuniera un homme par intérêt temporel, par orgueil, pour se venger de quelque injure et contre sa conscience, s'excommunie lui-même (1). »

Quant à la suspension, c'est Dieu qui la prononce contre tout mauvais prêtre qui vit dans le scandale et dans le crime : il s'ensuit qu'il y a peu de prédicateurs que Dieu ne suspende à présent du ministère de sa parole, parce qu'il y en a peu qui ne rejettent la science de l'Écriture et qui ne démentent par leur vie les devoirs qu'ils enseignent

(1) *De Eccles.*, cap. xxii.

aux autres. Hus en conclut qu'il a été obligé de prêcher contre les vices du clergé. « Malheur à moi, dit-il, si j'avais gardé le silence, car, selon le droit canon (1), on approuve l'erreur à laquelle on ne résiste pas, et négliger de dénoncer les pervers lorsqu'on le peut, c'est se montrer leur complice (2). »

Passant ensuite à l'interdit, châtiment par lequel les supérieurs ecclésiastiques frappent un pays ou une ville pour la faute d'un seul homme, interdisent dans ce lieu l'office divin, l'administration des sacrements et la sépulture, sans distinguer les innocents des coupables, Jean Hus ajoute : « Une des marques évidentes que ces censures, qu'ils appellent *fulminations*, procèdent de l'Antéchrist, c'est qu'elles sont lancées contre ceux qui prêchent l'Évangile et qui découvrent la corruption du clergé. Les interdits ont commencé après mille ans, et avec le déchaînement de Satan, lorsque le clergé a été engraisé des malheurs du monde, et a grandi dans la volupté, dans l'orgueil, dans l'impatience de tout frein. »

Hus rappelle les causes mondaines pour lesquelles

(1) Distinct. 83.

(2) Error cui non resistitur approbatur.

les différents pontifes, Adrien IV, Alexandre III, Innocent III, Boniface VIII, Innocent IV et Clément V, ont mis en interdit des villes et des contrées dans le XIII^e et le XIV^e siècle, et il termine en citant contre cette coutume une admirable lettre de saint Augustin à un jeune évêque, qui, à cause du péché d'un père, avait excommunié toute sa famille. Voici cette lettre : « Veillez m'instruire
« dans le cas où vous connaissiez, par des raisons cer-
« taines ou par l'Écriture, qu'il faut excommunier
« le fils pour le péché du père, la femme pour celui
« du mari, le serviteur pour celui du maître, et
« même les enfants qui peuvent naître dans la mai-
« son qui est ainsi excommuniée, puisque, aussi
« longtemps qu'elle le sera, il est impossible de
« procurer aux enfants, même en danger de
« mort, la grâce de la régénération que produit le
« baptême. Le châtimement dont Dieu frappa quel-
« ques impies qui avaient méprisé sa loi, et dans
« lequel il enveloppa tous les leurs, était un châ-
« timent extérieur qui ne tombait que sur les
« corps pour remplir d'horreur les vivants ; mais
« l'excommunication, résultant du pouvoir qui
« nous est donné par ces paroles : *Ce que vous*
« *aurez lié sur la terre sera lié au ciel*, tombe sur

« les âmes mêmes ; or, il est dit des âmes : L'âme
 « du père m'appartient et aussi l'âme du fils, et
 « celle qui aura péché mourra. Peut-être avez-vous
 « entendu parler de quelques évêques d'un grand
 « nom qui ont anathématisé des pécheurs avec
 « toutes leurs familles ; mais, si on leur demandait
 « compte de leur conduite, peut-être seraient-ils
 « embarrassés d'en donner une bonne raison ; et
 « comme je n'aurais su moi-même que répondre à
 « une semblable demande, à cause de cela je n'ai
 « jamais osé agir ainsi, quelque grands que soient
 « les crimes que j'ai vu commettre contre l'Eglise.
 « Cependant, si Dieu vous a révélé que cela se peut
 « faire avec justice, je ne mépriserai point votre
 « jeunesse et votre peu d'expérience du poids de
 « l'épiscopat. Me voici donc, moi vieillard et depuis
 « tant d'années évêque, prêt à apprendre d'un
 « jeune homme, mon collègue depuis une année
 « seulement, comment je puis me justifier devant
 « Dieu et devant les hommes si je frappe d'une
 « peine spirituelle des âmes innocentes pour le
 « péché d'autrui (1). »

Jean Hus, après s'être appuyé de l'imposante
 autorité de saint Augustin, interpelle avec force

(1) *De Eccles.*, cap. xxiii.

les docteurs ses adversaires ; il leur demande s'ils croient dans leur conscience que ce soit une chose indifférente, tenant le milieu entre le bien et le mal, de priver des innocents des sacrements et de la sépulture, d'empêcher le service divin, et de donner lieu de la sorte à tant de scandales, de calomnies et de haines. « O docteurs ! s'écrie-t-il, de quelle église est-ce le langage ? Est-ce ainsi que parle une Eglise apostolique ? Dites si c'est le langage d'un apôtre ou d'un saint. Assurément ce n'est pas celui de Jésus-Christ, du chef de la sainte Eglise, dans la parole duquel toute vérité utile à l'Eglise est contenué (1). »

Hus termine son traité célèbre en rappelant la condamnation des quarante-cinq articles de Wycliffe par les docteurs, sans qu'ils aient pu démontrer qu'aucun de ces articles fût hérétique, erroné ou scandaleux. Il s'étonne que ses adversaires se soient abstenus de combattre trop ouvertement à Prague la proposition de Wycliffe, qui autorise les seigneurs laïques à dépouiller de leurs biens

(1) O doctores, cujus ecclesiæ est ille stylus ? Numquam apostolicæ ? Dicite cujus apostoli est stylus ille, vel cujus sancti post apostolos ? Numquam est Christi stylus, illius capitis Ecclesiæ sanctæ, in cujus stylo omnis veritas utilis Ecclesiæ est contenta ?
Cap. xxiii.

les ecclésiastiques de mauvaises mœurs. « Ils se taisent, dit-il, avec les pontifes et les pharisiens, et la crainte les empêche de condamner cet article ; mais ce qu'ils redoutaient est arrivé et adviendra encore : *Ils perdront leurs biens temporels. Dieu veuille qu'ils conservent leurs âmes!* »

FIN

NOTES.

NOTE A:

PRÉFACE DE MARTIN LUTHER POUR LES QUATRE LETTRES DE JEAN HUS QU'IL FIT TRADUIRE EN LATIN ET QU'IL PUBLIA D'ABORD SÉPARÉMENT A WITTEMBERG EN L'ANNÉE 1536 (1).

J'ai fait traduire en latin ces lettres que Jean Hus avait écrites en langue bohémienne, afin de les publier cette année même indiquée pour un concile général, à l'instance requête de Charles, notre magnifique empereur. Je n'ai pas pris ce soin pour appeler la haine et le mépris sur le concile de Constance (ce que j'ai fait ailleurs et ferai toujours avec empressement à cause de ses actes coupables et dans l'intérêt de toute l'Eglise). Mon but, en publiant ces lettres, si Dieu permet que le concile désigné se rassemble, est d'avertir ceux qui sont capables de l'être qu'ils se gardent de suivre l'exemple du concile de Constance, dans

(1) Ces quatre lettres de Jean Hus sont les lettres XXXVI, XLVII, XLIX et L de la deuxième série.

lequel la vérité a été exposée à de si longues et si violentes attaques; néanmoins elle triomphe maintenant, et, levant sa tête victorieuse, elle montre cette indigne assemblée sous son vrai jour en la dépouillant de son autorité tyrannique. Dans ce concile, en effet, les cardinaux et les hommes les plus éminents par le rang avaient surtout à cœur d'éteindre le schisme; ils délaissaient comme au-dessous d'eux la cause de la religion, et ils l'ont abandonnée à la race perverse des moines et des sophistes, dont est sorti, comme jadis de Babylone, tout le mal qui a produit en Allemagne et en Bohême tant de calamités, de guerres, de massacres, de laines inextinguibles. La papauté échappée au schisme n'a pas sévi ensuite moins cruellement dans le monde entier, remplissant les églises de mensonges, d'indulgences, de messes vénales et de toutes sortes d'inventions des prêtres et des moines... Voilà les fruits de ce très-sacré concile; il serait donc dangereux de confier encore une fois aujourd'hui les intérêts de la religion à la rage de ces hommes pervers (1); mais il importe que les rois, les princes et les évêques donnent ensemble tous leurs soins pour que des calamités semblables et de plus affreuses ne soient point les résultats du nouveau concile indiqué.

Certes Dieu a suffisamment fait voir dans le concile de Constance comment il résiste aux superbes, comment il confond les orgueilleux par leurs propres pensées, sans égard à la dignité extérieure de quelques-uns.

Je publie donc ces lettres dans le but de donner ces aver-

(1) Furiis istorum moustrorum.

tissements salutaires. Celui qui averti ne sera pas plus sage, celui-là périra foudroyé, mais non par ma faute. Que Jésus-Christ nous donne l'esprit de prière et qu'il accorde à ceux qui sont appelés à diriger ce concile de chercher les choses qui sont de Dieu et d'oublier et de mépriser les choses qui sont d'eux-mêmes.

NOTE B.

TRAITÉS DE JEAN HUS SELON L'ORDRE DES DATES.

Traité composé par Jean Hus depuis le début de son ministère jusqu'à son départ pour Constance.

- 1° Traité du sang glorifié de Jésus-Christ (1).
- 2° Traité sur les livres des hérétiques qu'il faut lire et non brûler.
- 3° Réplique contre l'Anglais Jean Stokes, calomniateur de Wycliffe.
- 4° Défense de quelques articles de Wycliffe.
- 5° De l'enlèvement des biens temporels aux clercs.
- 6° Des dîmes.

(1) Ce traité, approuvé par l'archevêque Sbinco, remonte à l'année 1404 ou 1405. Il fut écrit avant que Jean Hus ait été dénoncé ou poursuivi par le clergé.

7° Thèses sur la croisade publiée par le pape Jean XXIII contre Ladislas.

8° Réfutation de la bulle de Jean XXIII touchant les indulgences pour la croisade.

9° Réplique contre un adversaire inconnu.

10° Réplique contre le prédicateur Plznensis.

11° Des cinq devoirs du prêtre.

12° Sur la question de savoir s'il est permis de dénoncer publiquement les vus du elergé.

13° Recherches sur trois doutes, savoir : s'il faut croire dans le pape, s'il est possible de se sauver sans se confesser à un prêtre, si quelque saint docteur a dit qu'aucun de ceux qui ont été submergés avec Pharaon ou détruits avec Sodome a pu être sauvé.

14° Sur ce qu'il faut croire.

15° Traité des six erreurs répandues dans l'Eglise.

16° Réponse à Etienne Paletz.

17° Réponse à Stanislas de Znoïma.

18° Réfutation de l'écrit des huit docteurs en théologie.

19° Traité de l'Eglise.

20° Le livre de l'Antechrist. — Anatomie de ses membres.

21° Du règne, de la vie et des mœurs de l'Antechrist.

22° De l'abomination des prêtres et des moines dans l'Eglise de Jésus-Christ.


—

Traité écrit par Jean Hus dans sa prison pour l'édification de ses gardiens.

1° Explication du Symbole des Apôtres, du Décalogue et de l'Oraison Dominicale.

- 2° Du péché mortel.
 - 3° Du mariage.
 - 4° De la connaissance et de l'amour de Dieu.
 - 5° Des trois ennemis de l'homme.
 - 6° Des sept péchés mortels.
 - 7° De la Pénitence.
 - 8° Des sacrements du corps et du sang du Seigneur.
-

**Traité omis dans la première édition des œuvres de Jean Hus,
et dont la date n'est pas connue.**

- 1° Contre l'opinion que le corps du Christ est créé dans le sacrement de l'autel.
 - 2° Contre l'adoration des images.
 - 3° De l'abolition des sectes et des traditions humaines.
 - 4° Du schisme et de l'unité de l'Eglise.
 - 5° De la perfection évangélique.
 - 6° Un fragment sur le mystère de l'iniquité.
 - 7° Un fragment sur la révélation du Christ et de l'Antechrist.
 - 8° Quelques fragments sur divers sujets.
- 

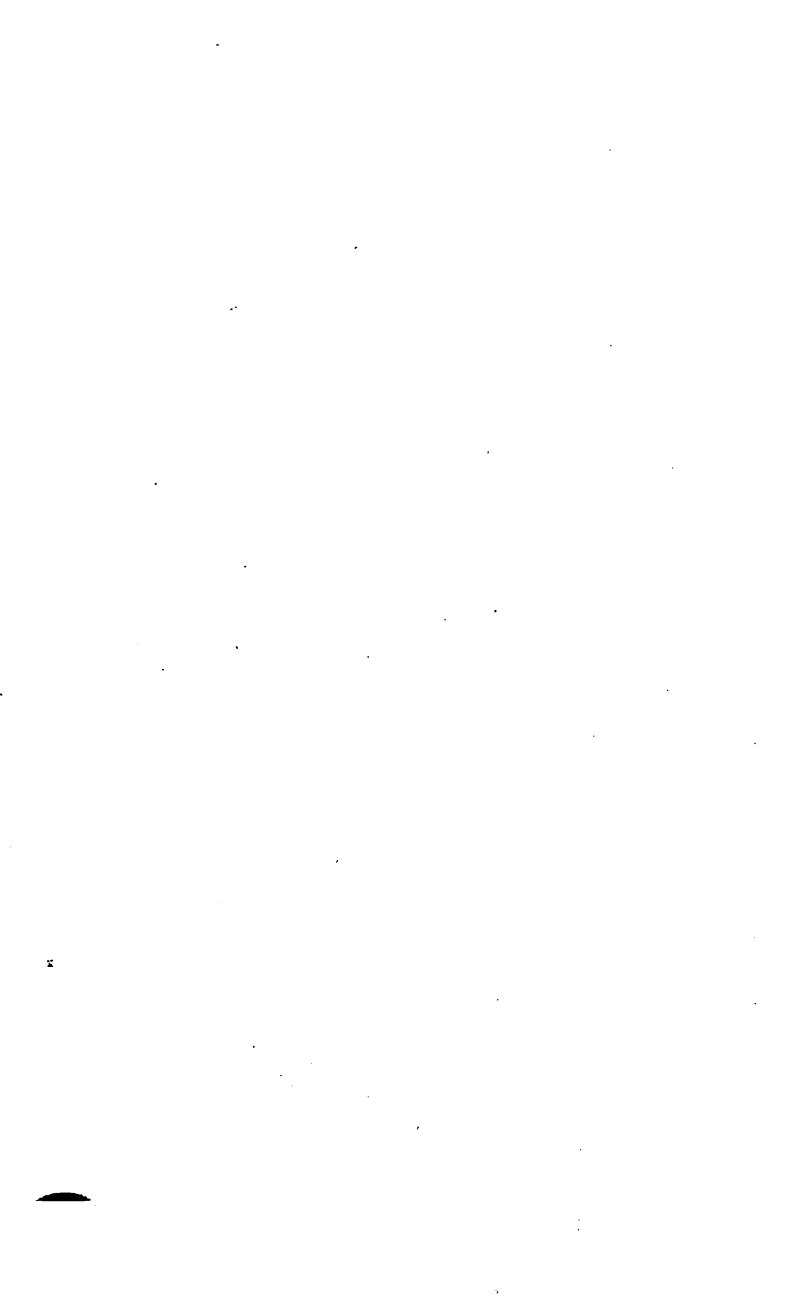


TABLE.

Introduction.	v
Avis.	1
Préface de Luther.	3

LETTRES DE JEAN HUS.

PREMIÈRE SÉRIE.

Lettre I ^{re} . Au collège des cardinaux.	17
II. A Zawissius, son calomniateur.	20
III. A maître Martin et à maître Nicolas de Myliczin .	22
IV. Au recteur de l'université de Prague.	24
V. A Jean Barbat.	28
VI. Aux fidèles de Prague.	33
VII. Aux mêmes.	44
VIII. A l'église de Prague.	47
IX. Aux auditeurs de la parole de Dieu à Prague. .	50
X. Aux mêmes.	53
XI. Aux mêmes.	56
XII. Aux mêmes.	59
XIII. Aux mêmes.	62
XIV. Aux habitants de la ville de Luna.	67
XV. Le prêtre Wychewitz à Jean Hus et à ses amis. .	71

DEUXIÈME SÉRIE.

Lettre I ^{re} . A maître Martin.	79
II. Jean Hus aux Bohémiens, en partant pour se rendre au concile.	82

Lettre III. Lettre écrite de Nuremberg aux fidèles de Prague.	85
IV. Jean, curé de Janowitz, aux fidèles de Prague.	88
V. Jean Hus au peuple de Bohême et à ses amis.	90
VI. Aux mêmes.	93
VII. Au peuple de Bohême.	95
VIII. Aux habitants de Prague.	99
IX. Jean Hus à un prêtre qu'il avertit de ses devoirs.	101
X. A Pierre Maldoniewitz.	103
XI. Aux fidèles de Prague.	105
XII. A Jean de Chlum.	107
XIII. Au même.	110
XIV. Au même.	112
XV. Au même.	114
XVI. Au même.	118
XVII. Au même.	119
XVIII. Jean Hus à ses bienfaiteurs.	121
XIX. A Jean de Chlum.	125
XX. A Pierre Maldoniewitz.	128
XXI. Pierre Maldoniewitz à Jean Hus.	129
XXII. Réponse de Jean Hus à Pierre.	131
XXIII. A Jean Hus.	134
XXIV. Réponse de Jean Hus.	135
XXV. A Jean de Chlum.	138
XXVI. Jean de Chlum à Jean Hus.	140
XXVII. Réponse de Jean Hus à Jean de Chlum.	142
XXVIII. A Pierre le notaire.	146
XXIX. A un ami.	148
XXX. A ses nobles bienfaiteurs.	150
XXXI. A ses amis.	154
XXXII. Aux mêmes.	157
XXXIII. Aux mêmes.	159
XXXIV. Au seigneur Henri de Snopeck.	162
XXXV. A un ami.	164
XXXVI. Aux fidèles de Bohême.	165
XXXVII. Aux seigneurs bohémiens à Constance.	169

Lettre XXXVIII. A maître Martin, son disciple.	171
XXXIX. Au seigneur Haulikon.	175
XL. A quelques amis.	176
XLI. A Jean Cardinal.	180
XLII. Jean Cardinal à Jean Hus.	183
XLIII. A ses amis.	185
XLIV. A un ami.. . . .	187
XLV. A un ami.. . . .	191
XLVI. A ses amis.	193
XLVII. A ses amis de Prague.	195
XLVIII. Jean Hus à l'université de Prague.	200
XLIX. A ses amis.	202
L. Aux mêmes.	205
LI. Aux mêmes.	208
LII. A Jean de Chlum.	210
LIII. Au même.	211
LIV. A maître Jean Christian.	214
LV. A ses bienfaiteurs.	215
LVI. A son fidèle ami Ledertz.	216
Notice sur les œuvres de Jean Hus.	219
Analyse du traité de l'Eglise.	230
Notes,	247







OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

- LES RÉFORMATEURS AVANT LA RÉFORME, XY^e siècle, Jean Hus et le concile de Constance. 2 vol. in-8°. 10 fr.
- HISTOIRE SACRÉE, ou Précis de l'Ancien et du Nouveau-Testament, avec une carte de la Terre-Sainte. 1 fort vol. in-12. 3 fr. 50 c.
- HISTOIRE DE FRANCE depuis l'origine jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe I^{er}. 7^e édit, 2 vol. in-12. 8 fr.
- CHRISTOPHE SAUVAL, ou la Société en France sous la Restauration. 2 vol. in-8°. 10 fr.

A LA MÊME LIBRAIRIE.

- DE LA RELIGION AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, origine et progrès des églises évangéliques des États-Unis, leurs rapports avec l'État et leur condition actuelle, avec des notices sur les communions évangéliques, par le révérend Robert Baird, traduit de l'anglais par L. Burnier, 2 volumes in-8°. 10 fr.
- VINGT-TROIS ANS DE SÉJOUR DANS LE SUD DE L'AFRIQUE, ou travaux, voyages et récits missionnaires, par Robert Moffat, agent de la Société des missions de Londres, traduit de l'anglais par M. Horace Monod, pasteur à Marseille. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- BIOGRAPHIE D'ALBERT DE HALLER, par l'auteur de l'Essai sur la vie de J.-G. Lavater, seconde édition revue et considérablement augmentée de morceaux inédits. 1 vol. in-8°. 4 fr.
- PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE D'ÉCOSSE, suivie de détails sur la formation de l'église libre et sa séparation de l'État en 1843, par Mark Wilka. 1 vol. in-8°. 4 fr.
- BOUCLIER DE LA FOI, ou Défense de la confession de foi des églises réformées du royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, Jésuite, livre auquel sont décidées toutes les principales controverses entre les églises réformées et l'Église romaine, par Pierre Dumoulin, ministre de la parole de Dieu en l'église de Paris; nouv. édit. 1 vol. in-12. 4 fr.
- HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA RÉFORMATION, par le révérend John Morison, trad. de l'anglais par L. Burnier. 1 vol. in-8°. 3 fr. 75 c.
- LA RUSSIE ET LES JÉSUITES, de 1773 à 1820, d'après des documents le plus part inédits, par Henri Luttheroth. 1 vol. in-8°. 1 fr. 75 c.
- HISTOIRE DE LA RENTRÉE DES VAUDOIS dans leurs vallées du Piémont, par M. Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois. 1 vol. in-12. 3 fr.
- LE VIEUX CÉNÉVOL, ou anecdotes de la vie d'Ambroise Borcily, mari à Londres âgé de cent trois ans sept mois et quatre jours, par Rahaut-Saint-Étienne, préc. d'une notice sur sa vie, nouv. édit. 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.
- L'INQUISITION A ROME EN 1841, ou iniquités et cruautés exercées à Rome sur la personne de Raphaël Ciocci, moine bénédictin et cisterien, bibliothécaire honoraire du collège papal San-Bernardo-Alle-Terme-Diacleziane, à Rome. 1 vol. in-18. 2 fr.

